

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1900-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

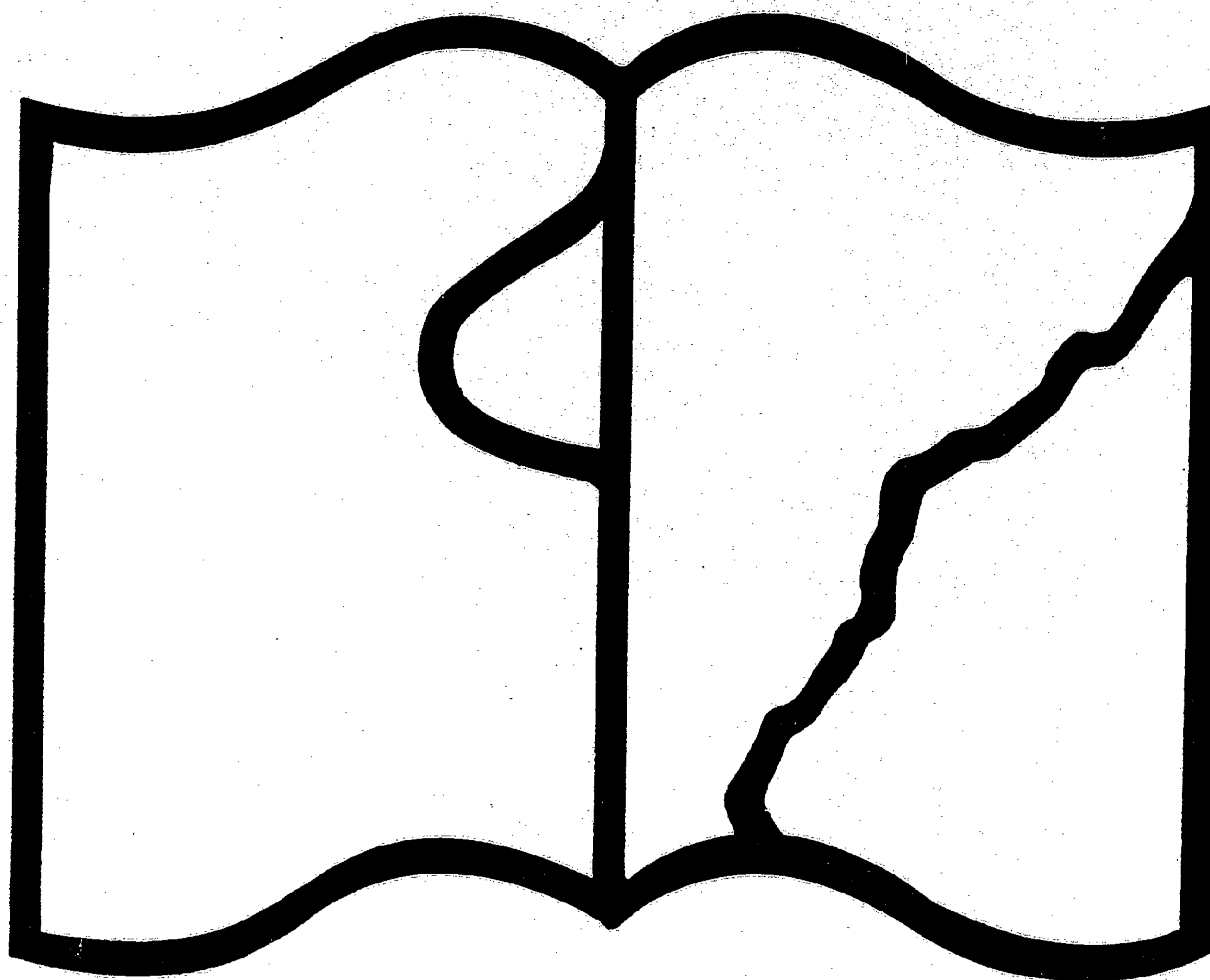
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

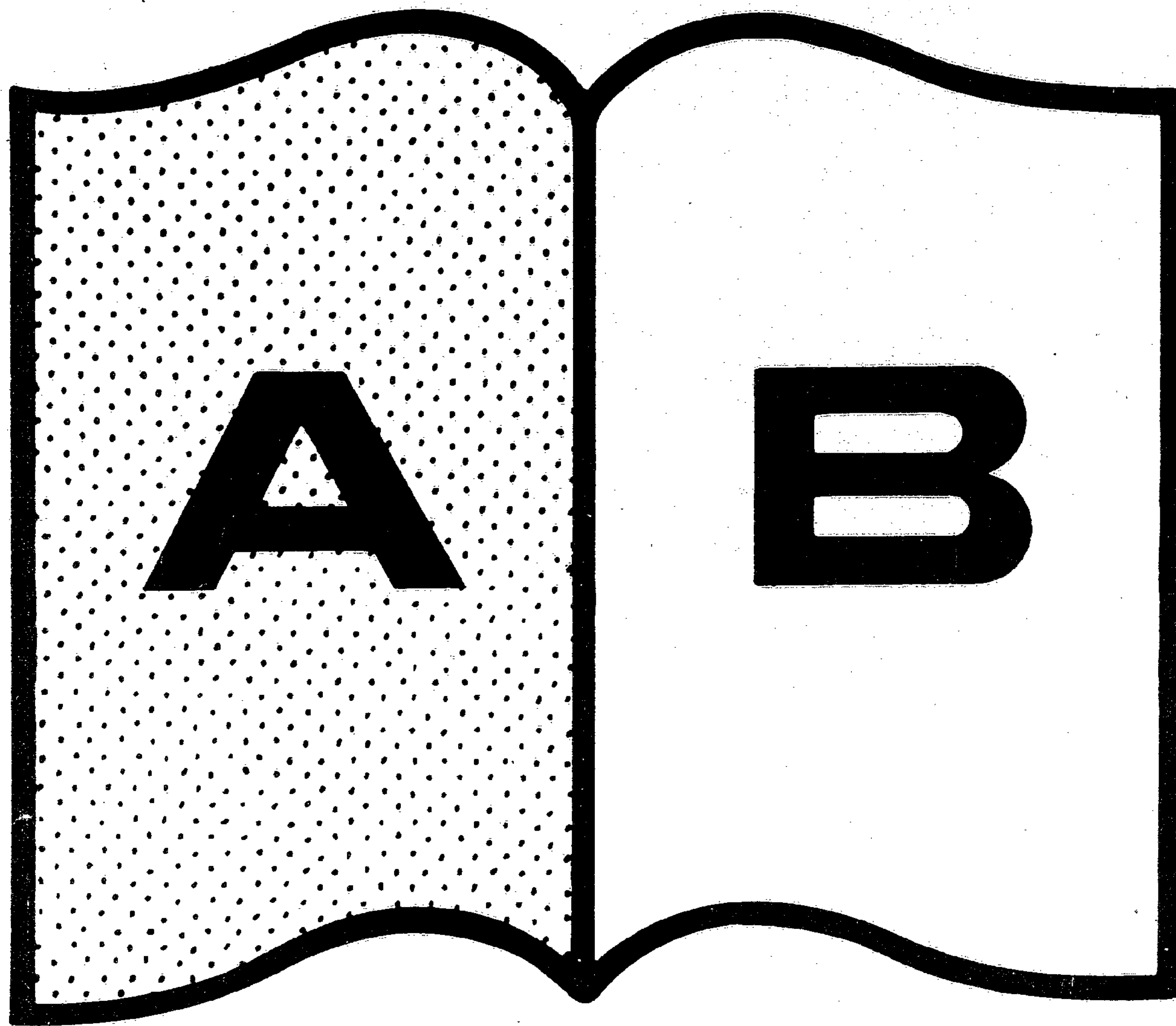
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés



Contraste insuffisant

NF Z 43-120-14



CE DOCUMENT A ETE MICROFILME

TEL QU'IL A ETE RELIE

1900.

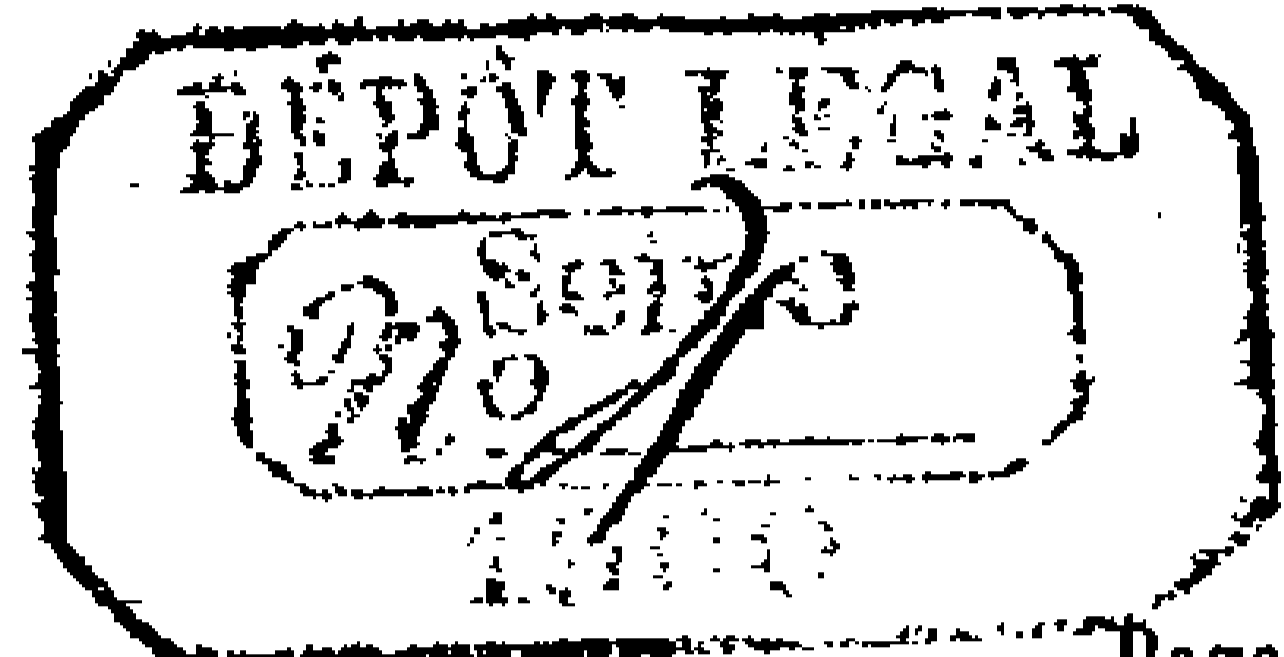
N° 1.

ANNEXE

AU BULLETIN MENSUEL
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.



JANVIER 1900.



SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	2
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.....	4
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	5
TARIF télégraphique (édition de juillet 1897). — Bulletins rectificatifs n°s 16 et 18.....	8
ANNOTATIONS à l'état général des franchises télégraphiques.....	17
ANNOTATION au recueil des tarifs des fournisseurs.....	18
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	18
ANNOTATIONS à l'Instruction générale des Postes.....	19
ANNOTATIONS au tarif des Postes.....	22
PAQUEBOTS-POSTE français. — Escale de Santander.....	24
PAQUEBOTS-POSTE français. — Nouveaux itinéraires des lignes de la Méditerranée et de Bordeaux à Buenos-Ayres. Tableaux des mouvements présumés des paquebots sur ces lignes en 1900.....	24
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	55
FRANCHISES postales. — Publication d'un 204 ^e supplément au Manuel des franchises postales.....	57
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre des années 1898 et 1899. — France.....	60
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre des années 1898 et 1899. — Algérie.....	61
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de décembre 1899.....	62
FAITS divers.....	62
NOMINATIONS et promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.....	65
ARRÊTÉS ministériels, des 14 et 30 décembre 1898 et 6 janvier 1900, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	66
NOMINATION du Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine.....	79
NOMINATION de Directeurs des bureaux ambulants.....	79
NOMINATIONS et mutations.....	80

Lc 5
80

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU.
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Création et ouverture de bureaux de poste.

Création de recettes simples des Postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Yonne.	Sennevoy-le-Bas (1).....	16 septembre 1899.
Seine.	L'Hay.....	14 juin 1899.
(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur.		

Création d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Haute-Garonne.....	Burgaud.....	14 octobre 1899.
Aisne.....	Pontreuet.....	28 octobre 1899.
Haute-Savoie.....	Challonges.....	8 juin 1899.
Indre.....	Villentrois (1).....	27 décembre 1898.
Cantal.....	Valuéjols.....	14 décembre 1899.
(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal.		

Par décision de M. le Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes en date du 27 décembre 1899, est autorisée la création d'une Recette simple municipale des postes de 2° classe à *Arcachon* (Gironde), dans le quartier de Saint-Ferdinand. Ce bureau, auquel a été réuni le service télégraphique municipal existant dans ledit quartier, a été ouvert au public le 1^{er} janvier 1900, sous la dénomination d'« *Arcachon-Saint-Ferdinand* ».

Ouverture d'une recette auxiliaire urbaine des Postes.

DÉPARTEMENT.	DÉSIGNATION DU BUREAU.	DÉSIGNATION DU BUREAU D'ATTACHE.	DATE D'OUVERTURE.
Rhône.....	Lyon-Guillotière A.....	Lyon-Guillotière.....	1 ^{er} décembre 1899.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Indre-et-Loire.....	Ligré.....	Chinon.....	1 ^{er} décembre 1899.
Seine-Inférieure.....	Bléville (1).....	Sanvic.....	16 janvier 1900.

(1) Recette auxiliaire rurale municipale.

La recette auxiliaire de Paris n° 74 A (boulevard de Courcelles, n° 75) a été mise en activité le 20 décembre 1899.

L'établissement de facteur-receveur existant dans la commune de *Saint-Laurent* (Vosges) prendra, à l'avenir, la dénomination de « *Dinozé* (commune de Saint-Laurent) ».

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉPHONIQUE INTÉRIEURE ET INTERNATIONALE.

Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux
et de circuits téléphoniques.

Création de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Bouches-du-Rhône	Salin-de-Giraud.	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	23 décembre 1899.
Isère.	St-Quentin-Fallavier.	<i>Idem.</i>	26 décembre 1899.
Loire-Inférieure.	Ancenis.	<i>Idem.</i>	6 janvier 1900.
Meurthe-et-Moselle	Blainville-sur-l'Eau.	<i>Idem.</i>	11 décembre 1899.
Seine-Inférieure.	Goderville.	<i>Idem.</i>	26 décembre 1899.
Seine-et-Marne.	Héricy.	<i>Idem.</i>	6 janvier 1900.
<i>Idem.</i>	Samois.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.	Thoiry.	<i>Idem.</i>	23 décembre 1899.
Vosges.	Arches.	<i>Idem.</i>	26 décembre 1899.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATE DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ain.	Vonnas.	1 ^{er} janvier 1900.
Eure.	Le Neubourg.	25 décembre 1899.
Marne.	Saint-Brice-Courcelles.	1 ^{er} janvier 1900.
Meurthe-et-Moselle.	Blamont.	<i>Idem.</i>
Nord.	Bailleul.	26 janvier 1900.
<i>Idem.</i>	Merville.	1 ^{er} janvier 1900.
<i>Idem.</i>	Quesnoy-sur-Doule.	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Wambrechies.	20 janvier 1900.
Oise.	Attichy.	30 décembre 1899.
<i>Idem.</i>	Chevrières.	26 décembre 1899.
<i>Idem.</i>	Cuise-la-Motte.	30 décembre 1899.
<i>Idem.</i>	Grandfresnoy.	26 décembre 1899.
Orne.	Alençon.	1 ^{er} janvier 1900.
Vosges.	Cornimont.	10 janvier 1900.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Grandfresnoy = Chevières = Compiègne (1).....	3 415	Cu. 2 ^m /m 1/2.	26 décembre 1899.
Saint-Brice-Courcelles = Reims.....	16 360	Cu. 2 ^m /m 1/2.	1 ^{er} janvier 1900.
Quesnoy-sur-Deule = Lille.....	2 880	Cu. 2 ^m /m 1/2.	<i>Idem.</i>
Longeau = Is-sur-Tille (2).....	11 420	Cu. 2 ^m /m 1/2.	<i>Idem.</i>
Vonnas = Macon.....	35 414	Cu. 4 ^m /m.	<i>Idem.</i>
Attichy = Cuise-la-Motte = Compiègne (1).....	18 415	Cu. 2 ^m /m 1/2.	<i>Idem.</i>
Blamont = Lunéville.....	4 966	Cu. 2 ^m /m 1/2.	30 décembre 1899.
Cornimont = Remiremont.....	13 865	Cu. 2 ^m /m 1/2.	1 ^{er} janvier 1900.
Merville = Armentières.....	29 210	Cu. 2 ^m /m 1/2.	10 janvier 1900.
Wambrechies = Lille.....	25 740	Cu. 2 ^m /m 1/2.	1 ^{er} janvier 1900.
Bailleul = Armentières.....	20 720	Cu. 2 ^m /m 1/2.	20 janvier 1900.
Lunéville = Nancy 2 ^e	7 600	Cu. 2 ^m /m 1/2.	26 janvier 1900.
Bordeaux = Ambarès (3).....	12 750	Cu. 2 ^m /m 1/2.	15 janvier 1900.
Saint-André-de-Cubzac = Bourg-sur-Gironde (4).....	33 775	Cu. 2 ^m /m 1/2.	20 décembre 1899.
Alençon = Le Mans.....	14 630	Cu. 2 ^m /m 1/2.	<i>Idem.</i>
Accolay = Vermenton (5).....	13 537	Cu. 2 ^m /m 1/2.	1 ^{er} janvier 1900.
Le Neubourg = Evreux.....	55 677	Cu. 3 ^m /m 1/2.	20 décembre 1899.
Moret = Fontainebleau.....	2 110	bi-mét. 2 ^m /m.	25 décembre 1899.
	24 820	Cu. 2 ^m /m 1/2.	11 janvier 1900.
	10 994	Cu. 2 ^m /m 1/2.	

(1) Circuit pourvu de relais polarisés.

(2) Le circuit Langres = Longeau = Is-sur-Tille a été pourvu de relais polarisés.

(3) Le réseau d'Ambarès a été dégagé du circuit Bordeaux = Ambarès = Saint-André-de-Cubzac et rattaché à Bordeaux par un circuit spécial, ce qui a permis de constituer les circuits Bordeaux = Ambarès = Saint-Loubès qui a été pourvu de relais polarisés et Bordeaux = Saint-André-de-Cubzac.

(4) Le réseau de Bourg-sur-Gironde a été dégagé du circuit Saint-André-de-Cubzac = Bourg-sur-Gironde = Blaye et rattaché à Saint-André-de-Cubzac par un circuit spécial; le circuit Saint-André-de-Cubzac = Blaye ainsi constitué a été conjugué avec le circuit Bordeaux = Saint-André-de-Cubzac, indiqué au renvoi (3) ci-dessus. Le circuit Bordeaux = Saint-André-de-Cubzac = Blaye ainsi obtenu a été pourvu de relais polarisés.

(5) Circuit du bureau municipal téléphonique.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

Annotations à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.

Additions.

Auboué IP..... Meurthe-et-M^{lle}.

Relié à Briey pour la correspondance du Directeur de la mine d'Auboué, de ses hôtes et de son personnel.

Beauval-Seine-et-Marne

Abonn^t. (Usine de) C^{ne}

de Trilport..... Seine-et-Marne.

Relié à Meaux pour la correspondance de la Compagnie française pour la pulvérisation des métaux.

Bois-Boudran Abonn^t. C^{ne}

de Fontenailles..... Seine-et-Marne.

Relié à Melun pour la correspondance de M. le comte Greffulhe.

Bois-le-Roi Abonn^t..... Seine-et-Marne.

Relié à Bois-le-Roi pour la correspondance de M. Caron.

Boulayès Abonn^t. (Château
des) Commune
de Bâtres..... Seine-et-Marne.
Relié à Tourman pour la correspondance de
M^{me} Péan.

Breuil-Seine-et-Marne (le)
Abonn^t. Commune de
Voinsles..... Seine-et-Marne.
Relié à Rozoy-en-Brie pour la correspondance de
M. Thome.

Briantes MT..... Indre.
Brolles Abonn^t. (Château
de) Commune de Bois-
le-Roi..... Seine-et-Marne.
Relié à Bois-le-Roi pour la correspondance de
M. de Verneuil.

Canohès M..... Pyrénées-Or^{les}.
Chassignoles MT..... Indre.
Comblanchien MT, RG.. Côte-d'Or.
Condé-S^{te}-Libiaire Abonn^t Seine-et-Marne.
Relié à Esbly pour la correspondance de M. Bar-
bier.

Dinozé M. Commune de
Saint-Laurent..... Vosges.
El-Riban L. ☒..... Tunisie.
Estivareilles MT, RG.... Loire.
Feyt K..... Corrèze.
Fortelle (la) Abonn^t. Com-
mune de Nesles..... Seine-et-Marne.
Relié à Rozoy-en-Brie pour la correspondance de
M^{me} Bavoux.

La Fortelle Abonn^t. Com-
mune de Nesles..... Seine-et-Marne.
Relié à Rozoy-en-Brie pour la correspondance de
M^{me} Bavoux.

Le Breuil-Seine-et-Marne
Abonn^t. Commune de
Voinsles..... Seine-et-Marne.
Relié à Rozoy-en-Brie pour la correspondance de
M. Thome.

Le Pavillon-Royal Abonn^t.
Commune de Nandy.. Seine-et-Marne.
Relié à Seine-Port pour la correspondance de
M. Piollet.

Les Quatre-Moulins Abonn^t.
Comm^{ne} de Chaumont. Haute-Marne.
Relié à Chaumont pour la correspondance de
M. Friesenhauser (Paul).

Les Saints-Pères Abonn^t.
Commune de Nanteuil-
les-Meaux..... Seine-et-Marne..
Relié à Meaux pour la correspondance de MM. Plon,
Nourrit et C^{ie}.

Lumigny Abonn^t. (Châ-
teau de)..... Seine-et-Marne.
Relié à Rozoy-en-Brie pour la correspondance de
M. le marquis de Mun.

Marseille-la-Blancarde M. Bouches-du-R^{ne}.
Mary-sur-Marne Abonn^t. Seine-et-Marne.
Relié à Lizy-sur-Oucreq pour la correspondance de
la Fondation L. L. Borniche.

Messigny M. ☒ RG..... Côte-d'Or.
Mourad M..... Alger.
Montgeroult Abonn^t. (Mou-
lin de)..... Seine-et-Oise.
Relié à Boissy-l'Aillierie pour la correspondance
de M. Mahieu.

Montigny-Seine-et-Marne
Abonn^t. Commune de
Jablins..... Seine-et-Marne.
Relié à Esbly pour la correspondance de M. Bru-
neau.

Moyrazès M. ☒ RG..... Aveyron.
Niherne M..... Indre.
Pavillon-Royal (le) Abonn^t.
Commune de Nandy.. Seine-et-Marne.
Relié à Seine-Port pour la correspondance de
M. Piollet.

Pollestres M..... Pyrénées-Or^{les}.
Pomponne Abonn^t..... Seine-et-Marne.
Relié à Lagny pour la correspondance de
M. Duris.

Pomponnette Abonnem^t
Comm^{ne} de Pomponne. Seine-et-Marne.
Relié à Lagny pour la correspondance de
M. Dejean.

Puiseux - Seine - et - Oise
Abonn^t..... Seine-et-Oise.
Relié à Boissy-l'Aillierie pour la correspondance
de M. Thomassin.

Quatre - Moulins (Les)
Abonn^t. Commune de
Chaumont..... Haute-Marne.
Relié à Chaumont pour la correspondance de
M. Friesenhauser (Paul).

S^t-Denis-la-Chevasse M. . . Vendée.
S^t-Geniès-Haute-Garonne
M Haute-Garonne.
S^t-Michel-sur-Orge M. ☒
RG Seine-et-Oise.
Saints-Pères (Les) Abonn^t.
Commune de Nanteuil-
les-Meaux Seine-et-Marne.
Relié à Meaux pour la correspondance de MM. Plon,
Nourrit et C^{ie}.
Saoula M. Alger.
Thorigny-Seine-et-Marne
Abonn^t Seine-et-Marne.
Relié à Lagny pour la correspondance de
M. Mottheau.

Toulon-Arsenal-Maritime
Sém. Var.
Trilbardou Abonn^t Seine-et-Marne.
Relié à Esbly pour la correspondance de
M. Kollez.
Verneuil-l'Étang Abonn^t.
Commune de Verneuil. Seine-et-Marne.
Relié à Chaumes pour la correspondance de
M. Gonthier.
Verneuil-Seine-et-Marne
Abonn^t Seine-et-Marne.
Relié à Guignes-Babutin pour la correspondance
de M. Baudran.
Villeblevin MT. RG. Yonne.

Modifications.

- Page 24. *A l'article* : Arcachon-Saint-Ferdinand M. ☒ Gironde, *supprimer* en regard de cet article, dans la colonne des observations, la mention : « N'effectue pas le paiement des mandats télégraphiques ».
- 44. ——— Bailleul-le-Soc MT. (R.) RG. Oise, *substituer* : Bailleul-le-Soc M. ☒ RG. Oise.
- 54. ——— Beauval M. ☒ Somme, *substituer* : Beauval-Somme M. ☒ Somme.
- 62. ——— Bessèges M. ☒ RG. Gard, *substituer* : Bessèges MC. ☒ RG. Gard.
- 64. ——— Bézards (Les) IP. Loiret, *substituer l'indice* Abonn^t à *l'indice* IP.
- 66. ——— Birmandreïs MT. Alger, *substituer* : Birmandreïs M. Alger.
- 78. ——— Bouges MT. (R.) Indre, *supprimer l'indice* (R.).
- 102. ——— Camp de Sathonay C ☒, Sathonay-Ville, 1 kil. Ain, *substituer* :
Camp de Sathonay | M^{re} | # | Ain. | Relié à Lyon.
- 106. ——— Carmaux M. ☒ Tarn, *substituer* : Carmaux C. ☒ Tarn.
- 156. ——— Corbie M. ☒ RG. Somme, *substituer* : Corbie M. ☒ Somme.
- 276. ——— Lachamp-Condillac gare 1 kil. Drôme, *substituer* : Lachamp-
Condillac V. Drôme et *supprimer* la mention 1 kil.
- 306. ——— Laveline V. Vosges, *substituer* : Laveline ou Laveline-devant-
Bruyères V. Vosges.
- 324. ——— Les Bézards IP. Loiret, *substituer l'indice* Abonn^t à *l'indice* IP.
- 488. ——— Quiévy M. ☒ RG. Nord, *porter en regard, dans la colonne des*
observations, la mention suivante : « ouvert en semaine de
7 heures ou 8 heures du matin à midi et de 2 heures à
9 heures du soir ».
- 544. ——— Saint-Léger-Sully gare 1 kil. Saône-et-Loire, *substituer* : Saint-
Léger-Sully gare { pour S^t-Léger-du-Bois, 1 kil. } Saône-et-
pour Sully 3 kil. } Loire.
- 552. ——— Saint-Michel-sur-Orge gare 1 kil. Seine-et-Oise, *substituer* : Saint-
Michel-sur-Orge V Seine-et-Oise et *supprimer* la mention 1 kil.
- 576. ——— Sathonay (camp de) C. ☒, etc., *substituer* : Sathonay C. ☒, etc.
- 610. *En regard de l'article* : Toulon, *lire dans la colonne des observations* : plus
3 bureaux auxiliaires.
- 613. *A l'article* : Tours-Quartier-Gare, *substituer l'indice* C à *l'indice* N/2.

Page 641. A l'article Vignolles-Seine-et-Marne, *substituer*, dans le renvoi correspondant, au nom actuel du concessionnaire (Banneville), qui est inexactement imprimé, le nom suivant : « de Banneville ».

— 644. ————— Villegusien K. Haute-Marne, *substituer* : Villegusien gare 1 kil. Haute-Marne.

— 646. ————— Villenoy Abonn^t Sucrerie, Seine-et-Marne, *modifier le renvoi correspondant comme suit* : « 3 postes différents reliés à Meaux pour la correspondance respective de la Sucrerie de Meaux, de M. Bateaux-Fournier et de M. Renard, directeur de l'Union commerciale de Meaux », *et supprimer, dans la colonne des indications diverses, la mention* : « Sucrerie ».

Ajouter l'indice ☒ à l'article :

Sennevoy-le-Bas M. RG..... Yonne.

Ajouter l'indice RG. aux articles suivants :

Blanquefort M. ☒.....	Gironde.	Moyenmoutier M. ☒.....	Vosges.
Cérilly M. ☒.....	Aliier.	Plessis-Chenet (Le) M. ☒.	Seine-et-Oise.
Clion-sur-Indre M. ☒.....	Indre.	Rânes M. ☒.....	Orne.
Cloyes-sur-le-Loir M. ☒..	Eure-et-Loir.	S ^t -Élix M. ☒.....	Haute-Garonne.
Fort-du-Plasne M. ☒.....	Jura.	S ^t -Gervais-les-Trois-Clo-	
Fresse M. ☒.....	Haute-Saône.	chers M. ☒.....	Vienne.
Le Plessis-Chenet M. ☒..	Seine-et-Oise.	Tigy M. ☒.....	Loiret.
Marquise M. ☒.....	Pas-de-Calais.	Vouneuil-sur-Vienne M. ☒	Vienne.

Suppression.

Tours V..... Indre-et-Loire

Fermetures provisoires.

Dienné M..... Cantal. | Plascassier MT. (R.).... Alpes-Marit^{mes}.

Réouverture.

Frioul (Le) M..... Bouches-du-R^{ne}. | Le Frioul M..... Bouches-du-R^{ne}.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONALE.

Tarif télégraphique.

(Édition de juillet 1897.)

Bulletin rectificatif n° 16.

Page 51. — British East African Company, en regard de Monbassa indiquer un renvoi (4) et inscrire au bas de la page :

(4) Le bureau de Monbassa est relié télégraphiquement avec les bureaux suivants de l'**Uganda Railway C^o** : Kilindini, Voi, Tsavo, Kibwezie, Simba, Kiu,

Mazeras, Ndi, Mtoto Andie, Makindu, Sultan-Hamoud, Machakos Road, Nyrobie.
— Les taxes pour les télégrammes destinés à ces bureaux sont les mêmes que celles pour Lamu, Malindi et Witu.

Page 63. — Voies Haïti (col. 2), Bermudes (col. 3), Key-West-Haïti (col. 4), Key-West-Jamaïque (col. 5), substituer **6.45** aux indications actuelles, en regard de Guadeloupe, Marie-Galante, Martinique, Saintes (Îles des).

Page 70. — **Brésil**, voie Haïti (col. 10), substituer dans toute la colonne, aux indications actuelles, les taxes indiquées pour la voie de Madère.

Page 72. — **Guyane française** (Cayenne et autres bureaux) et **Guyane hollandaise**, voie Madère (col. 5, 6, 7, 8) et voies Haïti (col. 9) et Key-West-Haïti (col. 11), substituer 8^f 40 aux indications actuelles

Dans les col. 1, 2, 3, 4 (Voie Ténériffe-Noronha) substituer 8^f 05; 8^f 35; 8^f 825 et 8^f 875; mais n'appliquer ces quatre dernières taxes qu'à partir du 1^{er} août.

Page 74. — **Paraguay, République argentine, Uruguay**, voie Haïti (col. 10), substituer dans toute la colonne 5^f 975 aux taxes actuellement indiquées.

Page 75. — **Vénézuéla**, voie Haïti (col. 9) et Key-West-Haïti (col. 12), substituer aux indications actuelles les taxes suivantes :

Puerto-Cabello, Higuerote et Maracaïbo.....	9 ^f 50
Caracas, la Guayra, autres bureaux.....	8 ^f 95

Page 82. — **Perse** (col. 9), à côté des mots « Langage secret » mettre l'indice (2). — Dans le renvoi (2), après Asterabad, ajouter : « Pour ces mêmes bureaux le langage secret est admis. »

Page 90 bis. — **Portugal**, 1^{er} alinéa, après 0^f 10 PAR MOT ajouter : « PAR LA VOIE TERRESTRE FRANCO-ESPAGNOLE et 0^f 175 par la voie du cable Marseille-Barcelone ».

Page 92. — Ajouter, pour la voie commerciale, en regard de : Saint-Pierre et Miquelon (Îles), 0^f 50; Turk's Island, 0^f 50; Bahama (Îles de), 1^f 40.

Pour ce dernier pays, mettre un renvoi (1) après 1^f 40 et inscrire au bas de la page : (1) Pour Bahama il est exigé un minimum de perception de 10^f 25.

Page 92. — Ajouter, pour la voie PQ, les taxes ci-après :

== AMÉRIQUE ANGLAISE :

Bermudes (Îles), 1^f 35; Prince-Édouard (Île du), 0^f 50; Turk's Islands, 1^f 35; Vancouver (Île de), 0^f 82.

== ÉTATS-UNIS :

Arizona, 0^f 82; Connecticut, 0^f 50; Dakota (Nord et Sud), 0^f 74; Floride (Pensacola), 0^f 66; Key-West, 0^f 95; Autres bureaux, 0^f 74; Idaho, 0^f 82; Indien (Territoire), 0^f 74; Maine, 0^f 50; Massachussetts, 0^f 50; Nevada, 0^f 82; New-Hampshire, 0^f 50; Oklahoma (Territoire d'), 0^f 74; Rhode-Island, 0^f 50; Utah, 0^f 82; Vermont, 0^f 50.

Page 92 bis. — Entre les pages 92 et 93 intercaler la page 92 bis suivante :

[MEXIQUE, AMÉRIQUE CENTRALE.]

— (92 bis) —

TÉLÉGRAMMES DE PRESSE.

(Voir les notes A, pages 88 et 92.)

PAYS.	VOIE HAÏTI.			VOIE GALVESTON.			VOIE KEYWEST HAÏTI.			VOIE BERMUDES.			OBSERVATIONS.
	PQ.	Commercial.	Anglo.	PQ.	Commercial.	Anglo.	PQ.	Commercial.	Anglo.	PQ.	Commercial.	Anglo.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Mexique :													
Mexico, Tampico, Vera-Cruz...	"	"	"	1.00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coatzacoalcos.....	"	"	"	1.40	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Salina-Cruz.....	"	"	"	1.50	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres bureaux.....	"	"	"	1.30	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Costa-Rica.....	"	"	"	2.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Guatemala :													
San-José.....	"	"	"	1.55	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres bureaux.....	"	"	"	1.80	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Honduras.....	"	"	"	1.80	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nicaragua :													
San-Juan-del-Sur.....	"	"	"	1.90	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres bureaux.....	"	"	"	2.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Salvador :													
La Libertad.....	"	"	"	1.55	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Autres bureaux.....	"	"	"	1.80	"	"	"	"	"	"	"	"	"
ANTILLES OU INDES OCCIDENTALES :													
Antigua.....	"	"	"	"	"	"	2.75	"	"	2.75	"	"	"
Barbades.....	"	"	"	"	"	"	3.00	"	"	3.00	"	"	"
Havane.....	"	"	"	"	"	"	1.00	"	"	5 00	"	"	"
Cuba { Cienfuegos.....	"	"	"	"	"	"	1.55	"	1.55	"	5 00	"	"
Cuba { Caimanera, Guatanamo.....	1.65	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Cuba { Santiago.....	1.65	"	"	"	"	"	"	"	2 30	"	"	2 40	"
Cuba { Santa-Clara.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1.55	"	"	"
Curaçao.....	4.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dominique.....	"	"	"	"	"	"	2.65	"	"	2.65	"	"	"
Grenade.....	"	"	"	"	"	"	2.95	"	"	2.95	"	"	"
Guadeloupe.....	3.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Haïti { Môle Saint-Nicolas.....	3.25	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Haïti { Cap Haïtien, Port-au-Prince.....	3.25	"	"	"	"	"	"	"	4 30	"	"	"	"
Haïti { Autres bureaux.....	5.85	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Jamaïque.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1.35	"	"	"
Marie-Galante.....	3.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Martinique.....	3.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Porto-Rico.....	"	"	"	"	"	"	2.60	"	"	2.60	"	"	"
Saint-Christophe (Saint-Kitts).....	"	"	"	"	"	"	2.95	"	"	2.95	"	"	"
Sainte-Croix.....	"	"	"	"	"	"	3.30	"	"	3.30	"	"	"
Saint-Domingue.....	3.95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Sainte-Lucie.....	"	"	"	"	"	"	2.85	"	"	2.85	"	"	"
Saintes (Îles des).....	3.10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Saint-Thomas.....	"	"	"	"	"	"	3.15	"	"	3.15	"	"	"
Saint-Vincent.....	"	"	"	"	"	"	2.85	"	"	2.85	"	"	"
Trinité.....	"	"	"	"	"	"	3.20	"	"	3.20	"	"	"

NOTA : Le bulletin n° 17 est inséré à l'annexe n° 11 du bulletin mensuel.

Bulletin rectificatif n° 18.

(20 décembre 1899.)

Page 5. — *A la suite de Bathurst, inscrire :*

Beira Railway C° (Territoires desservis par la)..... 51

Page 34. — **Angola.** — *A la suite de Malange, inscrire : Mussena.*

Page 51. — *A la suite de Bechuana, inscrire dans la colonne 1 :*

Beira Railway C°, et porter la taxe de **5^f 30^c** dans les colonnes 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Page 52. — **Égypte**, ajouter l'indice (2) à la suite de Souakim et au bas de la page le renvoi suivant :

(2) Souakim appartient à la 2^e région, les taxes de celle-ci sont également applicables à ce bureau.

Page 52. — **Maurice**, supprimer l'indice (6) et le renvoi correspondant.

Page 53. — **Portugaise (Afrique orientale)**. 1^o Ajouter l'indice (4) et supprimer les taxes inscrites dans les colonnes 2 à 11; 2^o ajouter au bas de la page le renvoi suivant :

(4) Voir Beira Railway C°, Mozambique et Zambèze.

Page 54. — **Ascension (Île de l')**. — Inscire dans les colonnes 2 à 10 la taxe de **8^f 75^c** et supprimer l'indice (2) et le renvoi correspondant.

Page 56. — **Saint-Hélène**. — Inscire dans les colonnes 2 à 10 la taxe de **8^f 75^c** et supprimer l'indice (1) et le renvoi correspondant.

Page 58. — **États-Unis**. — En regard de Key-West (Floride), substituer la taxe de **1 fr. 90** à celle indiquée dans les colonnes 2, 3, 4 et 5.

Remplacer les pages **62**, **62 bis** et **62 ter**, ainsi que le tableau publié au *Bulletin bi-mensuel* supplémentaire n° 22, du 15 octobre 1899, par le tableau suivant :

III. — AMÉRIQUE CENTRALE.

VOIES DU NOBD,

(Voir la note A, page 57.)

PAYS ET BUREAUX.	VOIES (2).			TÉLÉ- GRAMMES SPÉCIAUX.
	HAÏTI. 2	BER- MUDES. 3	KEY- WEST. 4	
CUBA (1).				
Alfonso XII (Alacranes), Artemesia, Guira, Melena, Limonar, Madruga, San Luis (Pinar del Rio), Vanello, Velado, Vinales.....	3.65	3.75	2.10	
Bahia Honda, Batabano, Bejucal, Cabanas, Cardenas, Consolacion del Sur, Guanabacoa, Guanajay, Guane, Guines, Havane (la) , Jaruco, Mantua, Marianao, Mariel, Matanzas, Pinar del Rio, Regla, San Antonio de los Banos, San Cristobal, San Juan y Martinez, Union de Reyes.....	3.65	3.75	2.10	TC. PC. PCP. RP. Poste langage secret.
Corralillo, Guaracabulla, Quemado de Guines, Rancho Veloz, Sierra Morena, Yaguajay.....	3.65	3.15	3.15	
Aguacate, Aguada de Passageros, Caibarien, Camajuani, Camerones, Casilda, Cienfuegos, Colon, Condado, Enercujada, Hato Nuevo, Isabela de Sagua, Jovellanos, Las Cruces, Las Lajas, Las Vueltas, Los Abrens, Macagua, Placetas, Remedios, Rodas, Rodrigo, Sagua la Grande, Sancti Spiritus, Santa Clara, Santo Domingo, Trinidad, Tunas de Zaza, Union, Yaguaramas. . .	3.65	3.15	3.15	
Tous les autres bureaux.....	3.85	3.35	3.35	

(1) Les taxes par les voies du Sud sont indiquées page 66.

(2) Les mentions de voie peuvent être précédées de l'une des indications :

PQ, COMMERCIAL, ANGLO, DIRECT CABLE OU WESTERN UNION.

Page 63. — Modifier, d'après les indications ci-dessous, les taxes portées dans la colonne 3 (voie Bermudes) et dans la colonne 5 (voie Key-West-Jamaïque) :

PAYS,	VOIE	
	BERMUDES.	KEY - WEST - JAMAÏQUE.
Antigua.....	5.45	5.45
Barbades.....	5.95	5.95
Dominique.....	5.20	5.20
Grenade.....	5.85	5.85
Sainte-Croix.....	6.55	6.55
Saint-Christophe (Saint-Kitts).....	5.85	5.85
Sainte-Lucie.....	5.65	5.65
Saint-Thomas.....	6.25	6.25
Saint-Vincent.....	5.75	5.75
Trinité.....	6.35	6.35

Page 71. — Colombie. — *En regard de Colon, lire respectivement dans les colonnes 6, 7, 8 et 9 : 15.24, 15.54, 15.83, 15.83; et 6.25 dans chacune des colonnes 10, 12 et 13,*

Page 72. — Guyane anglaise. — *Substituer 8.75 à la taxe actuelle dans la colonne 10 (voie Bermudes-Porto-Rico) et dans la colonne 12 (voie Key-West-Jamaïque).*

Page 75. — Renvoi 3. — *A la suite de 8 fr. 95 par mot, ajouter : par les voies Haïti et Key-West-Haïti.*

Page 76. — Renvoi 1. — *Deuxième paragraphe, substituer au texte actuel le texte suivant :*

Trois voies sont actuellement ouvertes avec la Chine à l'échange des correspondances télégraphiques internationales, savoir : Blagovestchensk=Helampo (voie Helampo); Bakhty = Tchougoutchak (voie Tchougoutchak) et Novokievsk = Huntchun (voie Huntchun).

Page 79. — Formose. — Substituer aux indications actuelles les suivantes :

	TURQUIE, SINGAPORE, Tamsui.	WLA- DIWOS- TOCK NAGASAKI ou Wladivos- tock Tamsui.	MALTE, SINGAPORE, Tamsui.	TURQUIE, MOULMEIN, Tamsui.	MALTE, MOULMEIN, Tamsui ou Russie, Djoulfa, Tamsui.	TUR- QUIE, NAGASAKI.	MALTE, NAGASAKI.	OBSER- VATIONS.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Formose (Hede.)	7.45	7.70	7.70	7.95	8.20	9.45	9.70	D. (Voies Wladivos- tock ou Malte.) PC. PCP. TC. RP. Poste langago secret.

Page 90. — Télégrammes de presse :

1° Substituer dans les colonnes 2 et 3 la taxe de 1 fr. 60 à celle de 1 fr. 875 en regard des pays ci-après : Cap (colonie du), Natal, Orange et Transval;

2° Substituer 1 fr. 70 à 1 fr. 875 dans les colonnes 2 et 3 en regard de : Rhodésia du Sud.

NOTE. — Notification déjà insérée au Bulletin bi-mensuel, n° 24, du 10 novembre 1899.

Page 94. — Offices de l'Union télégraphique. — Supprimer : Colonies espagnoles (Cuba, Philippines, Porto-Rico).

CARTES DU RÉSEAU TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONAL.

27^e Notification.

Cartes de l'Asie, de l'Océanie et Planisphère. — Une communication télégraphique est établie avec l'île de Cebu par câble direct de Ilo-Ilo, principale ville de l'île Panay (Philippines).

L'île de Cebu, déjà reliée directement par câble avec l'île Negros, est immédiatement située à l'Est de celle-ci.

Ilo-Ilo est un port de la côte méridionale de Panay.

— Substituer partout « Panay » à « Paney ».

28^e Notification.

Carte de l'Amérique du Nord. — Joindre *C. Code* à *New-York* par un trait figurant un câble et inscrire en regard le chiffre 41.

Carte de l'Afrique. — Indiquer dans l'Océan Atlantique : 1^o l'île Sainte-Hélène cette île est située à la hauteur de Mossamèdes et à environ 7° à l'Ouest du méridien de Paris), joindre l'île Sainte-Hélène au Cap par une ligne figurant un câble; 2^o indiquer l'île de l'Ascension (placer cette île au nord de la carte spéciale du Dahomey sur le 15° degré à l'Ouest du méridien de Paris, sa position réelle est plus au sud); joindre cette île à Sainte-Hélène par une ligne figurant un câble.

Carte de l'Asie. — En regard de Tamsui, inscrire Keelung sur la côte orientale de l'île Formose. A l'extrémité sud de l'île Kiou-Siou (Japon), inscrire : Ohama.

Joindre Keelung à Ohama par un trait figurant un câble avec atterrissements intermédiaires aux trois principales îles de l'archipel des Liou-Kiou.

Planisphère. — Reporter sur le planisphère les additions ci-dessus.

NOMENCLATURE INTERNATIONALE.

Inscrire à leur ordre alphabétique :

Catumbella.....	Benguela, Angola, Afrique occid. portugaise.
Jerez de la Frontera (Xérès).	Cadix, Espagne.
Laithien.....	Cochinchine
Mussena.....	Loandá, Angola, Afrique occid. portugaise.

Les bureaux suivant sont ouverts au service télégraphique international :

Kouroussa.....	} Soudan français.
Oualia.....	
Bobo Dioulasso.....	
Parakou.....	Dahomey.

Il y a lieu d'inscrire ces bureaux à leur ordre alphabétique, dans la Nomenclature internationale, et de biffer Bafoulabé (Soudan) qui est actuellement fermé.

TABLEAUX DE DIRECTION DES TÉLÉGRAMMES INTERNATIONAUX.

Page 27. — Grande-Bretagne et Irlande. — Inscrire au bas de la page la note suivante :

Les télégrammes-mandats originaires de la Suisse et destinés à un bureau quelconque de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande doivent être, dans tous les cas, dirigés sur le bureau de Londres, chargé de leur acheminement ultérieur.

NOTE. — Les télégrammes-mandats sont admis dans les relations anglo-suisse depuis le 1^{er} janvier 1900.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.
RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. — DISTRIBUTION. — FRANCHISES.

Annotations à l'état général des franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 6 janvier 1900, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 75 (ancienne édition) ou page 101 (nouvelle édition),

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CRUES DES COURS D'EAU.

Supprimer toutes les indications relatives aux crues des cours d'eau, sauf celles qui ont trait : 1° à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées chargé du service du Rhône; 2° aux ingénieurs, conducteurs ou agents de la navigation des cours d'eau entre la France et la Belgique (la Sambre, la Hayne, canal de Mons à Condé; l'Escaut et la Lys, lignes internationales) et les remplacer par les suivantes :

Ingenieurs en chef.....	} Limitée à la transmission des avis urgents de crues notables des cours d'eau échangés entre eux, sans distinction de circonscription administrative départementale ⁽¹⁾ .
Ingenieurs et agents de tout grade des Ponts et Chaussées.....	
Préfets.....	
Sous-Préfets.....	
Maires.....	
Chefs de brigade de gendarmerie.....	

Page 77 (ancienne édition) et page 103 (nouvelle édition),

1° NAVIGATION; — 2° CANAUX.

Supprimer toutes les indications relatives au service de la navigation et à celui des canaux sauf celles qui ont trait : 1° à l'ingénieur des Ponts et Chaussées au Havre; 2° au maître de port de Caudebec-en-Caux; 3° au chef du pilotage au Havre; 4° à l'ingénieur en chef et à l'ingénieur ordinaire de la navigation à Rouen; 5° aux ingénieurs et agents des Ponts et Chaussées chargés du service du canal des Ardennes, du canal de l'Oise à l'Aisne, de la navigation de l'Aisne du service du canal de la Marne au Rhin.

Remplacer ces indications par les suivantes :

NAVIGATION ET CANAUX.

Ingenieurs en chef.....	} Limitée aux communications urgentes échangées entre eux relativement au service des canaux et à la tenue des biefs et des écluses ⁽²⁾ .
Ingenieurs ordinaires.....	
Agents des Ponts et Chaussées de tout grade.....	
.....	

⁽¹⁾ Ceux de ces fonctionnaires autorisés par des règlements spéciaux du département des Travaux publics peuvent aussi transmettre, pour le même objet, des télégrammes au Ministre de ce Département.

⁽²⁾ Le réseau de l'État ne devra être utilisé pour ces communications qu'en l'absence de fils spéciaux à la navigation ou en cas d'interruption de ceux-ci.

DIRECTION DU MATÉRIEL ET DE LA CONSTRUCTION — 3^o BUREAU.
BÂTIMENTS. — MATÉRIEL POSTAL. — FABRICATION DES TIMBRES-POSTE.

Annotation au Recueil des tarifs des fournisseurs.

A l'avenir, les étuis-tampons pour facteur rural seront fournis par M. Klein, en remplacement de MM. Franck frères, au prix de 0 fr. 08.

Les agents sont, en conséquence, invités à modifier dans ce sens les indications qui figurent à la page 11 du *Recueil des tarifs des fournisseurs*.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^o BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Nomenclature des bureaux britanniques.

Les modifications ci-après devront être apportées à la nomenclature des bureaux britanniques participant au service des mandats internationaux.

1^o LONDRES.

a) *Nouveau bureau à inscrire.*

Highgate, near Railway Station..... N.

b) *Changement de dénominations.*

Au lieu de :

Lire :

Leytonstone, High Road, N^o 305, N. E... | Leytonstone, High Road, N^o 281, N.E.

2^o ANGLETERRE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Arley (Warwickshire).	Coventry.	Horsefair (Pontefract).	Pontefract.
Bemerton.....	Salisbury.	Kingsdown (Bristol)..	Bristol.
Birches Head (Hanley).	Stoke-on-Trent.	Kirkby Fleetham.....	Bedale.
Bridge Street (Batley).	Batley.	Lower Pilsley.....	Chesterfield.
Burwash Common....	Etchingham, Sussex.	Manaton.....	Newton Abbot.
Canning Place.....	Liverpool.	Medmenham.....	Marlow.
Carlton Street (Nottingham).....	Nottingham.	Old Malton.....	Malton.
Christchurch Street...	Ipswich.	Park View.....	Whitley, Northumberland.
Compton Road.....	Leeds.	Romilly Crescent.....	Cardiff.
Copley.....	Halifax.	Rowlands Gill.....	Newcastle - on Tyne.
Earlsdon.....	Coventry.	Rushton.....	Kettering.
East Allington.....	Mounts, Devon.	Station Road (Ringwood).....	Ringwood.
Eastbourne Street....	Lincoln.	Toller Lane.....	Bradford.
East Everleigh.....	Marlborough.	Tywyn.....	Llandudno.
Eastgate Street.....	Bury St. Edmunds.		
Highfield (Lymington).	Lymington.		

c) *Bureaux supprimés à biffer.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Beck Street	Nottingham.	North Woolston	Southampton.
Kimberley Terrace	Great Yarmouth.	Victoria Street	Liverpool.

b) *Changements de dénominations.*

Au lieu de :

Lire :

Apperley Bridge, Leeds	Apperley Bridge, Bradford.
Chinnor, Tetsworth	Chinnor, Wallingford.
Combe Martin, Hfracombe	Combe Martin, Devon.
Great Milton, Tetsworth	Great Milton, Tetsworth, Oxon.
Greengates (Apperley Bridge), Leeds	Greengates, Bradford.
Hamlet Court Road, Southend-on-Sea	Westcliff-on-Sea, Southend-on-Sea.
Little Milton, Tetsworth	Little Milton, Tetsworth, Oxon.
Micklefield, South Milford, Yorks	Micklefield, Leeds.
Nantpenar, Newport, Mon	Nantpenar (Abercarn), Newport, Mon.
Salcombe, Kingsbridge	Salcombe, Devon.
Stokenchurch, Tetsworth	Stokenchurch, Wallingford.
Westcliff-on-Sea, Southend-on-Sea	Seaforth Road, Southend-on-Sea.

3° ÉCOSSE.

a) *Nouveaux bureaux à inscrire.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOM DU BUREAU.	COMTÉ.
Ardgowan Street	Port Glasgow.	Woodside Street	Coatbridge.
South Union Street	Dundee.		

b) *Bureau supprimé à biffer.*

NOM DU BUREAU.	COMTÉ.
Cathcart Street	Greenock.

4° IRLANDE.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Broadford (Co Limerick)	Charleville.	Ferrybank (Arklow)	Arklow.
Church Street (Dublin)	Dublin.	Glenavy	Co Antrim.
Corporation Square	Belfast.	Larganreath	Letterkenny.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU.
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Annotations à l'Instruction générale des Postes.

Article 664. — Ajouter à la fin du premier alinéa :

« Ainsi que pour les cartes illustrées, isolées ou en paquets, circulant à découvert, comme imprimés. »

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

Annotations à l'Instruction générale des Postes.

Article 991. — Ajouter le paragraphe suivant :

Si aucun agent ou sous-agent des Postes n'est disponible pour accompagner les dépêches ou les correspondances dans le premier train en partance, ces dépêches, ainsi que les correspondances insérées au préalable dans un sac cacheté, peuvent être confiées au personnel du chemin de fer.

Article 992. — Au lieu de :

Le directeur est prévenu par télégramme de service
lire :

Le directeur de la ligne et le directeur du département sur le territoire duquel l'accident se produit sont prévenus par télégramme de service.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Addition à l'Instruction générale des Postes.

Ouvrages imprimés à destination de l'Égypte.

Article 297. — Ajouter l'alinéa suivant :

L'office égyptien n'admet à l'arrivée, dans un même courrier, à l'adresse d'un même destinataire, qu'un seul exemplaire (en un ou plusieurs volumes) d'un ouvrage imprimé (livre, brochure, etc).

Les exemplaires trouvés en sus ne sont remis au destinataire que contre paiement des droits de douane (8 p. o/o *ad valorem*) dont ils sont passibles.

Article 1399. — Après « de la Finlande », ajouter :
du Monténégro.

Article 1400, 1^{er} alinéa. — Après « la Grèce », ajouter :
le Monténégro.

Article 1401, 1^{er} alinéa. — Après « du Grand-Duché de Luxembourg », ajouter :
du Monténégro.

Article 1413, 1^{er} alinéa. — Après « Luxembourg », ajouter :
le Monténégro.

Article 1414, 1^{er} alinéa. — Après « Luxembourg », ajouter :
du Monténégro.

Article 1422, 3^{me} alinéa. — Après « Grèce », ajouter :
du Monténégro.

Article 1432, 2^{me} alinéa. — Après « d'Erythrée », ajouter :
du Monténégro.

Article 1629. — Ajouter au 2^{me} alinéa :
et celui des valeurs à recouvrer en Portugal doit être exprimé en monnaie française.

Article 1695. — Après n° 1513, ajouter au 1^{er} alinéa :
par exception, le montant du remboursement pour les envois à destination du Portugal est énoncé en monnaie française.

Il y a lieu de biffer le nom de Port-Lagos à l'appendice n° 22 de l'Instruction générale des Postes (tome III, page 198.)

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU.
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

Annotation à l'Instruction générale des Postes.

Article 326. — Intercaler entre les 1^{er} et 2^e alinéas, l'alinéa suivant :

Pour être admises à l'échange, les formules de l'espèce, même déchirées accidentellement, devront être rendues dans leur entier. Toutefois, les cartes-pneumatiques fermées et les cartes-lettres pourront être échangées, si le public ne présente que la première moitié de la carte portant le timbre.

Article 482. — Deuxième alinéa, dernière ligne, supprimer les mots : « Transmet à l'Administration » et le remplacer par : « Conserve dans ses archives pendant un délai d'un an ».

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU.
ORGANISATION DU SERVICE DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

Annotation à l'Instruction générale des Postes.

Article 197. — 1^{er} alinéa. Après la parenthèse, 2^e ligne, biffer le mot « et », ajouter après les mots « les carnets d'avis de versement n° 1413 » la phrase suivante : « et d'avis d'émission n°s 1452 et 1452 bis ».

Modifier ainsi qu'il suit la manchette de cet article : après les mots « et carnets » mettre « n°s 1413, 1452 et 1452 bis ».

Article 200. — 1^{re} ligne. — Après les mots « et les carnets » mettre « n°s » et ajouter après « 1413 » : « 1452 et 1452 bis ».

Compléter par la mention suivante la manchette de cet article « et des carnets n°s 1413, 1452 et 1452 bis ».

Article 206. — 1^{re} ligne et manchette de cet article. — Apporter les mêmes modifications qu'à l'article 200.

Article 1339. — Remplacer le 1^{er} paragraphe de cet article par le suivant :

«L'émission de chaque mandat télégraphique donne lieu à l'établissement d'un avis détaché d'un carnet à souche n° 1452. Cet avis est daté, frappé du timbre du bureau et signé par l'agent du guichet ; il est ensuite visé par le receveur ou son suppléant qui, avant de l'expédier, le rapproche de la souche du registre n° 1403».

Article 1373. — Page 55, 5^e ligne. — Après les mots «le mandat est transmis dans les conditions indiquées à l'article» biffer «1370» et y subsister «1356».

Article 1504. — Modifier comme il suit la 2^e phrase de cet article : «Les avis d'émission sont établis sur formules spéciales extraites d'un carnet n° 1452 bis et», etc.

Table des matières.

Page 260. — 2^e colonne 5^e ligne. — Après les mots «carnets d'avis de versement n° 1413» ajouter : «et avis d'émission n° 1452 et 1452 bis».

Même page et même colonne, 6^e ligne. — Apporter les mêmes modifications que ci-dessus.

Page 300. — 1^{re} colonne, 25^e ligne. — Substituer à l'indication : «Demande des registres de mandats et des carnets n° 1413» : «Demande des registres de mandats et des carnets n° 1413 1452 et 1452 bis.»

Art. 1407. — Modifier ainsi qu'il suit la dernière ligne du premier alinéa :

..... et annulé par l'inscription très apparente des mots : «Avis de paiement». (Règlement international, art. XI, § 1.)

Demande
d'avis
de paiement
d'un mandat
international.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Annotations au Tarif des Postes.

Il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au Tarif des Postes (édition de 1899) :

Page 4, tableau 2, colonne 1, 8^e ligne, avant Japon, inscrire : *Corée*.

Page 6, tableau III. — Inscrire à son ordre alphabétique la *Corée* parmi les pays qui n'admettent pas les demandes de retrait.

Page 8, tableau IV (suite), colonne 1. — En dehors de l'accolade, biffer et *Corée* ;

En dedans de l'accolade, après Yochow (Chine), biffer tout ce qui se rapporte à la *Corée*.

TABLEAU.

Pages 16 et 17, après Asie, avant Japon, inscrire :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Corée.	50 poon.	100 poon.	20 poon.	40 poon.	10 poon.	50 poon minimum 20 poon.	10 poon minimum 20 poon.	50 poon.	50 poon.	1 poon 1/2 cen- time.

TABLE DES MATIÈRES.

En face de : Chemulpo, Corce, Fusanpo, Jouchuan, Séoul, Yuensau, colonne 2, remplacer 8 par : 4 et 5.

Tableau XII, col. 8, page 49,

En regard de : Égypte, ajouter les noms des bureaux ci-après à ceux des bureaux égyptiens admis à participer au service des mandats télégraphiques : Assiout, Assouan, Assouan (Réservoir), Benha, Beni-Souef, Birket-el-Sab, Chibin-el-Kom, Damanhour, Damiette, Fayoum, Guergua, Guiza, Kafr-el-Zayat, Kéna, Louxor, Mahalla, Mansoura, Menouf, Minia, Rosette, Samanoud, Sohag, Tanta, Teh-el-Baroud, Zagazig, Zefla.

Tableau XII (pages 50 et 51).

Intercaler, suivant l'ordre alphabétique des noms de pays, les indications suivantes concernant le Montenegro :

1	2	3	4	5	6	7	8
Monténégro.	N° 1405 (Mandat- carte).	500 francs.	25 centimes par 25 francs jus- qu'à 100 francs; au- dessus de 100 francs, 25 cen- times par 50 francs.	Francs et centimes.	Bureau de destination.	10 cen- times.	Bureaux d'Andrievitza, Antivari, Chavnik, Cettigné, Danilov- grade, Duleigno, Grahovo, Kolachine Niegouche, Nik- chitch, Podgoritza, Pristane (Antivari), Rieka, Velimlié, Wir- pazar et Zabliak.

Même opération au tableau XIII (pages 58 et 59).

1	2	3	4	5	6	7
Monténégro.	Mandat-carte.	500 francs.	25 centimes par 25 francs pour les 100 premiers francs; au delà, 25 centimes par 50 francs.	D'après le cours officiel du pa- pier - monnaie autrichien, réglé par le Ministre princier des fi- nances.	3 ans.	2 mois à partir du premier jour du mois qui suit celui de l'émis- sion.

Tableau XIII, modifier ainsi qu'il suit les indications portées en regard de Autriche-Hongrie et de Bosnie-Herzegovine, aux colonnes 3, 4 et 5.

1	2	3	4	5
Autriche-Hongrie.		1,065 francs (1,000 couronnes).	25 deniers par 25 couronnes pour les 100 premières couronnes, et au delà, 25 deniers par 50 couronnes.	Au cours de la Bourse de Vienne, ou de Budapest, la veille du jour de l'émission des mandats.
Bosnie-Herzegovine.		1,065 francs (1,000 couronnes).	25 deniers par 25 couronnes pour les 100 premières couronnes, et au delà, 25 deniers par 50 couronnes.	Au cours de la Bourse de Vienne, la veille du jour de l'émission des mandats.

Tableau XIV (page 62).

En regard de « Portugal », remplacer, dans la colonne 3, « 180 milreis » par « 1,000 francs ».

Tableau XV (page 63).

En regard de « Portugal », remplacer, dans la colonne 4, « 90 milreis » par « 500 francs » et, dans la colonne 6, « reis et milreis » par « francs et centimes ».

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste français. Escale de Santander.

Les paquebots de la ligne du Havre-Bordeaux à Saint-Thomas et Haïti, que la Compagnie générale transatlantique a décidé de faire toucher à Santander, ne visiteront, quant à présent, cette escale qu'à la traversée de retour.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Paquebots-poste français. — Nouveaux itinéraires des lignes de la Méditerranée et de Bordeaux à Buenos-Ayres. Tableaux des mouvements présumés des paquebots sur ces lignes en 1900.

Les agents trouveront ci-après les nouveaux itinéraires des lignes maritimes de la Méditerranée et de Bordeaux à Buenos-Ayres, ainsi que les tableaux des mouvements présumés des paquebots sur ces lignes en 1900.

L'escale de Naples est introduite, à titre facultatif, entre Marseille et le Pirée, dans les parcours des lignes circulaires A et B.

Les escales de Kustendjé et de Bourgas sont supprimées dans les lignes commerciales allant de Marseille aux ports de la mer Noire.

Les escales de Samsoun et de Trébizonde, desservies jusqu'ici dans chaque sens au cours d'un même voyage, ne seront plus visitées qu'à l'aller ou au retour, alternativement.

ITINÉRAIRES

DES SERVICES MARITIMES POSTAUX

DE LA MÉDITERRANÉE.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR :

	Sub- ventionnées.	Non sub- ventionnées.
Par voyage.....	1,396 1/3	203 2/3
Annuellement....	18,152 1/3	2,647 2/3

LIGNES CIRCULAIRES

Approuvé par décision

Vitesse réglementaire : 13 nœuds

Service toutes les quatre semaines, mis à exécution à dater du 11 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	N DURÉE DE LA STATION. h.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieux marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
LIGNE CIRCULAIRE A (PAR VATHY.)										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Jouidi.	4 s.	"	
Naples.....	148	444	34	Samedi.	2 m.	9	Samedi.	11 m.	43	
Le Pirée.....	224	672	52	Lundi.	3 s.	6	Lundi.	9 s.	58	
Smyrne.....	66 1/3	199	15	Mardi.	Midi.	8	Mardi.	8 s.	23	
Dardanelles..	46 1/3	139	11	Mercredi.	7 m.	1	Mercredi.	8 m.	12	
Constantinople.	45	135	10	Mercredi.	6 s.	22	Jouidi.	4 s.	32	
Dardanelles ⁽¹⁾ ..	45	135	10	Vendredi.	2 m.	1	Vendredi.	3 m.	11	
Smyrne.....	46 1/3	139	11	Vendredi.	2 s.	10	Vendredi.	Minuit.	21	
Vathy (Samos).	38	114	9	Samedi.	9 m.	7	Samedi.	4 s.	16	
Beyrouth (2)..	174 1/3	523	40	Lundi.	8 m.	35	Mardi.	7 s.	75	
Larnaca.....	37	111	10	Mercredi.	5 m.	11	Mercredi.	4 s.	21	
Mersina.....	48	144	13	Jouidi.	5 m.	29	Vendredi.	10 m.	42	
Alexandrette..	26 1/3	79	7	Vendredi.	5 s.	29	Samedi.	10 s.	36	
Lattaquié.....	26	78	7	Dimanche.	5 m.	6	Dimanche.	11 m.	13	
Tripoli.....	21 2/3	65	6	Dimanche.	5 s.	7	Dimanche.	Minuit.	13	
Beyrouth.....	14 2/3	44	4	Lundi.	4 m.	39	Mardi.	7 s.	43	
Port-Saïd (3)..	75 2/3	227	18	Mercredi.	1 s.	7	Mercredi.	8 s.	25	
Alexandrie....	49 1/3	148	11	Jouidi.	"	33	Vendredi.	4 s.	44	
Marscille.....	468	1,404	108	Mercredi.	4 m.	"	"	"	108	
TOTAUX...	1,600	4,800	376	260	636	Ou 26 j. 12 h.

(1) Correspondance avec les paquebots des lignes libres de Marseille à Constantinople et à Odessa, et de Marseille à Constantinople, Novorossisk et Batoum, rentrant en France.

(2) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth.

(3) Correspondance avec la malle anglaise venant de Brindisi. En cas de retard dans l'arrivée de la malle, le départ de Port-Saïd pour Alexandrie est différé dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence, sans toutefois que le délai d'attente puisse se prolonger au delà du jeudi, 3 heures du matin.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MÉDITERRANÉE — Lignes circulaires A et A^{bis} N°1.



ET A BIS.

Ministérielle du 28 décembre 1899.

Pour les parcours subventionnés.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

Sub-ventionnées. Non sub-ventionnées.

Par voyage 1,390 1/3 203 2/3
Annuellement 18,074 1/3 2,647 2/3

Service toutes les quatre semaines, mis à exécution à dater du 25 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

LIGNE CIRCULAIRE A bis. (PAR RHODES).

Marseille	"	"	"	"	"	"	Jeu <i>di</i> .	4 s.	"	
Naples	148	444	34	<i>Samedi</i> .	2 m.	9	<i>Samedi</i> .	11 m.	43	
Le Pirée	224	672	52	Lundi.	3 s.	6	Lundi.	9 s.	58	
Smyrne	66 1/3	199	15	Mardi.	Midi.	8	Mardi.	8 s.	23	
Dardanelles	46 1/3	139	11	<i>Mercredi</i> .	7 m.	1	<i>Mercredi</i> .	8 m.	12	
Constantinople	45	135	10	<i>Mercredi</i> .	6 s.	22	Jeu <i>di</i> .	4 s.	32	
Dardanelles ⁽¹⁾	45	135	10	Vendredi.	2 m.	1	Vendredi.	3 m.	11	
Smyrne	46 1/3	139	11	Vendredi.	2 s.	20	<i>Samedi</i> .	10 m.	31	
Rhodes	76	228	18	Dimanche	4 m.	3	Dimanche	7 m.	21	
Beyrouth (2)	130 1/3	391	30	Lundi.	1 s.	30	<i>Mardi</i> .	7 s.	60	
Larnaca	37	111	10	<i>Mercredi</i> .	5 m.	11	<i>Mercredi</i> .	4 s.	21	
Mersina	48	144	13	Jeu <i>di</i> .	5 m.	29	Vendredi.	10 m.	42	
Alexandrette	26 1/3	79	7	Vendredi.	5 s.	29	<i>Samedi</i> .	10 s.	36	
Lattaquié	26	78	7	Dimanche.	5 m.	6	Dimanche.	11 m.	13	
Tripoli	21 2/3	65	6	Dimanche.	5 s.	7	Dimanche.	Minuit.	13	
Beyrouth	14 2/3	44	4	Lundi.	4 m.	39	Mardi.	7 s.	43	
Port-Saïd (3)	75 2/3	227	18	<i>Mercredi</i> .	1 s.	7	<i>Mercredi</i> .	8 s.	25	
Alexandrie	49 1/3	148	11	Jeu <i>di</i> .	7 m.	33	Vendredi.	4 s.	44	
Marseille	468	1,404	108	<i>Mercredi</i> .	4 m.	"	"	"	108	
TOTAUX	1,594	4,782	375	261	"	636	On 26 j. 12 h.

NOTA. La Compagnie dessert obligatoirement, sans subvention, les escales indiquées en italiques.

* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes circulaires de la Méditerranée et de la ligne de Marseille à Beyrouth. (N° 331 B. — Annexe I.)

NOMBRE DE LIEUES MARINES A PARCOURIR :

	Sub- ventionnées.	Non sub- ventionnées.
Par voyage.....	1,396 1/3	203 2/3
Annuellement....	18,152 1/3	2,647 2/3

LIGNES CIRCULAIRES

Approuvé par décision

Vitesse réglementaire : 13 nœuds

Service toutes les quatre semaines, mis à exécution à dater du 18 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION. h.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. h.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
LIGNE CIRCULAIRE B. (PAR VATHY.)										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Jeudi.	4 s.	"	
Alexandrie....	468	1,404	108	Mardi.	4 m.	36	Mercredi.	4 s.	144	
Port-Saïd.....	49 1/3	148	11	Jeudi.	3 m.	17	Jeudi.	8 s.	28	
Beyrouth.....	75 2/3	227	18	Vendredi.	2 s.	42	Dimanche.	8 m.	60	
Tripoli.....	14 2/3	44	4	Dimanche.	Midi.	8	Dimanche.	8 s.	12	
Lattaquié.....	21 2/3	65	6	Lundi.	2 m.	10	Lundi.	Midi.	16	
Alexandrette...	26	78	7	Lundi.	7 s.	27	Mardi.	10 s.	34	
Mersina.....	26 1/3	79	7	Mercredi.	5 m.	15	Mercredi.	8 s.	22	
Larnaca.....	48	144	13	Jeudi.	9 m.	9	Jeudi.	6 s.	22	
Beyrouth (1)...	37	111	10	Vendredi.	4 m.	32	Samedi.	Midi.	42	
Vathy (Samos).	174 1/3	523	40	Lundi.	4 m.	14	Lundi.	6 s.	54	
Smyrne.....	38	114	9	Mardi.	3 m.	9	Mardi.	Midi.	18	
Dardanelles...	46 1/3	139	11	Mardi.	11 s.	1	Mardi.	Minuit.	12	
Constantinople.	45	135	10	Mercredi.	10 m.	30	Jeudi.	4 s.	40	
(2) Dardanelles...	45	135	10	Vendredi.	2 m.	1	Vendredi.	3 m.	11	
Smyrne.....	46 1/3	139	11	Vendredi.	2 s.	24	Samedi.	2 s.	35	
Le Pirée... ..	66 1/3	199	15	Dimanche	5 m.	6	Dimanche	11 m.	21	
Naples.....	224	672	72	Mardi.	3 s.	7	Mardi.	10 s.	59	
Marseille.....	148	444	34	Jeudi.	8 m.	"	"	"	34	
TOTAUX...	1,600	4,800	376	288	664	Ou 27 j. 16 h.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth. En cas de retard de ce dernier, le départ de Beyrouth pour Smyrne et Constantinople pourrait être différé dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence entre les deux services, sans toutefois que le délai d'attente puisse excéder 48 heures.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DE LA MEDITERRANEE Lignes circulaires B et B^{bis}

N°2.



LÉGENDE
 Services par quinzaine
 Services toutes les quatre semaines
 Parcours non subventionnés
 Établissements de poste français | Recettes Distributions

28-29

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR :

LIGNE DE MARSEILLE

Par voyage..... 1,204 2/3
Annuellement..... 31,321 1/3

Service toutes les deux semaines.

Approuvé par décision ministérielle du 13 décembre 1895.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Judi.	4 s.	"	
Alexandrie....	468	1,404	108	Mardi.	4 m.	36	Mercredi.	4 s.	144	
Port-Saïd....	49 1/3	148	11	Judi.	3 m.	17	Judi.	8 s.	28	
Jaffa.....	44 1/3	133	10	Vendredi.	6 m.	12	Vendredi.	6 s.	22	
Beyrouth (1)..	40 2/3	122	10	Samedi.	4 m.	"	"	"	10	
TOTAUX...	602 1/3	1,807	139			65			204	Ou 8 j. 12 h.
SÉJOUR.....									64 h. ou 2 j. 16 h.	

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B ou B bis allant à Smyrne, Constantinople et Marseille.
 (2) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A ou A bis venant de Marseille, Constantinople et Smyrne. En cas de retard de ce dernier, le départ de Beyrouth peut être différé dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence entre les deux services, sans toutefois que le délai d'attente puisse excéder 48 heures.
 (3) Correspondance avec la malle anglaise venant de Brindisi. En cas de retard dans l'arrivée de la malle, le départ de Port-Saïd pour Alexandrie est différé dans la mesure nécessaire pour assurer la coïncidence, sans toutefois que le délai d'attente puisse se prolonger au delà du jeudi, 3 heures du matin.



30-31

A ALEXANDRIE ET À BEYROUTH.

Vitesse réglementaire : 13 nœuds.

— Mis à exécution à dater du 2 janvier 1896.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Beyrouth (2)...	"	"	"	"	"	"	Lundi.	8 s.	"	
Jaffa.....	40 2/3	122	10	Mardi.	6 m.	14	Mardi.	8 s.	24	
Port-Saïd (3)...	44 1/3	133	10	Mercredi.	6 m.	14	Mercredi.	8 s.	24	
Alexandrie....	49 1/3	148	11	Jeudi.	7 m.	33	Vendredi.	4 s.	44	
Marseille.	468	1,404	108	Mercredi.	4 m.	"	"	"	108	
TOTAUX...	602 1/3	1,807	130	61	200	Ou 8 j. 8 h.

* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes circulaires de la Méditerranée et de la ligne de Marseille à Beyrouth. (N° 331 B. — Annexe I.)

RÉCAPITULATION.

Aller..... 204 heures.
Séjour..... 64
Retour..... 200

Durée totale d'un voyage..... 468 heures ou 19 jours 12 heures.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

Par voyage .. 1,562 2/3
Annuellement .. 20,314 2/3

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE A

(touchant à Dédéagh)

Vitesse ..

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHE et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.	"	"	"	"	"	"	Samedi	4 s.	"	
La Sude.	347	1,041	95	Mercredi.	3 s.	2	Mercredi.	5 s.	97	
Le Pirée.	53 2/3	164	15	Jeudi.	8 m.	6	Jeudi.	2 s.	21	
Smyrne.	66 1/3	199	18	Vendredi.	8 m.	10	Vendredi.	6 s.	28	
Dardanelles ...	46 1/3	139	13	Samedi.	7 m.	2	Samedi.	9 m.	15	
Constantinople ..	45	135	12	Samedi.	9 s.	41	Lundi.	2 s.	53	
Trebizonde.	170	510	49	Mercredi.	3 s.	8	Mercredi.	11 s.	57	
Batoum.	31 1/3	94	9	Jeudi.	8 m.	"	"	"	9	
TOTAUX.	759 2/3	2,279	211	69	280	Ou 11 j. 16 h.

Durée du séjour : 48 heures ou 2 jours.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B bis allant à Marseille.

* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



CONSTANTINOPLÉ ET À BATOUM
et à Patras au retour).

10 nœuds 73.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 6 JANVIER 1900.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Batoum.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	8 m.	"	
Samsoun.....	79	237	24	Dimanche.	8 m.	10	Dimanche.	6 s.	34	
Constantinople. (1)	123 2/3	371	37	Mardi.	7 m.	33	Mercredi.	4 s.	70	
Dardanelles... (1)	45	135	12	Jéudi.	4 m.	2	Jéudi.	6 m.	14	
Dédéagh.....	20 2/3	62	6	Jéudi.	midi.	8	Jéudi.	8 s.	14	
Salonique.....	61 2/3	185	17	Vendredi.	1 s.	22	Samedi.	11 m.	39	
Syra.....	73 1/3	220	20	Dimanche.	7 m.	6	Dimanche.	1 s.	26	
Patras.....	104 2/3	314	29	Lundi.	6 s.	13	Mardi.	7 m.	42	
Marseille.....	295	885	81	Vendredi.	4 s.	"	"	"	81	
TOTAUX.....	803	2,409	226	94	320	Ou 13 j. 8 h.

RÉCAPITULATION

Aller.....	280 heures.
Séjour.....	48
Retour.....	320
Durée totale du voyage.....	648 heures ou 27 jours.

NOMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

Par voyage 1,568 2/3
 Annuellement 20,392 2/3

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE À
 (touchant à Cavalle

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
La Sude	347	1,041	95	Mercredi.	3 s.	2	Mercredi.	5 s.	97	
Le Pirée	53 2/3	161	15	Jeudi.	8 m.	6	Jeudi.	2 s.	21	
Smyrne	66 1/3	199	18	Vendredi.	8 m.	10	Vendredi.	6 s.	28	
Dardanelles ...	46 1/3	139	13	Samedi.	7 m.	2	Samedi.	9 m.	15	
Constantinople..	45	135	12	Samedi.	9 s.	43	Lundi.	4 s.	55	
Samsoun	123 2/3	371	37	Mercredi.	5 m.	12	Mercredi.	5 s.	49	
Batoum	79	237	24	Jeudi.	5 s.	"	"	"	24	
TOTAUX.....	761	2,283	214	75	289	Ou 12 j. 1 h.

Durée du séjour : 51 heures ou 2 jours 3 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B allant à Marseille.
 * Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



34-35.

CONSTANTINOPLÉ ET À BATOUM
et à Patras au retour).

10 nœuds 69.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 20 JANVIER 1900.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lignes marines. 2	Milles. 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Batoum	"	"	"	"	"	"	Samedi.	8 s.	"	
Trébizonde. ...	31 1/3	94	9	Dimanche.	5 m.	8	Dimanche.	1 s.	17	
Constantinople.. (1)	170	510	51	Mardi.	4 s.	24	Mercredi.	4 s.	75	
Dardanelles....	45	135	12	Jeudi.	4 m.	2	Jeudi.	6 m.	14	
Cavalle.....	38	114	10	Jeudi.	4 s.	6	Jeudi.	10 s.	16	
Salonique.	50 1/3	151	14	Vendredi.	Midi.	23	Samedi.	11 m.	37	
Syra.....	73 1/3	220	20	Dimanche.	7 m.	6	Dimanche.	1 s.	26	
Patras	104 2/3	314	29	Lundi.	6 s.	13	Mardi.	7 m.	42	
Marseille.....	295	885	81	Vendredi.	4 s.	"	"	"	81	
TOTAUX....	807 2/3	2,423	226	82	308	Ou 12 j. 20 h.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	289 heures.
Séjour.....	51
Retour.....	308

Durée totale du voyage..... 648 heures ou 27 jours.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 1,621 1/3
Annuellement..... 21,077 1/3

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE À
(touchant à Patras

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Patras.....	295	885	81	Mercredi.	1 m.	8	Mercredi.	9 m.	89	
Syra.....	104 2/3	314	29	Jeudi.	2 s.	4	Jeudi.	6 s.	33	
Salonique.....	73 1/3	220	20	Vendredi.	2 s.	8	Vendredi.	10 s.	28	
Cavalle.....	50 1/3	151	14	Samedi.	Midi.	6	Samedi.	6 s.	20	
Dardanelles... .	38	114	10	Dimanche.	4 m.	2	Dimanche.	6 m.	12	
Constantinople..	45	135	12	Dimanche.	6 s.	22	Lundi.	4 s.	34	
Novorossisk....	149 2/3	449	45	Mercredi.	1 s.	26	Jeudi.	3 s.	71	
Batoum.....	83 1/3	250	25	Vendredi.	4 s.	"	"	"	25	
TOTAUX.....	839 1/3	2,518	236	76	312	Ou 13 j.

Séjour : 50 heures ou 2 jours 2 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A, allant à Alexandrie.
* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)

SERVICES DES MESSAGERIES MARITIMES — Ligne libre de Marseille à Novorossisk.

N° 6.



36-37.

CONSTANTINOPLÉ ET À NOVOROSSISK.
(et à Cavalle à l'aller).

10 nœuds 66.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 27 JANVIER 1900.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Batoum	"	"	"	"	"	"	Dimanche.	6 s.	"	
Constantinople . (1)	195	585	59	Mercredi.	5 m.	35	Jeudi.	4 s.	94	
Dardanelles...	45	135	12	Vendredi.	4 m.	2	Vendredi.	6 m.	14	
Smyrne.....	46 1/3	139	13	Vendredi.	7 s.	21	Samedi.	4 s.	34	
Vathy (Samos).	38	114	10	Dimanche.	2 m.	14	Dimanche.	4 s.	24	
Le Pirée.....	57	171	16	Lundi.	8 m.	6	Lundi.	2 s.	22	
La Sude.....	53 2/3	161	15	Mardi.	5 m.	2	Mardi.	7 m.	17	
Marseille.....	347	1,041	95	Samedi.	6 m.	"	"	"	95	
TOTAUX.....	782	2,346	220	80	300	Ou 12 j. 12 h.

RÉCAPITULATION.

Ailer.....	312 heures.
Séjour.....	50
Retour.....	300
Durée totale du voyage.....	662 heures ou 27 jours 14 heures.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE A
(touchant à Patras et

Par voyage 1,416 2/3
Annuellement 18,416 2/3

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Patras.....	295	885	81	Mercredi.	1 m.	8	Mercredi.	9 m.	89	
Syra.....	104 2/3	314	29	Jeudi.	2 s.	4	Jeudi.	6 s.	33	
Salonique.....	73 1/3	220	20	Vendredi.	2 s.	8	Vendredi.	10 s.	28	
Dédéagh.....	61 2/3	185	17	Samedi.	3 s.	7	Samedi.	10 s.	24	
Dardanelles.....	20 2/3	62	6	Dimanche.	4 m.	2	Dimanche.	6 m.	8	
Constantinople..	45	135	12	Dimanche.	6 s.	22	Lundi.	4 s.	34	
Odessa.....	114 2/3	344	34	Mercredi.	2 m.	"	"	"	34	
TOTAUX.....	715	2,145	199	51	250	Ou 10 j. 10 h.

Séjour : 66 heures ou 2 jours 18 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A bis allant à Alexandrie.
* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



38-39.

CONSTANTINOPLÉ ET À ODESSA
(Dédéagh à l'aller).

à nœuds 75.

à EXÉCUTION À DATER DU 13 JANVIER 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Odessa.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Constantinople.. (1)	114 2/3	344	34	Dimanche.	6 m.	34	Lundi.	4 s.	68	
Dardanelles....	45	135	12	Mardi.	4 m.	2	Mardi.	6 m.	14	
Smyrne.....	46 1/3	139	13	Mardi.	7 s.	21	Mercredi.	4 s.	34	
Vathy.....	38	114	10	Jeudi.	2 m.	14	Jeudi.	4 s.	24	
Le Pirée.....	57	171	16	Vendredi.	8 m.	6	Vendredi.	2 s.	22	
La Sude.....	53 2/3	161	15	Samedi.	5 m.	2	Samedi.	7 m.	17	
Marseille.....	347	1,041	95	Mercredi.	6 m.	"	"	"	95	
TOTAUX....	701 2/3	2,105	195	79	274	On 11 j. 10 h.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	250 heures.
Séjour.....	66
Retour.....	274
Durée totale du voyage.....	590 heures ou 24 jours 14 heures.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES CIRCULAIRES DE LA MÉDITERRANÉE ET DE LA LIGNE DE MARSEILLE À POUR L'ANNÉE 1900.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.													PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.						
MARSEILLE.	NAPLES.	LE PIRÉE.	SMYRNE.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE (*).		DARDANELLES.	SMYRNE (*).		VATHY (SAMOS).	RHODES.	BEYROUTH (**).	BEYROUTH.	LARNACA.	MERSINA.		ALEXANDRETTE.		LATTAQUIÉ.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
									VENDREDI minuit ou SAMEDI.										
JEUDI. 4 ^h s.	SAMEDI. 2 ^h m. — 11 ^h m.	LUNDI. 3 ^h s. — 9 ^h s.	MARDI. midi. — 8 ^h s.	MERCREDI. 7 ^h m. — 8 ^h m.	MERCREDI. 6 ^h s.	JEUDI. 4 ^h s.	VENDREDI. 2 ^h m. — 3 ^h m.	VENDREDI. 2 ^h s.	SAMEDI. 10 ^h m.	SAMEDI. 9 ^h m. — 4 ^h s.	DIMANCHE. 4 ^h m. — 7 ^h m.	LUNDI. 8 ^h m. ou 1 ^h s.	MARDI. 7 ^h s.	MERCREDI. 5 ^h m. — 4 ^h s.	JEUDI. 5 ^h m.	VENDREDI. 10 ^h m.	VENDREDI. 5 ^h s.	SAMEDI. 10 ^h s.	DIMANCHE. 5 ^h m. — 11 ^h m.
11 janvier.	13 janv.	15 janv.	16 janv.	17 janv.	17 janv.	18 janv.	19 janv.	19 janv.	19 janv.	20 janv.	22 janv.	23 janv.	24 janv.	25 janv.	26 janv.	26 janv.	27 janv.	28 janv.
25 —	27 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} fév.	2 fév.	2 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	6 fév.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	9 fév.	10 fév.	11 fév.
8 février.	10 fév.	12 fév.	13 fév.	14 fév.	14 fév.	15 —	16 —	16 —	16 —	17 fév.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —
22 —	24 —	26 —	27 —	28 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.
8 mars.	10 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	14 mars.	15 —	16 —	16 —	16 —	17 mars.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —
22 —	24 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.
5 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —
19 —	21 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 avril.	30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.
3 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —
17 —	19 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 mai.	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.
31 —	2 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	15 —	16 —	17 —
14 juin.	16 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 juin.	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.
28 —	30 —	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —
12 juillet.	14 juillet.	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 juillet.	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —
26 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	3 août.	3 août.	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	10 août.	11 août.	12 août.
9 août.	11 août.	13 août.	14 août.	15 —	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 août.	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —
23 —	25 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	31 —	31 —	1 ^{er} sept.	3 sept.	4 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.
6 sept.	8 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	14 sept.	15 sept.	16 sept.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —
20 —	22 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	28 —	29 sept.	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.
4 octobre	6 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —
18 —	20 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	26 —	27 oct.	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} nov.	2 nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.
1 ^{er} nov.	3 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	9 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	14 nov.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —
15 —	17 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	23 —	24 nov.	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.
29 —	1 ^{er} déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	5 déc.	6 déc.	7 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.	14 déc.	15 —	16 —
13 déc.	15 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	21 —	21 —	22 déc.	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —
27 —	29 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901	2 janv. 1901	2 janv. 1901	3 janv. 1901	4 janv. 1901	4 janv. 1901	5 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	8 janv. 1901	9 janv. 1901.	10 janv. 1901	11 janv. 1901	11 janv. 1901	12 janv. 1901	13 janv. 1901

(*) Correspondance avec les paquebots des lignes libres de Marseille à Constantinople et à Odessa et de la ligne libre de Marseille à Constantinople, Novorossiisk et Batoum rentrant en France.
(**) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS CIRCULAIRES DE LA MÉDITERRANÉE ET DE LA LIGNE DE MARSEILLE À BEYROUTH POUR L'ANNÉE 1900.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

NÉ.	PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS SUBVENTIONNÉ.														
	BEYRUTH.	LARNACA.	MERSINA.	ALEXANDRETTE.	LATTAQUIÉ.	TRIPOLI.	BEYRUTH.	BEYRUTH.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.		MAARSEILLE.								
Arrivée Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée Départ.	Arrivée Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.								
3	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
VENREDI. — 3 ^h m.	VENREDI. 2 ^h s.	VENDREDI minuit ou SAMEDI. 10 ^h m.	SAMEDI. 9 ^h m. — 4 ^h s.	DIMANCHE. 4 ^h m. — 7 ^h m.	LUNDI. 8 ^h m. ou 1 ^h s.	MARDI. 7 ^h s.	MERCREDI. 5 ^h m. — 4 ^h s.	JEUDI. 5 ^h m.	VENDREDI. 10 ^h m.	VENDREDI. 5 ^h s.	SAMEDI. 10 ^h s.	DIMANCHE. 5 ^h m. — 11 ^h m.	DIMANCHE. 5 ^h s. — minuit.	LUNDI. 4 ^h m.	MARDI. 7 ^h s.	MERCREDI. 1 ^h s. — 8 ^h s.	JEUDI. 7 ^h m.	VENDREDI. 4 ^h s.	MERCREDI. 4 ^h m.	
inv. év.	19 janv. 2 fév.	19 janv. 3 fév.	20 janv. 17 fév.	22 janv. 5 fév.	23 janv. 6 fév.	24 janv. 7 fév.	25 janv. 8 fév.	26 janv. 9 fév.	27 janv. 9 fév.	28 janv. 10 fév.	28 janv. 11 fév.	29 janv. 12 fév.	30 janv. 13 fév.	31 janv. 14 fév.	1 ^{er} fév. 15 —	2 fév. 16 —	3 fév. 17 —	4 fév. 18 —	7 fév. 21 —	
ars.	2 mars. 16 —	3 mars. 16 —	4 mars. 17 mars.	5 mars. 19 —	6 mars. 20 —	7 mars. 21 —	8 mars. 22 —	9 mars. 23 —	9 mars. 23 —	10 mars. 24 —	11 mars. 25 —	11 mars. 25 —	12 mars. 26 —	13 mars. 27 —	14 mars. 28 —	15 mars. 29 —	16 mars. 30 —	17 mars. 31 —	21 mars. 4 avril.	
rid.	13 avril. 27 —	13 avril. 28 —	14 avril. 29 avril.	16 — 30 —	17 — 1 ^{er} mai.	18 — 2 mai.	19 — 3 mai.	20 — 4 mai.	20 — 4 mai.	21 — 5 mai.	22 — 6 mai.	22 — 6 mai.	23 — 7 mai.	24 — 8 mai.	25 — 9 mai.	26 — 10 mai.	27 — 11 mai.	28 — 12 mai.	29 — 13 mai.	30 — 16 —
mai.	11 mai. 25 —	11 mai. 26 —	12 mai. 27 mai.	14 mai. 28 —	15 mai. 29 —	16 mai. 30 —	17 mai. 31 —	18 — 1 ^{er} juin.	18 — 1 ^{er} juin.	19 — 2 juin.	20 — 3 juin.	20 — 3 juin.	21 — 4 juin.	22 — 5 juin.	23 — 6 juin.	24 — 7 juin.	25 — 8 juin.	26 — 9 juin.	27 — 10 juin.	28 — 13 juin.
uin.	8 juin. 22 —	8 juin. 23 —	9 juin. 24 juin.	11 juin. 25 —	12 juin. 26 —	13 juin. 27 —	14 juin. 28 —	15 — 29 —	15 — 29 —	16 — 30 —	17 — 1 ^{er} juillet.	17 — 1 ^{er} juillet.	18 — 2 juillet.	19 — 3 juillet.	20 — 4 juillet.	21 — 5 juillet.	22 — 6 juillet.	23 — 7 juillet.	24 — 8 juillet.	25 — 11 juillet.
uillet.	6 juillet. 20 —	6 juillet. 21 —	7 juillet. 22 juillet.	9 juillet. 23 —	10 juillet. 24 —	11 juillet. 25 —	12 juillet. 26 —	13 juillet. 27 —	13 juillet. 27 —	14 juillet. 28 —	15 — 29 —	15 — 29 —	16 — 30 —	17 — 31 —	18 — 1 ^{er} août.	19 — 2 août.	20 — 3 août.	21 — 4 août.	22 — 5 août.	23 — 8 août.
oût.	3 août. 17 —	3 août. 18 —	4 août. 19 août.	6 août. 20 —	7 août. 21 —	8 août. 22 —	9 août. 23 —	10 août. 24 —	10 août. 24 —	11 août. 25 —	12 août. 26 —	12 août. 26 —	13 août. 27 —	14 août. 28 —	15 août. 29 —	16 août. 30 —	17 août. 31 —	18 août. 1 sept.	19 août. 2 sept.	20 août. 5 sept.
pt.	14 sept. 28 —	15 sept. 28 —	16 sept. 29 sept.	17 — 1 ^{er} oct.	18 — 2 oct.	19 — 3 oct.	20 — 4 oct.	21 — 5 oct.	21 — 5 oct.	22 — 6 oct.	23 — 7 oct.	23 — 7 oct.	24 — 8 oct.	25 — 9 oct.	26 — 10 oct.	27 — 11 oct.	28 — 12 oct.	29 — 13 oct.	30 — 14 oct.	31 — 17 —
ct.	12 oct. 26 —	13 oct. 26 —	14 oct. 27 oct.	15 — 29 —	16 — 30 —	17 — 31 —	18 — 1 ^{er} nov.	19 — 2 nov.	19 — 2 nov.	20 — 3 nov.	21 — 4 nov.	21 — 4 nov.	22 — 5 nov.	23 — 6 nov.	24 — 7 nov.	25 — 8 nov.	26 — 9 nov.	27 — 10 nov.	28 — 14 nov.	29 — 28 —
ov.	9 nov. 23 —	10 nov. 23 —	11 nov. 24 nov.	12 nov. 26 —	13 nov. 27 —	14 nov. 28 —	15 — 29 —	16 — 30 —	16 — 30 —	17 — 1 ^{er} déc.	18 — 2 déc.	18 — 2 déc.	19 — 3 déc.	20 — 4 déc.	21 — 5 déc.	22 — 6 déc.	23 — 7 déc.	24 — 8 déc.	25 — 11 déc.	26 — 12 déc.
éc.	7 déc. 21 —	8 déc. 21 —	9 déc. 22 déc.	10 déc. 24 —	11 déc. 25 —	12 déc. 26 —	13 déc. 27 —	14 déc. 28 —	14 déc. 28 —	15 — 29 —	16 — 30 —	16 — 30 —	17 — 31 —	18 — 1 ^{er} janv. 1901	19 — 16 —	20 — 17 —	21 — 18 —	22 — 19 —	23 — 20 —	24 — 23 —
1901	4 janv. 1901	5 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	8 janv. 1901	9 janv. 1901	10 janv. 1901	11 janv. 1901	11 janv. 1901	12 janv. 1901	13 janv. 1901	13 janv. 1901	14 janv. 1901	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	23 —

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.								PARCOURS						
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.	LARNACA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	RHODES.	VATHY (SAMOS).	SMYRNE.		DARDANELLES.	CO
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arri
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
JEUDI. 4 ^h s.	MARDI. 4 ^h m.	MERCREDI. 4 ^h s.	JEUDI. 3 ^h m. — 8 ^h s.	VENDREDI. 2 ^h s.	DIMANCHE. 8 ^h m.	DIMANCHE. midi. — 8 ^h s.	LUNDI. 2 ^h m. — midi.	LUNDI. 7 ^h s.	MARDI. 10 ^h s.	MERCREDI. 5 ^h m. — 8 ^h s.	JEUDI. 9 ^h m. — 6 ^h s.	VENDREDI. 4 ^h m.	SAMEDI. midi ou 10 ^h m.	DIMANCHE. 4 ^h s. — 8 ^h s.	LUNDI. 4 ^h m. — 6 ^h s.	LUNDI. 2 ^h s. ou MARDI. 3 ^h m.	MARDI. midi ou 10 ^h m.	MARDI.	MERC. 8 ^h m. ou
4 janv.	9 janv.	10 janv.	11 janv.	12 janv.	14 janv.	14 janv.	15 janv.	15 janv.	16 janv.	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.	5 fév.	22 janv.	23 janv.	23 janv.	24 janv.
18 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	18 fév.	6 fév.	6 fév.	6 fév.	6 fév.	7 fév.
1 ^{er} fév.	6 fév.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	11 fév.	11 fév.	12 fév.	12 fév.	13 fév.	14 fév.	15 —	16 —	17 —	18 fév.	19 —	20 —	20 —	20 —	21 —
15 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	18 mars.	6 mars.	6 mars.	6 mars.	6 mars.	7 m.
1 ^{er} mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	18 mars.	19 —	20 —	20 —	20 —	21 —
15 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	30 avril.	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	2 m.
29 —	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	16 —	17 —	17 —	17 —	18 —
12 avril.	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	13 mai.	14 —	15 —	15 —	15 —	16 —
26 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 —	15 —	15 —	15 —	16 —
10 mai.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 mai.	29 —	29 —	29 —	30 —
24 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	3 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	12 juin.	13 j.
7 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 juin.	26 —	26 —	26 —	27 —
21 —	26 —	27 —	28 —	29 —	1 ^{er} juillet.	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 j.
5 juillet.	11 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 juillet.	24 —	24 —	24 —	25 —
19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	7 août.	7 août.	8 a.
2 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	12 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 août.	21 —	21 —	21 —	22 —
16 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	4 sept.	4 sept.	5 s.
30 —	4 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	9 sept.	9 sept.	10 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	16 —	17 sept.	18 —	18 —	18 —	19 —
13 sept.	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 s pt.	1 ^{er} oct.	2 oct.	2 oct.	2 oct.	3 c.
27 —	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	7 oct.	7 oct.	8 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.	16 —	16 —	16 —	17 —
11 oct.	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 oct.	29 —	30 —	30 —	30 —	31 —
25 —	30 —	31 —	1 ^{er} nov.	2 nov.	4 nov.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	13 nov.	13 nov.	14 i.
8 nov.	13 nov.	14 nov.	15 —	16 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 nov.	26 —	27 —	27 —	27 —	28 —
22 —	27 —	28 —	29 —	30 —	2 déc.	2 déc.	3 déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	11 déc.	11 déc.	12 c.
6 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.	16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 déc.	24 —	25 —	25 —	25 —	26 —
20 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901	2 janv. 1901	3 janv. 1901	4 janv. 1901	5 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	8 janv. 1901	8 janv. 1901	8 janv. 1901	9 janv.

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth.

(*) Correspondances avec le paquebot de la ligne libre de Marseille à Constantinople et à Batoum, rentrant en France.

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.								PARCOURS SUBVENTIONNÉ.													
BEYROUTH.	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.	LARNACA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	RHODES.	YATBY (SAHOS).	SMYRNE.		DARDANELLES.	CONSTANTINOPLÉ (**).		DARDANELLES.	SMYRNE.		LE PIRÉE.	NAPLES.	MARSEILLE.
Départ.	Arrivées et départ.	Arrivées et départ.	Arrivées.	Départ.	Arrivées et départ.	Arrivées et départ.	Arrivées.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MARDI.	JEUDI.
8 ^h m.	midi.—8 ^h s.	2 ^h m.—midi.	7 ^h s.	10 ^h s.	5 ^h m.—8 ^h s.	9 ^h m.—6 ^h s.	4 ^h m.	midi ou 10 ^h m.	4 ^h s.—8 ^h s.	4 ^h m.—6 ^h s.	3 ^h m.	midi ou 10 ^h m.	MARDI.	8 ^h m.—10 ^h m.	4 ^h s.	2 ^h m.—3 ^h m.	2 ^h s.	2 ^h s.	5 ^h m.—11 ^h m.	3 ^h s.—10 s.	8 ^h m.
14 janv.	14 janv.	15 janv.	15 janv.	16 janv.	17 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.	22 janv.	23 janv.	23 janv.	24 janv.	25 janv.	26 janv.	26 janv.	27 janv.	28 janv.	30 janv.	1 ^{er} février.
28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	5 fév.	6 fév.	6 fév.	6 février.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	13 fév.	15 —
14 fév.	14 fév.	12 fév.	12 fév.	13 fév.	14 fév.	15 —	16 —	17 —	18 fév.	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	27 —	1 ^{er} mars.
25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	5 mars.	6 mars.	6 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	13 mars.	15 —
11 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	18 mars.	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	27 —	29 —
25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 avril.	3 avril.	3 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	10 avril.	12 avril.
8 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	24 —	26 —
22 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 avril.	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	8 mai.	10 mai.
6 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 —	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	22 —	24 —
20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 mai.	29 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	5 juin.	7 juin.
3 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	15 —	16 —	17 —	19 —	21 —
17 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 juin.	26 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	3 juillet.	5 juillet.
1 ^{er} juillet.	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	17 —	19 —
15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 juillet.	24 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	31 —	2 août.
29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	10 août.	11 août.	12 août.	14 août.	16 —
12 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 août.	21 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	28 —	30 —
26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	4 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	11 sept.	13 sept.
9 sept.	9 sept.	10 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	17 sept.	18 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	25 —	27 —
23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 s pt.	1 ^{er} oct.	2 oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	9 oct.	11 oct.
7 oct.	7 oct.	8 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	15 oct.	16 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	23 —	25 —
21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 oct.	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} nov.	2 nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.	6 nov.	8 nov.
4 nov.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	12 nov.	13 nov.	13 nov.	13 nov.	14 nov.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	20 —	22 —
18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 nov.	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	4 déc.	6 déc.
2 déc.	2 déc.	3 déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	10 déc.	11 déc.	11 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.	14 déc.	15 —	16 —	18 —	20 —
16 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 déc.	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} janv. 1901.	3 janv. 1901.
30 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901.	2 janv. 1901.	3 janv. 1901.	4 janv. 1901.	5 janv. 1901.	7 janv. 1901.	8 janv. 1901.	8 janv. 1901.	8 janv. 1901.	9 janv. 1901.	10 janv. 1901.	11 janv. 1901.	11 janv. 1901.	12 janv. 1901.	13 janv. 1901.	15 —	17 —

Constantinople et à Batoum, rentrant en France.

LIGNE DE MARSEILLE A BEYROUTH.

ALLER.						RETOUR.			
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
JEUDI. 4 ^h s.	MARDI. 4 ^h m.	MERCREDI. 4 ^h s.	JEUDI. 3 ^h m. — 8 ^h s.	VENDREDI. 6 ^h m. — 6 ^h s.	SAMEDI. 4 ^h m.	LUNDI. 5 ^h s.	MARDI. 6 ^h m. — 8 ^h s.	MERCREDI. 6 ^h m. — 8 ^h s.	JEUDI. 7 ^h m.
11 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.
25 —	30 —	31 —	1 ^{er} février.	2 février.	3 février.	5 février.	6 février.	7 février.	8 février.
8 février.	13 février.	14 février.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —
22 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.
8 mars.	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —
22 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.
5 avril.	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	16 —	17 —	18 —	19 —
19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.
3 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	14 mai.	15 —	16 —	17 —
17 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	31 —
31 —	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.
14 juin.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	28 —
28 —	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.
12 juillet.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —
26 —	31 —	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	4 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.
9 août.	14 août.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —
23 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} septembre.	3 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.
6 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —
20 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.
4 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	15 —	16 —	17 —	18 —
18 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.
1 ^{er} novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —
15 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —
29 —	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.
13 décembre.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	25 —	26 —	27 —
27 —	1 ^{er} janvier 1901.	2 janvier 1901.	3 janvier 1901.	4 janvier 1901.	5 janvier 1901.	7 janvier 1901.	8 janvier 1901.	9 janvier 1901.	10 janvier 1901.

(*) Correspondance avec les paquebots des lignes circulaires A et B.

LIGNE DE MARSEILLE A BEYROUTH.

L. E. R.			R. E. T. O. U. R.					
PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.		MARSEILLE.
Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
4	5	6	7	8	9	10	11	12
JEUDI. 5 ^h m. — 8 ^h s.	VENDREDI. 6 ^h m. — 6 ^h s.	SAMEDI. 4 ^h m.	LUNDI. 2 ^h s.	MARDI. 6 ^h m. — 8 ^h s.	MERCREDI. 6 ^h m. — 8 ^h s.	JEUDI. 7 ^h m.	VENDREDI. 4 ^h s.	MERCREDI. 4 ^h m.
18 janvier. 1 ^{er} février. 15 — 1 ^{er} mars. 15 — 29 — 12 avril. 26 — 10 mai. 24 — 7 juin. 21 — 5 juillet. 19 — 2 août. 16 — 30 — 13 septembre. 27 — 11 octobre. 25 — 8 novembre. 22 — 6 décembre. 20 — 3 janvier 1901.	19 janvier. 2 février. 16 — 2 mars. 16 — 30 — 13 avril. 27 — 11 mai. 25 — 8 juin. 22 — 6 juillet. 20 — 3 août. 17 — 31 — 14 septembre. 28 — 12 octobre. 26 — 9 novembre. 23 — 7 décembre. 21 — 4 janvier 1901.	20 janvier. 3 février. 17 — 3 mars. 17 — 31 — 14 avril. 28 — 12 mai. 26 — 9 juin. 23 — 7 juillet. 21 — 4 août. 18 — 1 ^{er} septembre. 15 — 29 — 13 octobre. 27 — 10 novembre. 24 — 8 décembre. 22 — 5 janvier 1901.	22 janvier. 5 février. 19 — 5 mars. 19 — 2 avril. 16 — 30 — 14 mai. 28 — 11 juin. 25 — 9 juillet. 23 — 6 août. 20 — 3 septembre. 17 — 1 ^{er} octobre. 15 — 29 — 12 novembre. 26 — 10 décembre. 24 — 7 janvier 1901.	23 janvier. 6 février. 20 — 6 mars. 20 — 3 avril. 17 — 1 ^{er} mai. 15 — 29 — 12 juin. 26 — 10 juillet. 24 — 7 août. 21 — 4 septembre. 18 — 2 octobre. 16 — 30 — 13 novembre. 27 — 11 décembre. 25 — 8 janvier 1901.	24 janvier. 7 février. 21 — 7 mars. 21 — 4 avril. 18 — 2 mai. 16 — 30 — 13 juin. 27 — 11 juillet. 25 — 8 août. 22 — 5 septembre. 19 — 3 octobre. 17 — 31 — 14 novembre. 28 — 12 décembre. 26 — 9 janvier 1901.	25 janvier. 8 février. 22 — 8 mars. 22 — 5 avril. 19 — 3 mai. 17 — 31 — 14 juin. 28 — 12 juillet. 26 — 9 août. 23 — 6 septembre. 20 — 4 octobre. 18 — 1 ^{er} novembre. 15 — 29 — 13 décembre. 27 — 10 janvier 1901.	26 janvier. 9 février. 23 — 9 mars. 23 — 6 avril. 20 — 4 mai. 18 — 1 ^{er} juin. 15 — 29 — 13 juillet. 27 — 10 août. 24 — 7 septembre. 21 — 5 octobre. 19 — 2 novembre. 16 — 30 — 14 décembre. 28 — 11 janvier 1901.	31 janvier. 14 février. 28 — 14 mars. 28 — 11 avril. 25 — 9 mai. 23 — 6 juin. 20 — 4 juillet. 18 — 1 ^{er} août. 15 — 29 — 12 septembre. 26 — 10 octobre. 24 — 7 novembre. 21 — 5 décembre. 19 — 2 janvier 1901. 16 —

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES FACULTATIVES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'AN SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES. LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE, ODESSA, NOVOROSSISK ET BATOUM.

ALLER.

Marseille.	PATRAS.	SYRA.	SALONIQUE.	CAVALLE.	DÉDÉAGH.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		ODESSA.		NOVOROSSISK.		BATOUM.	BATOUM.	CONSTANTINOPLE. (*)		DARDANELLES.
							Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.			Arrivée.	Départ.	
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
							DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE. MERCREDI.	LUNDI. JEUDI.	MARDI. VENDREDI.
13 janvier.	17 janvier.	18 janvier.	19 janvier.	"	20 janvier.	21 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	"	"	"	"	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.
27 —	31 —	1 ^{er} février.	2 février.	3 février.	"	4 février.	4 février.	5 février.	"	"	7 février.	8 février.	9 février.	11 février.	14 février.	15 février.	16 février.
10 février.	14 février.	15 —	16 —	"	17 février.	18 —	18 —	19 —	21 février.	23 février.	"	"	"	"	25 —	26 —	27 —
24 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	"	4 mars.	4 mars.	5 mars.	"	"	7 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	14 mars.	15 mars.	16 mars.
10 mars.	14 mars.	15 —	16 —	"	17 mars.	18 —	18 —	19 —	21 mars.	23 mars.	"	"	"	"	25 —	26 —	27 —
24 —	28 —	29 —	30 —	31 —	"	1 ^{er} avril.	1 ^{er} avril.	2 avril.	"	"	4 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.
7 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	"	14 avril.	15 —	15 —	16 —	18 avril.	20 avril.	"	"	"	"	22 —	23 —	24 —
21 —	25 —	26 —	27 —	28 avril.	"	29 —	29 —	30 —	"	"	2 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.
5 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	"	12 mai.	13 mai.	13 mai.	14 mai.	16 mai.	18 mai.	"	"	"	"	20 —	21 —	22 —
19 —	23 —	24 —	25 —	26 mai.	"	27 —	27 —	28 —	"	"	30 mai.	31 mai.	1 ^{er} juin.	3 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.
2 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	"	9 juin.	10 juin.	10 juin.	11 juin.	13 juin.	15 juin.	"	"	"	"	17 —	18 —	19 —
16 —	20 —	21 —	22 —	23 juin.	"	24 —	24 —	25 —	"	"	27 juin.	28 juin.	29 juin.	1 ^{er} juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.
30 —	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	"	7 juillet.	8 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	"	"	"	"	15 —	16 —	17 —
14 juillet.	18 —	19 —	20 —	21 juillet.	"	22 —	22 —	23 —	"	"	25 juillet.	26 juillet.	27 juillet.	29 juillet.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.
28 —	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	"	4 août.	5 août.	5 août.	6 août.	8 août.	10 août.	"	"	"	"	12 —	13 —	14 —
11 août.	15 —	16 —	17 —	18 août.	"	19 —	19 —	20 —	"	"	22 août.	23 août.	24 août.	26 août.	29 —	30 —	31 —
25 —	29 —	30 —	31 —	"	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	2 septembre.	3 septembre.	5 septembre.	7 septembre.	"	"	"	"	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.
8 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 septembre.	"	16 —	16 —	17 —	"	"	19 septembre.	20 septembre.	21 septembre.	23 septembre.	26 —	27 —	28 —
22 —	26 —	27 —	28 —	"	29 septembre.	30 —	30 —	1 ^{er} octobre.	3 octobre.	5 octobre.	"	"	"	"	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.
6 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	"	14 octobre.	14 octobre.	15 —	"	"	17 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	21 octobre.	24 —	25 —	26 —
20 —	24 —	25 —	26 —	"	27 octobre.	28 —	28 —	29 —	31 octobre.	2 novembre.	"	"	"	"	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.
3 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	"	11 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	"	"	14 novembre.	15 novembre.	16 novembre.	18 novembre.	21 —	22 —	23 —
17 —	21 —	22 —	23 —	"	24 novembre.	25 —	25 —	26 —	28 novembre.	30 novembre.	"	"	"	"	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.
1 ^{er} décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	"	9 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	"	"	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 décembre.	19 —	20 —	21 —
15 —	19 —	20 —	21 —	"	22 décembre.	23 —	23 —	24 —	26 décembre.	28 décembre.	"	"	"	"	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901.
29 —	2 janv. 1901	3 janv. 1901	4 janv. 1901	5 janv. 1901	"	6 janv. 1901	6 janv. 1901	7 janv. 1901	"	"	9 janv. 1901	10 janv. 1901	11 janv. 1901	13 janv. 1901	16 janv. 1901.	17 janv. 1901.	18 —

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A ou A bis allant à Alexandrie.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS PARTICULIÈRES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE 1900.

LES SERVICES SONT EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.
DE MARSEILLE A CONSTANTINOPLE, ODESSA, NOVOROSSISK ET BATOUM.

						RETOUR.											
CONSTANTINOPLE.		ODESSA.		NOVOROSSISK.		BATOUM.	BATOUM.		CONSTANTINOPLE. (*)		DARDANELLES.	SMYRNE. (*)		YATHY.	LE PIRÉE.	LA SUDE.	MARSEILLE.
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
LUNDI.	MERCREDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE. MERCREDI.	LUNDI. JEUDI.	MARDI. VENDREDI.	MARDI. VENDREDI.	MERCREDI. SAMEDI.	JEUDI. DIMANCHE.	VENDREDI. LUNDI.	SAMEDI. MARDI.	MERCREDI. SAMEDI.		
22 janvier.	24 janvier.	26 janvier.	"	"	"	"	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	30 janvier.	31 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.	3 février.	7 février.		
5 février.	"	"	7 février.	8 février.	9 février.	11 février.	14 février.	15 février.	16 février.	16 février.	17 février.	18 —	19 —	20 —	24 —		
19 —	21 février.	23 février.	"	"	"	"	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	7 mars.		
5 mars.	"	"	7 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	14 mars.	15 mars.	16 mars.	16 mars.	17 mars.	18 —	19 —	20 —	24 —		
19 —	21 mars.	23 mars.	"	"	"	"	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	4 avril.		
2 avril.	"	"	4 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	16 avril.	17 avril.	21 —		
16 —	18 avril.	20 avril.	"	"	"	"	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	2 mai.		
30 —	"	"	2 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 mai.	19 —		
14 mai.	16 mai.	18 mai.	"	"	"	"	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	30 —		
28 —	"	"	30 mai.	31 mai.	1 ^{er} juin.	3 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	16 juin.		
11 juin.	13 juin.	15 juin.	"	"	"	"	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	27 —		
25 —	"	"	27 juin.	28 juin.	29 juin.	1 ^{er} juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	14 juillet.		
9 juillet.	11 juillet.	13 juillet.	"	"	"	"	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	25 —		
23 —	"	"	25 juillet.	26 juillet.	27 juillet.	29 juillet.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	11 août.		
6 août.	8 août.	10 août.	"	"	"	"	12 —	13 —	14 —	14 —	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —		
20 —	"	"	22 août.	23 août.	24 août.	26 août.	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	8 septembre.		
3 septembre.	5 septembre.	7 septembre.	"	"	"	"	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	11 septembre.	12 —	13 —	14 —	15 —	19 —		
17 —	"	"	19 septembre.	20 septembre.	21 septembre.	23 septembre.	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	6 octobre.		
1 ^{er} octobre.	3 octobre.	5 octobre.	"	"	"	"	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	12 —	13 —	17 —		
15 —	"	"	17 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	21 octobre.	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	3 novembre.		
29 —	31 octobre.	2 novembre.	"	"	"	"	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	14 —		
12 novembre.	"	"	14 novembre.	15 novembre.	16 novembre.	18 novembre.	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	1 ^{er} décembre.		
26 —	28 novembre.	30 novembre.	"	"	"	"	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	4 décembre.	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	12 —		
10 décembre.	"	"	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 décembre.	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	29 —		
24 —	26 décembre.	28 décembre.	"	"	"	"	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901.	1 ^{er} janv. 1901.	2 janv. 1901.	3 janv. 1901.	4 janv. 1901.	5 janv. 1901.	9 janv. 1901.		
7 janv. 1901	"	"	9 janv. 1901	10 janv. 1901	11 janv. 1901	13 janv. 1901	16 janv. 1901.	17 janv. 1901.	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —		

LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

ALLER.										RETOUR.							
MARSEILLE.	LA SUDE.	LE PIRÉE.	SMYRNE.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		SANSOUN.	TREBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TREBIZONDE.	SANSOUN.	CONSTANTINOPLE. (*)		DARDANELLES.	DÉDÉAGH.	CAVILLE.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	JEUDI.
6 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	12 janvier.	13 janvier.	13 janvier.	15 janvier.	"	17 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	"	21 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	"
20 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	29 —	31 janvier.	"	1 ^{er} février.	3 février.	4 février.	"	6 février.	7 février.	8 février.	"	8 février.
3 février.	7 février.	8 février.	9 février.	10 février.	10 février.	12 février.	"	14 février.	15 —	17 —	"	18 février.	20 —	21 —	22 —	22 février.	"
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	26 —	28 février.	"	1 ^{er} mars.	3 mars.	4 mars.	"	6 mars.	7 mars.	8 mars.	"	8 mars.
3 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	10 mars.	12 mars.	"	14 mars.	15 —	17 —	"	18 mars.	20 —	21 —	22 —	22 mars.	"
17 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	26 —	28 mars.	"	29 —	31 —	1 ^{er} avril.	"	3 avril.	4 avril.	5 avril.	"	5 avril.
31 —	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	7 avril.	9 avril.	"	11 avril.	12 avril.	14 avril.	"	15 avril.	17 —	18 —	19 —	19 avril.	"
14 avril.	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	23 —	25 avril.	"	26 —	28 —	29 avril.	"	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	"	3 mai.
28 —	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	5 mai.	7 mai.	"	9 mai.	10 mai.	12 mai.	"	13 mai.	15 —	16 —	17 —	17 mai.	"
12 mai.	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	21 —	23 mai.	"	24 —	26 —	27 mai.	"	29 —	30 —	31 —	"	31 mai.
26 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	2 juin.	4 juin.	"	6 juin.	7 juin.	9 juin.	"	10 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	"
9 juin.	13 juin.	14 juin.	15 —	16 —	16 —	18 —	20 juin.	"	21 —	23 —	24 juin.	"	26 —	27 —	28 —	"	28 juin.
23 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	2 juillet.	"	4 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	"	8 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	"
7 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	14 juillet.	16 —	18 juillet.	"	19 —	21 —	22 juillet.	"	24 —	25 —	26 —	"	26 juillet.
21 —	25 —	26 —	27 —	28 —	28 —	30 —	"	1 ^{er} août.	2 août.	4 août.	"	5 août.	7 août.	8 août.	9 août.	9 août.	"
4 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	11 août.	13 août.	15 août.	"	16 —	18 —	19 août.	"	21 —	22 —	23 —	"	23 août.
18 —	22 —	23 —	24 —	25 —	25 —	27 —	"	29 août.	30 —	1 ^{er} septembre.	"	2 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	"
1 ^{er} septembre.	5 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	8 septembre.	10 septembre.	12 septembre.	"	13 septembre.	15 —	16 septembre.	"	18 —	19 —	20 —	"	20 septembre.
15 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	24 —	"	26 septembre.	27 —	29 —	"	30 septembre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	"
29 —	3 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	6 octobre.	8 octobre.	10 octobre.	"	11 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	"	16 —	17 —	18 —	"	18 octobre.
13 octobre.	17 —	18 —	19 —	20 —	20 —	22 —	"	24 octobre.	25 —	27 —	"	28 octobre.	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.	1 ^{er} novembre.	"
27 —	31 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	3 novembre.	3 novembre.	5 novembre.	7 novembre.	"	8 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	"	13 novembre.	14 novembre.	15 —	"	15 novembre.
10 novembre.	14 novembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	19 —	"	21 novembre.	22 —	24 —	"	25 novembre.	27 —	28 —	29 —	29 novembre.	"
24 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} décembre.	1 ^{er} décembre.	3 décembre.	5 décembre.	"	6 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	"	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	"	13 décembre.
8 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	15 —	17 —	"	19 décembre.	20 —	22 —	"	23 décembre.	25 —	26 —	27 —	27 décembre.	"
22 —	26 —	27 —	28 —	29 —	29 —	31 —	2 janv. 1901.	"	3 janv. 1901.	5 janv. 1901.	6 janv. 1901.	"	8 janv. 1901.	9 janv. 1901.	10 janv. 1901.	"	10 janv. 1901.

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B ou B bis venant des échelles de Syrie et rentrant en France par le Pirée.

LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

RETOUR.																
SANSOUN.	TREBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TREBIZONDE.	SANSOUN.	CONSTANTINOPLE. (*)		DARDANELLES.	DÉDÉAGH.	CAVALLE.	SALONIQUE.		SYRA.	PATRAS.		MARSEILLE.
Arrivée et départ. 8	Arrivée et départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée et départ. 12	Arrivée et départ. 13	Arrivée. 14	Départ. 15	Arrivée et départ. 16	Arrivée et départ. 17	Arrivée et départ. 18	Arrivée. 19	Départ. 20	Arrivée et départ. 21	Arrivée. 22	Départ. 23	Arrivée. 24
MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	JEUDI.	JEUDI.	VENREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	VENREDI.
"	17 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	"	21 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	"	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	2 février.
31 janvier.	"	1 ^{er} février.	3 février.	4 février.	"	6 février.	7 février.	8 février.	"	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.	12 février.	13 février.	16 —
"	14 février.	15 —	17 —	"	18 février.	20 —	21 —	22 —	"	"	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	2 mars.
28 février.	"	1 ^{er} mars.	3 mars.	4 mars.	"	6 mars.	7 mars.	8 mars.	"	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —
"	14 mars.	15 —	17 —	"	18 mars.	20 —	21 —	22 —	"	"	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	30 —
28 mars.	"	29 —	31 —	1 ^{er} avril.	"	3 avril.	4 avril.	5 avril.	"	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.
"	11 avril.	12 avril.	14 avril.	"	15 avril.	17 —	18 —	19 —	"	"	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	27 —
5 avril.	"	26 —	28 —	29 avril.	"	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	"	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	11 mai.
"	9 mai.	10 mai.	12 mai.	"	13 mai.	15 —	16 —	17 —	"	"	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	25 —
3 mai.	"	24 —	26 —	27 mai.	"	29 —	30 —	31 —	"	31 mai.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	5 juin.	8 juin.
"	6 juin.	7 juin.	9 juin.	"	10 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	"	"	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	22 —
0 juin.	"	21 —	23 —	24 juin.	"	26 —	27 —	28 —	"	28 juin.	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	6 juillet.
"	4 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	"	8 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	"	"	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	17 —	20 —
8 juillet.	"	19 —	21 —	22 juillet.	"	24 —	25 —	26 —	"	26 juillet.	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	3 août.
"	1 ^{er} août.	2 août.	4 août.	"	5 août.	7 août.	8 août.	9 août.	"	"	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	14 août.	17 —
5 août.	"	16 —	18 —	19 août.	"	21 —	22 —	23 —	"	23 août.	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	31 —
"	29 août.	30 —	1 ^{er} septembre.	"	2 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	"	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	14 septembre.
2 septembre.	"	13 septembre.	15 —	16 septembre.	"	18 —	19 —	20 —	"	20 septembre.	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	28 —
"	26 septembre.	27 —	29 —	"	30 septembre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	"	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	12 octobre.
0 octobre.	"	11 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	"	16 —	17 —	18 —	"	18 octobre.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	26 —
"	24 octobre.	25 —	27 —	"	28 octobre.	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.	1 ^{er} novembre.	"	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	9 novembre.
7 novembre.	"	8 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	"	13 novembre.	14 novembre.	15 —	"	15 novembre.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	23 —
"	21 novembre.	22 —	24 —	"	25 novembre.	27 —	28 —	29 —	"	"	30 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	7 décembre.
5 décembre.	"	6 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	"	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	"	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	21 —
"	19 décembre.	20 —	22 —	"	23 décembre.	25 —	26 —	27 —	"	27 décembre.	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1901.	4 janv. 1901.
2 janv. 1901.	"	3 janv. 1901.	5 janv. 1901.	6 janv. 1901.	"	8 janv. 1901.	9 janv. 1901.	10 janv. 1901.	"	10 janv. 1901.	11 janv. 1901.	12 janv. 1901.	13 janv. 1901.	14 janv. 1901.	15 —	18 —

Pirée.

ITINÉRAIRES

DES SERVICES MARITIMES POSTAUX

DU BRÉSIL ET DE LA PLATA.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE BORDEAUX

Par voyage..... 4,170 1/3
Annuellement..... 54,214 1/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse.....

Approuvé par décision du 8 janvier 1900. —

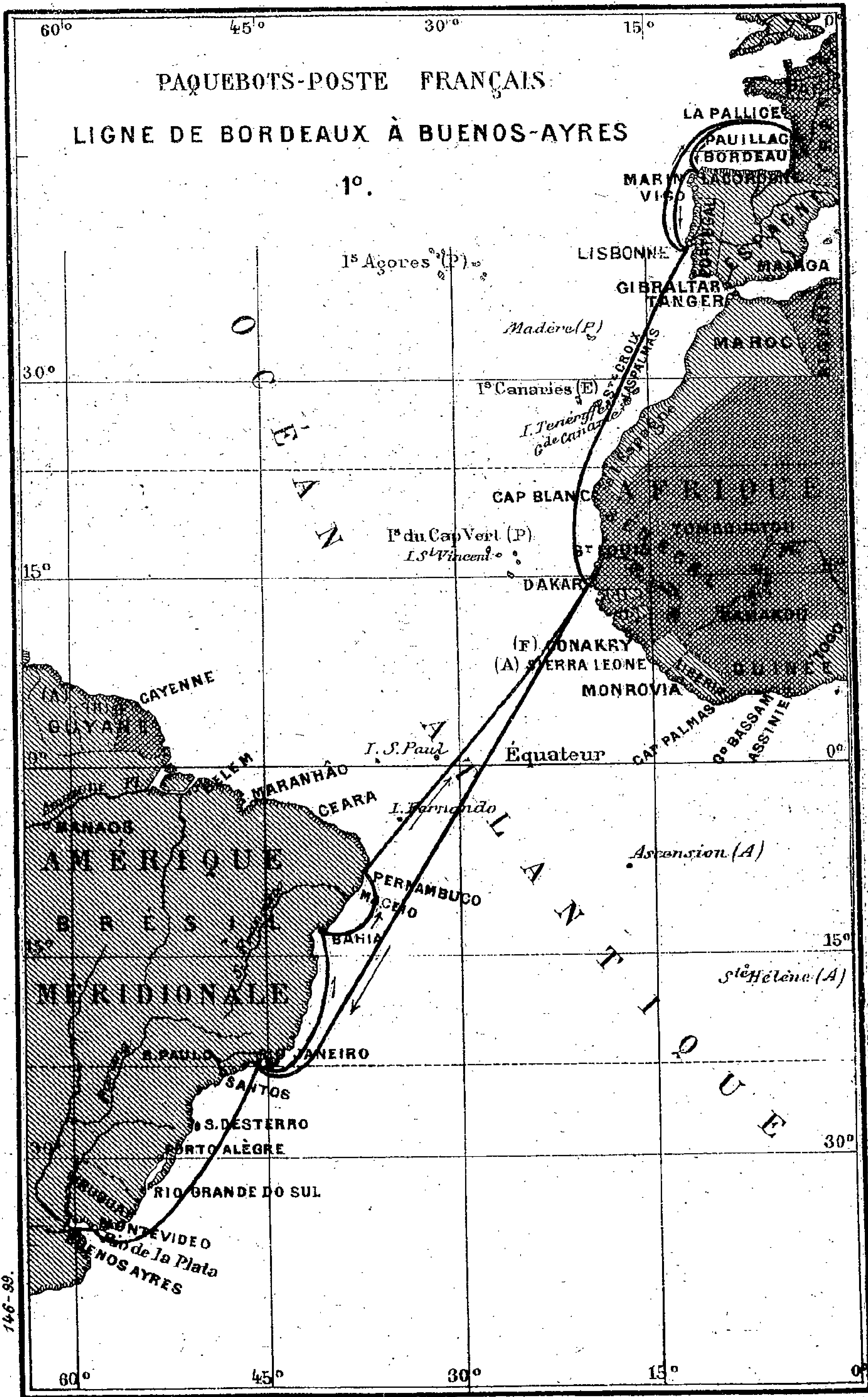
STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Bordeaux.....	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	11 m.	"	
Paullac.....	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6	
Marin (Ponte-vedra).....	162 1/3	487	37	Dimanche	6 m.	3	Dimanche	9 m.	40	
Vigo.....	8	24	2	Dimanche	11 m.	3	Dimanche	2 s.	5	
Lisbonne.....	80 2/3	242	17	Lundi.	7 m.	8	Lundi.	3 s.	25	
Dakar.....	519 2/3	1,559	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	119	
Pernambuco... ..	570 1/3	1,711	118	Jeudi.	Midi.	5	Jeudi.	5 s.	123	
Bahia.	133 1/3	400	29	Vendredi.	10 s.	12	Samedi.	10 m.	41	
Rio-de-Janeiro.	245 1/3	736	51	Lundi.	1 s.	24	Mardi.	1 s.	75	
Montevideo....	344	1,032	71	Vendredi.	Midi.	22	Samedi.	10 m.	93	
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Samedi.	6 s.	"	"	"	8	
TOTAUX...	2,107 1/3	6,322	443			92			535	Ou 22 j. 7 h.
SÉJOUR.....									146 h. ou 6 j. 2 h.	

Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 5 novembre 1894, entre l'État et la Compagnie des Messageries maritimes (art. 5.). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

Les dates et heures de départ de Bordeaux, à l'aller, de Buenos-Ayres et de Rio-de-Janeiro, au retour, sont seules impératives.

Le temps de séjour dans les escales, indiqué à l'itinéraire, correspond à la durée normale du stationnement qu'il est désirable d'accorder à chacune d'elles. Ce stationnement peut être augmenté ou diminué dans l'intérêt de la navigation, du service postal ou des opérations commerciales. Dans ces différents cas, l'heure de départ est fixée après entente entre le capitaine, l'agent des postes embarqué et l'agent local de la Compagnie. L'agent des postes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS LIGNE DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES



146-99.

BUENOS-AYRES 1° (J).

Règlementaire... 14 nœuds.
 Effective... { 14 nœuds 35 à l'aller.
 14 nœuds 13 au retour.

Mis à exécution à dater du 12 janvier 1900.

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHE et de station en route.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	

RETOUR.

Buenos-Ayres..	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	8 s.	"	
Montevideo....	34 2/3	104	8	Samedi.	4 m.	12	Samedi.	4 s.	20	
Rio-de-Janeiro..	344	1,032	74	Mardi.	6 s.	21	Mercredi.	3 s.	95	
Bahia.....	245 1/3	736	53	Vendredi.	8 s.	12	Samedi.	8 m.	65	
Pernambuco...	133 1/3	400	28	Dimanche	Midi.	6	Dimanche	6 s.	34	
Dakar.....	570 1/3	1,711	118	Vendredi.	4 s.	12	Samedi.	4 m.	130	
Lisbonne.....	519 2/3	1,559	111	Mercredi.	7 s.	6	Jedi	1 m.	117	
Bordeaux.....	244 1/3	733	52	Samedi.	5 m.	"	"	"	52	
TOTAUX...	2,091 2/3	6,275	444			69			513	Ou 21 j. 9 h.

ne intervient qu'à titre consultatif quand il s'agit de prolongation de stationnement motivée par des raisons d'ordre commercial.

* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes du Brésil et de la Plata. (N° 331 C. — Annexe.)

RECAPITULATION.

Aller..... 511 h.
 Séjour..... 170
 Retour..... 513

DURÉE TOTALE d'un voyage..... 1,194 h., ou 49 j. 18 h.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE DE BORDEAUX

Par voyage..... 4,159 2/3
 Annuellement..... 54,075 2/3

Service toutes les quatre semaines. — Vitesse....

Approuvé par décision du 8 janvier 1900.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	Vendredi.	11 m.	"	
Pauillac	9	27	2	Vendredi.	1 s.	4	Vendredi.	5 s.	6	
La Corogne ...	127	381	29	Samedi.	10 s.	11	Dimanche	9 m.	40	
Lisbonne	113 1/3	340	24	Lundi.	9 m.	6	Lundi.	3 s.	30	
Dakar.....	519 2/3	1,559	108	Samedi.	3 m.	11	Samedi.	2 s.	119	
Rio-de-Janeiro.	920 1/3	2,761	190	Dimanche	Midi.	24	Lundi.	Midi.	214	
Montevideo...	344	1,032	71	Jeu-di.	11 m.	23	Vendredi.	10 m.	94	
Buenos-Ayres..	34 2/3	104	8	Vendredi.	6 s.	"	"	"	8	
TOTAUX ...	2,068	6,204	432			79			511	Ou 21 j. 7 h.

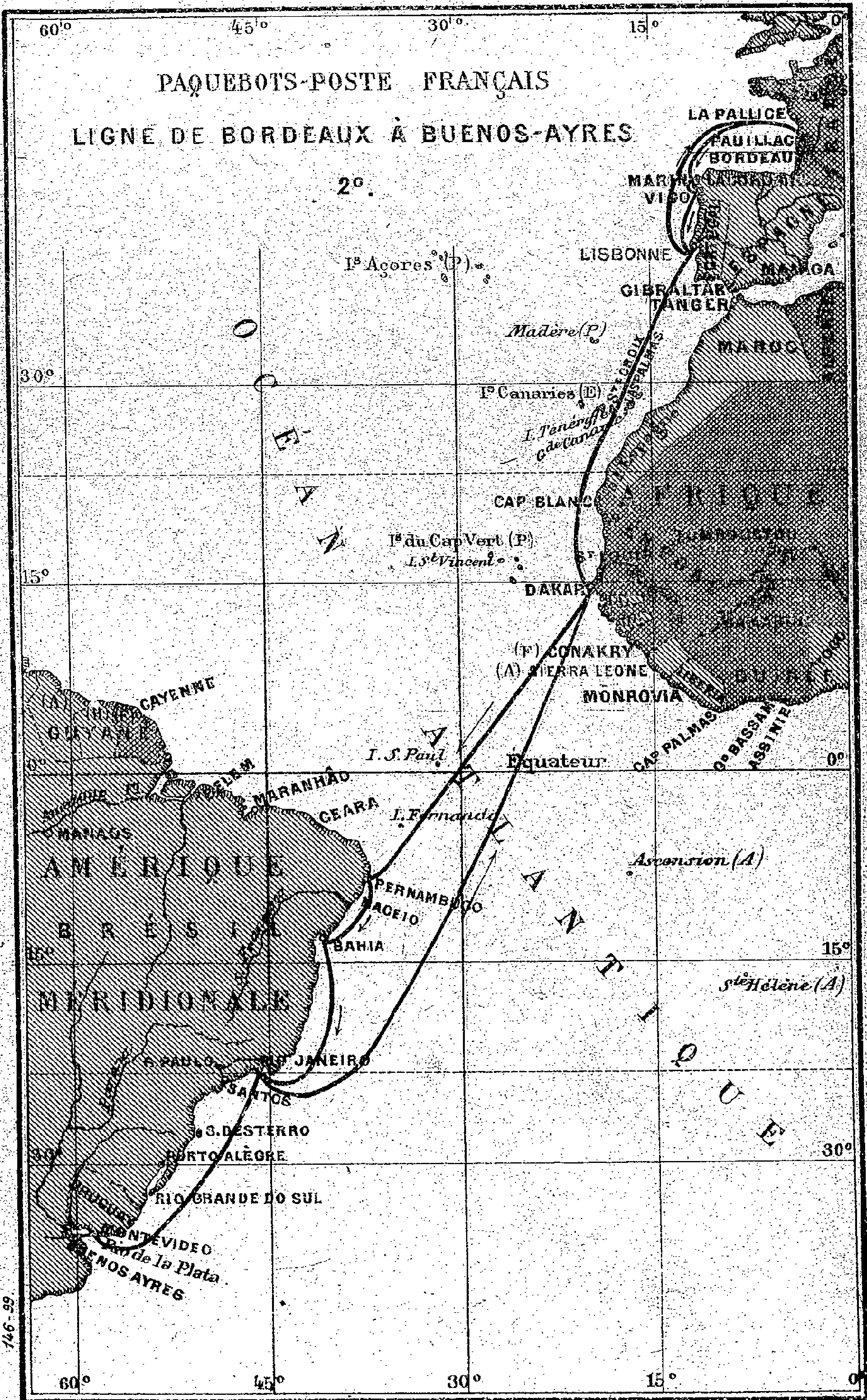
SÉJOUR..... 170 h. ou 7 j. 2 h.

Ce service est exécuté sans subvention, en vertu de la convention passée, le 5 novembre 1894, entre l'État et la Compagnie des Messageries maritimes (art. 5). — L'itinéraire est établi de concert entre l'Administration et la Compagnie. Celle-ci est tenue de s'y conformer, tant en route que dans les escales, sauf empêchement de force majeure.

Les dates et heures de départ de Bordeaux, à l'aller, de Buenos-Ayres et de Rio-de-Janeiro, au retour, sont seules impératives.

Le temps de séjour dans les escales, indiqué à l'itinéraire, correspond à la durée normale du stationnement qu'il est désirable d'accorder à chacune d'elles. Ce stationnement peut être augmenté ou diminué dans l'intérêt de la navigation, du service postal ou des opérations commerciales. Dans ces différents cas, l'heure de départ est fixée après entente entre le capitaine, l'agent des postes embarqué et l'agent local de la Compagnie. L'agent des postes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS LIGNE DE BORDEAUX À BUENOS-AYRES



746-59

MOUVEMENT DES PAQUEBOT DES LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PI

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMP/

ALLER.

BORDEAUX- PAULLAC. — Depart.	LA COROGNE.		MARIN- PONTEVEDRA — Arrivée et départ.	VIGO. — Arrivée et départ.	LISBONNE. — Arrivée et départ.	DAKAR. — Arrivée et départ.	PERNAMBUCO. — Arrivée et départ.
	Arrivée.	Départ.	4	5	6	7	8
1	2	3					
VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	DIMANCHE	DIMANCHE	LUNDI	SAMEDI	JEUDI
11 h. m. — 5 h. s.	10 h. soir.	9 h. m.	6 h. m. — 9 h. m.	11 h. m. — 2 h. s.	7 ou 9 h. m. — 3 h. s.	3 h. m. — 2 h. s.	Midi. — 5 h. soir.
12 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	20 janvier.
26 —	28 janvier.	28 janvier.	29 —	3 février.	8 février.
9 février.	10 février.	11 février.	12 février.	17 —
23 —	25 février.	25 février.	26 —	3 mars.	8 mars.
9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	17 —
23 —	25 mars.	25 mars.	26 —	31 —	5 avril.
6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	14 avril.
20 —	22 avril.	22 avril.	23 —	28 —	3 mai.
4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	12 mai.
18 —	20 mai.	20 mai.	21 —	26 —	31 mai.
1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	9 juin.
15 —	17 juin.	17 juin.	18 —	23 —	28 juin.
29 —	30 juin.	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	7 juillet.
13 juillet.	15 juillet.	15 juillet.	16 —	21 —	26 juillet.
27 —	28 juillet.	29 juillet.	30 —	4 août.
10 août.	12 août.	12 août.	13 août.	18 —	23 août.
24 —	25 août.	26 août.	27 —	1 ^{er} septembre.
7 septembre.	9 septembre.	9 septembre.	16 septembre.	15 —	20 septembre.
21 —	22 septembre.	23 septembre.	24 —	29 —
5 octobre.	7 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	13 octobre.	18 octobre.
19 —	20 octobre.	21 octobre.	22 —	27 —
2 novembre.	4 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	10 novembre.	15 novembre.
16 —	17 novembre.	18 novembre.	19 —	24 —
30 —	2 décembre.	2 décembre.	3 décembre.	8 décembre.	13 décembre.
14 décembre.	15 décembre.	16 décembre.	17 —	22 —
28 —	30 décembre.	30 décembre.	31 —	5 janvier 1901.	10 janvier 1901.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

S LIGNES DU BRÉSIL ET DE LA PLATA, POUR L'ANNÉE 1900.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ALLER.

VIGO.	LISBONNE.	DAKAR.	PERNAMBUCO.	BAHIA.		RIO-DE-JANEIRO.		MONTEVIDEO.		BUENOS-AYRES.
—	—	—	—	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	—
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
DIMANCHE.	LUNDI.	SAMEDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE midi.	LUNDI midi	JEUDI 11 h. m.	VENDREDI 10 h. m.	VENDREDI 6 h. s.
11 h. m. — 2 h. s.	7 ou 9 h. m. — 3 h. s.	3 h. m. — 2 h. s.	Midi. — 5 h. soir.	10 h. soir.	10 h. m.	OU LUNDI 1 h. s.	OU MARDI 1 h. s.	ou VENDREDI midi.	ou SAMEDI 10 h. m.	ou SAMEDI 6 h. s.
.....	15 janvier.	20 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.	2 février
28 janvier.	29 —	3 février.	8 février.	9 février.	10 février.	12 février.	13 février.	16 —	17 —	17 —
.....	12 février.	17 —	25 —	26 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	2 mars.
25 février.	26 —	3 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	12 mars.	13 mars.	16 —	17 —	17 —
.....	12 mars.	17 —	25 —	26 —	29 —	30 —	30 —
25 mars.	26 —	31 —	5 avril.	6 avril.	7 avril.	9 avril.	10 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.
.....	9 avril.	14 avril.	22 —	23 —	26 —	27 —	27 —
22 avril.	23 —	28 —	3 mai.	4 mai.	5 mai.	7 mai.	8 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.
.....	7 mai.	12 mai.	20 —	21 —	24 —	25 —	25 —
20 mai.	21 —	26 —	31 mai.	1 ^{er} juin.	2 juin.	4 juin.	5 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.
.....	4 juin.	9 juin.	17 —	18 —	21 —	22 —	22 —
17 juin.	18 —	23 —	28 juin.	29 juin.	30 juin.	2 juillet.	3 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.
.....	2 juillet.	7 juillet.	15 —	16 —	19 —	20 —	20 —
15 juillet.	16 —	21 —	26 juillet.	27 juillet.	28 juillet.	30 —	31 —	3 août.	4 août.	4 août.
.....	30 —	4 août.	12 août.	13 août.	16 —	17 —	17 —
12 août.	13 août.	18 —	23 août.	24 août.	25 août.	27 —	28 —	31 —	1 ^{er} septembre.	1 ^{er} septembre.
.....	27 —	1 ^{er} septembre.	9 septembre.	10 septembre.	13 septembre.	14 —	14 —
9 septembre.	10 septembre.	15 —	20 septembre.	21 septembre.	22 septembre.	24 —	25 —	28 —	29 —	29 —
.....	24 —	29 —	7 octobre.	8 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	12 octobre.
7 octobre.	8 octobre.	13 octobre.	18 octobre.	19 octobre.	20 octobre.	22 —	23 —	26 —	27 —	27 —
.....	22 —	27 —	4 novembre.	5 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	9 novembre.
4 novembre.	5 novembre.	10 novembre.	15 novembre.	16 novembre.	17 novembre.	19 —	20 —	23 —	24 —	24 —
.....	19 —	24 —	2 décembre.	3 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	7 décembre.
2 décembre.	3 décembre.	8 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 décembre.	17 —	18 —	21 —	22 —	22 —
.....	17 —	22 —	30 —	31 —	3 janvier 1901.	4 janvier 1901.	4 janvier 1901.
30 décembre.	31 —	5 janvier 1901.	10 janvier 1901.	11 janvier 1901.	12 janvier 1901.	14 janvier 1901.	15 janvier 1901.	18 —	19 —	19 —

RETOUR.

BUENOS-AYRES.	MONTEVIDEO.	RIO-DE-JANEIRO.		BAHIA.		PERNAMBUCO.	DAKAR.	
Départ. 1	Arrivée et départ. 2	Arrivée. 3	Départ. 4	Arrivée. 5	Départ. 6	Arrivée et départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9
VENDREDI. 8 h. s.	SAMEDI. 4 h. m. — 4 h. s.	MARDI. 6 h. s.	MERCREDI. 3 h. s.	VENDREDI. 8 h. s.	SAMEDI. 8 h. m.	DIMANCHE. Midi. — 6 h. s.	VENDREDI 4 h. s. OU JEUDI 1 h. s.	SAMEDI 4 h. OU VENDREDI
12 janvier.	13 janvier.	16 janvier.	17 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	26 janvier.	27 janvier.
26 —	27 —	30 —	31 —	8 février.	9 février.
9 février.	10 février.	13 février.	14 février.	16 février.	17 février.	18 février.	23 —	24 —
23 —	24 —	27 —	28 —	8 mars.	9 mars.
9 mars.	10 mars.	13 mars.	14 mars.	16 mars.	17 mars.	18 mars.	23 —	24 —
23 —	24 —	27 —	28 —	5 avril.	6 avril.
6 avril.	7 avril.	10 avril.	11 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	20 —	21 —
20 —	21 —	24 —	25 —	3 mai.	4 mai.
4 mai.	5 mai.	8 mai.	9 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	18 —	19 —
18 —	19 —	22 —	23 —	31 —	1 ^{er} juin.
1 ^{er} juin.	2 juin.	5 juin.	6 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	15 juin.	16 —
15 —	16 —	19 —	20 —	28 —	29 —
29 —	30 —	3 juillet.	4 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	13 juillet.	14 juillet.
13 juillet.	14 juillet.	17 —	18 —	26 —	27 —
27 —	28 —	31 —	1 ^{er} août.	3 août.	4 août.	5 août.	10 août.	11 août.
10 août.	11 août.	14 août.	15 —	23 —	24 —
24 —	25 —	28 —	29 —	31 août.	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	7 septembre.	8 septembre.
7 septembre.	8 septembre.	11 septembre.	12 septembre.	20 —	21 —
21 —	22 —	25 —	26 —	28 septembre.	29 septembre.	30 septembre.	5 octobre.	6 octobre.
5 octobre.	6 octobre.	9 octobre.	10 octobre.	18 —	19 —
19 —	20 —	23 —	24 —	26 octobre.	27 octobre.	28 octobre.	2 novembre.	3 novembre.
2 novembre.	3 novembre.	6 novembre.	7 novembre.	15 —	16 —
16 —	17 —	20 —	21 —	23 novembre.	24 novembre.	25 novembre.	30 —	1 ^{er} décembre.
30 —	1 ^{er} décembre.	4 décembre.	5 décembre.	13 décembre.	14 —
14 décembre.	15 —	18 —	19 —	21 décembre.	22 décembre.	23 décembre.	28 —	29 —
28 —	29 —	1 ^{er} janvier 1901.	2 janvier 1901.	10 janvier 1901.	11 janvier 1901.

RETOUR.

RIO-DE-JANEIRO.		BAHIA.		PERNAMBUCO.	DAKAR.		LISBONNE.		BORDEAUX.
Arrivée. 3	Départ. 4	Arrivée. 5	Départ. 6	Arrivée et départ. 7	Arrivée. 8	Départ. 9	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée. 12
MARDI. 6 h. s.	MERCREDI. 3 h. s.	VENDREDI. 8 h. s.	SAMEDI. 8 h. m.	DIMANCHE. Midi. — 6 h. s.	VENDREDI 4 h. s. OU JEUDI 1 h. s.	SAMEDI 4 h. m. OU VENDREDI 1 h. m.	MERCREDI 7 h. s. OU MARDI 4 h. s.	JEUDI 1 h. m. OU MARDI 10 h. s.	SAMEDI 5 h. m. OU VENDREDI 2. m.
17 janvier.	17 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	31 janvier.	1 ^{er} février.	3 février.
31 —	31 —	16 février.	17 février.	18 février.	8 février.	9 février.	13 février.	13 —	16 —
14 février.	28 —	16 mars.	17 mars.	18 mars.	23 —	21 —	28 —	1 ^{er} mars.	3 mars.
28 —	14 mars.	16 mars.	17 mars.	18 mars.	8 mars.	9 mars.	13 mars.	13 —	16 —
14 mars.	28 —	13 avril.	14 avril.	15 avril.	23 —	24 —	28 —	29 —	31 —
28 —	11 avril.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	5 avril.	6 avril.	10 avril.	10 avril.	13 avril.
11 avril.	25 —	8 juin.	9 juin.	10 juin.	20 —	21 —	25 —	26 —	28 —
25 —	9 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	3 mai.	4 mai.	8 mai.	8 mai.	11 mai.
9 mai.	23 —	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	18 —	19 —	23 —	24 —	26 —
23 —	6 juin.	3 août.	4 août.	5 août.	31 —	1 ^{er} juin.	5 juin.	5 juin.	8 juin.
6 juin.	20 —	1 ^{er} août.	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	15 juin.	16 —	20 —	21 —	23 —
20 —	4 juillet.	31 août.	29 septembre.	30 septembre.	28 —	29 —	3 juillet.	3 juillet.	6 juillet.
4 juillet.	18 —	28 septembre.	27 octobre.	28 octobre.	13 juillet.	14 juillet.	18 —	19 —	21 —
18 —	1 ^{er} août.	10 octobre.	25 novembre.	25 novembre.	26 —	27 —	31 —	31 —	3 août.
1 ^{er} août.	15 —	26 octobre.	23 décembre.	23 décembre.	10 août.	11 août.	15 août.	16 août.	18 —
15 —	29 —	29 septembre.	10 octobre.	10 octobre.	23 —	24 —	28 —	28 —	31 —
29 —	12 septembre.	28 septembre.	27 octobre.	27 octobre.	7 septembre.	8 septembre.	12 septembre.	13 septembre.	15 septembre.
12 septembre.	26 —	27 octobre.	24 novembre.	24 novembre.	20 —	21 —	25 —	25 —	28 —
26 —	10 octobre.	24 novembre.	22 décembre.	22 décembre.	5 octobre.	6 octobre.	10 octobre.	11 octobre.	13 octobre.
10 octobre.	24 —	23 novembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	18 —	19 —	23 —	23 —	26 —
24 —	7 novembre.	21 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	2 novembre.	3 novembre.	7 novembre.	8 novembre.	10 novembre.
7 novembre.	21 —	21 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	15 —	16 —	20 —	20 —	23 —
21 —	5 décembre.	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	30 —	1 ^{er} décembre.	5 décembre.	6 décembre.	8 décembre.
5 décembre.	19 —	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	30 décembre.	11 —	18 —	18 —	21 —
19 —	2 janvier 1901.	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	13 décembre.	11 —	18 —	18 —	21 —
2 janvier 1901.	2 janvier 1901.	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	28 —	29 —	2 janvier 1901.	3 janvier 1901.	5 janvier 1901.
2 janvier 1901.	2 janvier 1901.	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	11 janvier 1901.	15 —	15 —	18 —
2 janvier 1901.	2 janvier 1901.	22 décembre.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	10 janvier 1901.	11 janvier 1901.	15 —	15 —	18 —

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).</i>						
1	Pointe-à-Pitre....	20 février..	Le Havre..	X.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	D. Auger.....
3	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
4	Fort-de-France (Mar- tinique).	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
§ 2. — <i>Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</i>						
1	Antofogasta.....	5 février..	Le Havre..	Canova.....	Steamer...	Lampart et Holt.
2	Arica.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Amiral Baudin..	Idem.....	Idem.
5	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Cap-Haïtien.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
8	Caracas.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
9	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Carthagène.....	15 février..	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Coronel.....	5 février..	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lampart et Holt.
13	Coquimbo.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Idem.
14	Curaçao.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtimens.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
15	Guaracao.....	1 ^{er} mars...	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
16	Desterro.....	18 février..	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
17	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	Helvétia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
18	Iquique.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
19	Iquitos.....	5.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
20	Idem.....	12.....	Idem.....	Dunstan.....	Idem.....	J.-M. Currie.
21	Idem.....	25.....	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Idem.
22	Jérémie.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	La Gaira.....	15.....	Idem.....	Boliva.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Lima.....	5 févr er...	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
26	Maccio.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
27	Manaos.....	5.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
28	Idem.....	12.....	Idem.....	Dunstais.....	Idem.....	J.-M. Currie.
29	Idem.....	25.....	Idem.....	Jerome.....	Idem.....	Idem.
30	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
31	Mollendo.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
32	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Amiral-Baudin..	Idem.....	Chargeurs réunis.
33	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
34	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
35	Monte-Christy.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
36	Para.....	5.....	Idem.....	Madeirense.....	Idem.....	Cunard.
37	Idem.....	12 nov.....	Idem.....	Dunstais.....	Idem.....	J.-M. Currie.
38	Idem.....	25.....	Idem.....	Jerome.....	Idem.....	Idem.
39	Paranagua.....	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
40	Pernambuco.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
41	Ponce (Porto-Rico).	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
42	Port-au-Prince.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Port-de-Paix.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
44	Progreso.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Puerto-Cabello.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
46	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Puerto-Plata.....	26 février..	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
48	Rio-da-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Parahyba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
49	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Rio-Grande-do-Sul.	18.....	Idem.....	Hellas.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
52	Salaverry.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
53	Sanchez.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
54	Savanilla.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
55	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	San-Domingo.....	1 ^{er}	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Santos.....	7 février...	Idem.....	Parahyba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
58	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	San-Juan-de-Porto- Rico.	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
61	Saint-Thomas.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	26.....	Idem.....	Helvetia.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	1 ^{er} mars...	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Sao-Paulo.....	7 février...	Idem.....	Parayba.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	17.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	27.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Talcahuano.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
68	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Amiral-Baudin..	Idem.....	Chargeurs réunis.
69	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Tampico.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
71	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Valparaiso.....	5.....	Idem.....	Canova.....	Idem.....	Lamport et Holt.
73	Vers-Cruz.....	15.....	Idem.....	Bolivia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
74	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU.
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

**Franchises postales. — Publication d'un 204^e supplément au Manuel
des franchises postales.**

Vérificateurs en chef des poids et mesures. — Inspecteurs spéciaux des automobiles.

Un décret en date du 14 décembre 1899 a autorisé la circulation en franchise, dans l'étendue des circonscriptions des vérificateurs en chef des poids et mesures, de la correspondance de service échangée, sous plis fermés, entre les vérificateurs en chef des poids et mesures, d'une part, et les procureurs généraux, d'autre part.

Un second décret, rendu le 14 décembre 1899, a admis à circuler en franchise, dans l'étendue de l'arrondissement d'ingénieur en chef des mines, la correspondance de service échangée, sous bandes, entre les ingénieurs en chef et ordinaires des mines, d'une part, et les inspecteurs spéciaux des automobiles, d'autre part.

En conséquence de ces deux décrets, il y aura lieu d'ajouter au manuel des franchises postales le 204^e supplément publié ci-après :

204^e SUPPLÉMENT AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises. 1	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service. 2	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises. 3	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise. 4
395	Ingénieurs en chef des mines.....	M (en regard du contresignataire)	Inspecteurs spéciaux des automobiles*.....
413	Ingénieurs ordinaires des mines.....	J. (en regard du contresignataire)	Inspecteurs spéciaux des automobiles*.....
477	Inspecteurs spéciaux des automobiles.....	X (au-dessous de la 7 ^e accolade).	Ingénieurs en chef des mines*..... Ingénieurs ordinaires des mines*.....
647	Procureurs généraux.....	H (en regard du contresignataire)	Vérificateurs en chef des poids et mesures*.....
747	Vérificateurs en chef des poids et mesures.....	C (en regard du contresignataire)	Procureurs généraux*.....

MANUEL DES FRANCHISES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée. 5	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles. 10
	Ancien. 6	Nouveau. 7	Numéros des tableaux. 8	Pages. 9	
S. B.	"	Atr. Ing ^r en chef des mines.	36	867-868-869	14 décembre 1899.
S. B.	"	<i>Idem.</i>	36	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	36	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
S. B.	"	<i>Idem.</i>	36	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>
L. F.	"	Circ. vérif.	2	759	<i>Idem.</i>
L. F.	"	<i>Idem.</i>	2	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE
DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre
des années 1899 et 1898.**

FRANCE.

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net des taxes de correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	16,250,106 13	15,626,576 38	623,529 75	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	680,118 14	694,969 14	"	14,851 00
3	Droits perçus sur les bons de poste...	20,869 25	24,707 50	"	3,838 25
4	Recettes diverses et accidentelles.....	28,999 64	25,990 44	3,009 20	"
TOTAUX.....		16,980,093 16	16,372,243 46	626,538 95	18,689 25
		EN PLUS en 1899.....		607,849 ^f 70 ^c	
2° TÉLÉGRAPHES.					
5	Produit net des taxes de correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,328,728 53	3,099,034 02	229,694 51	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	19,565 56	789 12	18,776 44	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	12,992 73	14,357 63	"	1,364 90
8	Recettes diverses et accidentelles.....	153,965 53	134,845 64	19,119 89	"
TOTAUX.....		3,515,252 35	3,249,026 41	267,590 84	1,364 90
		EN PLUS en 1899.....		266,225 ^f 94 ^c	
3° TÉLÉPHONES.					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	284,206 30	245,836 88	38,369 42	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,212,551 78	1,044,920 77	167,631 01	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	121 85	94 58	27 27	"
12	Recettes diverses et accidentelles.....	9,575 82	6,114 21	3,461 61	"
TOTAUX.....		1,506,455 75	1,296,966 44	209,489 31	"
		EN PLUS en 1899.....		209,489 ^f 31 ^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	16,980,093 16	16,372,243 46	626,538 95	18,689 25
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,515,252 35	3,249,026 41	267,590 84	1,364 90
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,506,455 75	1,296,966 44	209,489 31	"
TOTAUX du mois d'octobre.		22,001,801 26	20,918,236 31	1,103,619 10	20,054 15
Mois antérieurs.....		181,296,699 03	171,973,694 42	10,308,790 00	985,785 39
TOTAUX GÉNÉRAUX.....		203,298,500 29	192,891,930 73	11,412,409 10	1,005,839 54
		EN PLUS en 1899.....		10,406,569 ^f 56 ^c	

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'octobre
des années 1899 et 1898.

ALGÉRIE.

N° des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'OCTOBRE		DIFFÉRENCES POUR 1899.	
		1899. fr. c.	1898. fr. c.	Augmentat ^{ous} fr. c.	Diminutions. fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	262,812 62	247,559 13	15,253 49	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	33,836 78	33,052 50	784 28	"
3	Droit perçu sur les bons de poste....	288 75	216 25	72 50	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	834 30	524 00	310 30	"
	TOTAUX.....	297,772 45	281,351 88	16,420 57	"
2^o TÉLÉGRAPHES.					
EN PLUS en 1899.....					
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	138,287 95	145,282 50	"	6,994 55
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	258 00	144 40	113 60	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,414 00	2,411 66	"	997 66
	TOTAUX.....	139,959 95	147,838 56	113 60	7,992 21
3^o TÉLÉPHONES.					
EN MOINS en 1899...					
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,815 88	2,684 95	130 93	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	2,965 65	3,105 87	"	140 22
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	15 21	63 27	"	48 06
	TOTAUX.....	5,796 74	5,854 09	130 93	188 28
EN MOINS en 1899...					
7,878^f61^e					
57^f35^e					
RÉCAPITULATION.					
MOIS D'OCTOBRE					
		1899.	1898.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	297,772 45	281,351 88	16,420 57	"
5 à 8	Produits télégraphiques.....	139,959 95	147,838 56	113 60	7,992 21
9 à 12	Produits téléphoniques.....	5,796 74	5,854 09	130 93	188 28
	TOTAUX du mois d'octobre.....	443,529 14	435,044 53	16,665 10	8,180 49
	Mois antérieurs.....	3,372,374 91	3,253,076 38	207,767 02	88,468 49
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	3,815,904 05	3,688,120 91	224,432 12	96,648 98
EN PLUS EN 1899.....					
127,783^f14^e					

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne
pendant le mois de décembre 1899.

Versements reçus de 233,686 déposants, dont 36,697 nouveaux.....		30,411,999 ²⁵
Remboursements à 121,044 déposants, dont 19,615 pour solde.....	28,232,849 ⁵¹	} 28,734,878 06
Rentes achetées à 465 déposants pour un capital de.....	502,028 55	
EXCÉDENT DES VERSEMENTS.....		1,677,121 19
Nombre de compte existant au 31 décembre 1899 : 3,339,449.		

PERSONNEL. — 2^o BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. RINGOTTE (Edouard), jeune facteur des télégraphes au bureau de Roubaix, quartier Sainte-Elisabeth (Nord), a trouvé sur la tablette du guichet de la salle d'attente un porte-monnaie, contenant la somme de 140 francs, qui a été remis à son propriétaire.

M. RABILLER, facteur de ville à Nantes (recette principale), a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie, renfermant 60 francs et un ticket de chemin de fer.

M. DORÉ, facteur rural au bureau de Malicorne (Sarthe), ayant trouvé, dans la salle d'attente, un portefeuille, contenant un billet de banque de 100 francs et plusieurs autres valeurs, l'a aussitôt remis au receveur, qui a pu le rendre à la personne qui l'avait perdu.

M. BOSSÉ, facteur rural à Brissac (Maine-et-Loire), a trouvé, sur la voie publique, une pièce de 20 francs, qui a été remise à qui de droit.

M. FRENETTE, gardien de bureau à la fabrication des timbres-poste, à Paris, ayant trouvé un carnet de chèques sur une maison de banque, s'est empressé d'en aviser télégraphiquement cette maison, sur laquelle des chèques auraient pu être tirés.

M. LEJART (François), facteur local à Plendihen (Côtes-du-Nord), a trouvé, en cours de tournée, un billet de banque de 50 francs.

M. CHASSAGNE, facteur-receveur à Rosiers-d'Egletons (Corrèze), ayant reçu un billet de banque de 100 francs au lieu d'un billet de 50 francs, a rapporté la différence à la personne intéressée.

M^{me} BISSON, factrice locale au bureau de Fervacques (Calvados), a trouvé une montre, en cours de tournée.

M. WAGNER, téléphoniste au bureau de Paris n° 56, ayant trouvé, dans la salle d'attente, un carnet, renfermant un billet de banque de 50 francs et le reçu d'un dépôt de 950 francs fait au Crédit Lyonnais, l'a remis à une dame employée du guichet; cet objet a pu être rendu au propriétaire.

M. MONTAGNIER, facteur rural au bureau du Donjon (Allier), a rendu à qui de droit une somme de 100 francs qu'il avait reçue en trop dans un paiement.

M. MONTEIL, facteur de ville à Bône, a rendu à la personne intéressée deux billets de banque de 150 francs qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. LECLERC, facteur de ville à Montélimar (Drôme), a trouvé une montre en or avec chaîne.

M. PAUL, facteur local au bureau de La Garde-Freinet (Var), a trouvé une bague en or.

M. ESCARGUEIL (Bernard), facteur de ville à Carcassonne (Aude), a trouvé une montre en argent.

M. BERTRAND, facteur au bureau de Briey (Meurthe-et-Moselle), ayant reçu en trop, dans un paiement, une somme de 50 francs, l'a rapportée à la personne intéressée.

M. CARRÉ (Auguste-François), jeune facteur distributeur au bureau de Paris n° 98, a trouvé, dans le jardin de la Bourse, une lettre portant la mention : « Valeur déclarée cinq mille francs ».

M. DIDIER, facteur rural au bureau de Jonvelle (Haute-Saône), a trouvé une montre en argent.

M. GRANDGUILLAUME, jeune facteur au bureau de Paris n° 21, a trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie, renfermant la somme de 25 fr. 05, qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. VEZON, facteur-receveur à Murols (Puy-de-Dôme), a rendu à qui de droit un porte-monnaie, contenant une cinquantaine de francs, qu'il avait trouvé dans la salle d'attente de son bureau.

M. EGELÉ, gardien de bureau à Angers, a trouvé, en relevant des correspondances, un billet de banque de 50 francs qu'il s'est empressé de remettre au commis principal de service.

M. CLIPET, facteur rural à Mouille (Pas-de-Calais), a rendu à son propriétaire un porte-monnaie, contenant 100 francs, qu'il avait trouvé sur la voie publique.

M. VASSE, jeune facteur bouliste, a trouvé, dans la salle d'attente du bureau d'Avignon, un porte-monnaie, renfermant la somme de 56 fr. 30, qui a été rendu à son propriétaire.

M. GONIN, facteur de ville à Troyes, a remis au commis principal de service, un porte-monnaie, renfermant un billet de banque de 100 francs, qu'il avait trouvé en effectuant le relevage des cartes de visite déposées au guichet; cet objet a été rendu à la personne à qui il appartenait.

M. FROIDEVAUX, facteur rural à Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais), a trouvé, en cours de tournée, un étui, contenant un titre de rente viagère, qui a été rendu à qui de droit.

M. MONNIER (A.-A.), facteur local à Courtomer (Orne), a rendu à son propriétaire une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. LANTHEAUME (François), courrier d'entreprise de Tournon à Tain (Drôme), a trouvé, dans une boîte mobile, une pièce de 10 francs qu'il a immédiatement remise au receveur de Tain.

Cette somme a pu ainsi être rendue à son propriétaire.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. COUSIN, facteur-receveur à Isles-sur-Suippes (Marne), s'est distingué par son énergie et son dévouement lors d'un incendie.

M. BÉCUWE (Charles), facteur local à Bailleul (Nord), a arrêté un cheval emporté.

MM. LE NET, facteur-receveur, et GAMBERT, facteur local au bureau de Noyal-Muzillac (Morbihan), ont fait preuve de courage et de dévouement à l'occasion d'un incendie.

M. GIRARDIN (Paul-Firmin), facteur-receveur à Brévonnes (Aube), a montré de l'initiative et du dévouement dans deux incendies.

M. LE NET, facteur-receveur à Noyal-Muzillac (Morbihan), a été grièvement brûlé aux mains en portant secours à un enfant de huit ans dont les vêtements étaient en feu.

M. DEXTRE (Pierre), facteur local au bureau de Belmont-de-la-Loire (Loire), s'est signalé par son courage et son dévouement pendant un incendie.

M. GUIBOUD, facteur des télégraphes à Valence-sur-Rhône (Drôme), a arrêté un cheval emporté.

M. MOREAU, facteur rural à Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres), s'est distingué par son dévouement et son courage au cours d'un incendie.

M. ABSOUS, facteur au bureau du Chesne (Ardennes), a fait preuve de dévouement et sauvé deux enfants en bas âge dans un incendie.

M. HOERTER, facteur à Melun (Seine-et-Marne), ayant entendu, en cours de tournée, crier à l'« assassin », s'est jeté résolument au-devant de deux fuyards et les a arrêtés.

M. THEUREAU, facteur rural au bureau d'Azé (Saône-et-Loire), a sauvé une femme qui s'était jetée dans un puits.

M. DORLET, facteur local à Nevers (Nièvre), a porté secours à un enfant dont les vêtements étaient en feu.

M. MONNIER (A.-A.), facteur local à Courtomer (Orne), a retiré d'une mare un vieillard qui était sur le point de se noyer.

M^{lle} SCHIFFMACHER, receveuse à Bonnetable (Sarthe), et le personnel de son bureau ont fait preuve de courage et de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté le 7 décembre dernier dans le local affecté au service. Un témoignage de satisfaction leur a été adressé au nom de l'Administration.

M. PHILIPPE DE SAINT-VANDRILLE, courrier auxiliaire à Douai, a fait preuve de dévouement en se portant au secours d'un ouvrier qui allait être écrasé par un train, en gare de Sin-le-Noble (Nord).

CABINET. — SECRÉTARIAT.

Nominations et promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 23 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes; sont nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

1° Au grade de Commandeur :

M. **Ansault** (Théodule-Jules-Désiré), directeur de l'Exploitation postale au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes; 42 ans de services. Officier du 1^{er} janvier 1887.

2° Au grade de Chevalier :

MM. **Boyer** (Jean-François-Hippolyte), Agent comptable, chef du Dépôt central du matériel postal et télégraphique; 36 ans de services.

Germain (Pierre), inspecteur des Postes et des Télégraphes. A apporté de nombreux perfectionnements au matériel télégraphique et téléphonique; 31 ans de services.

Herman (Jean-Baptiste-Georges), chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes. A été délégué au Congrès postal international de Washington. Services distingués rendus en cette qualité; 21 ans de services.

Par décret en date du 23 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre des Colonies, est nommé dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de Chevalier :

M. **Courtadon** (Michel), chef surveillant des télégraphes à Madagascar; 5 ans de services militaires, 5 campagnes, 17 ans 5 mois de services civils. A Madagascar depuis 1886. Services exceptionnels rendus dans la construction de lignes télégraphiques à Madagascar.

Par décret en date du 25 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

1° Au grade d'Officier :

M. **Montillot** (Philippe-Louis), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Paris; directeur de télégraphie militaire; 38 ans de services, 1 campagne. Chevalier du 18 janvier 1881.

2° Au grade de Chevalier :

MM. **Bégot** (Joseph-Ervin-Camille), directeur des Postes et des Télégraphes à Périgueux, payeur général de 2^e classe; 36 ans de services, 1 campagne.

Tongas (Gaston), directeur-ingénieur à Paris, sous-directeur de télégraphie militaire; 21 ans de services.

PERSONNEL. — 2^e BUREAU.

Arrêté ministériel, du 14 décembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. Houvet (François-Adrien-Alexandre), facteur local, à Bliers (Eure-et-Loir) 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État (Secrétariat) pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 14 décembre 1899.

A. MILLERAND.

PERSONNEL — 2^e BUREAU.

Arrêté ministériel, du 30 décembre 1899, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Vu le décret du 22 mars 1882 et les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Sont transformées en médailles d'argent des Postes et des Télégraphes les médailles de bronze antérieurement décernées à : MM.

Fronchet (Jean), facteur-chef des Postes à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 36 ans de services administratifs. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 12 septembre 1894;

Amar (Jean-François), brigadier chargeur à la ligne de la Méditerranée, à Marseille; 34 ans et demi de services administratifs;

Austrier (Joseph-Benjamin), gardien de bureau ambulante à la ligne du Sud-Ouest, à Paris; 39 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Bel (Edmond-Tésin-Victor), chef surveillant des Télégraphes à Foix (Ariège); 33 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Bellis (Alexandre-Eugène-Batheler-Marie), brigadier facteur à Lons-le-Saunier (Jura); 31 ans de services administratifs;

Bombardier (Louis), brigadier facteur à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 31 ans et demi de services administratifs;

Bouet (Jean), facteur rural à Hagetmau (Landes); 43 ans de services administratifs;

Bourleyre (François), facteur-chef des Télégraphes à Paris; 35 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Bourlon (Victor-Auguste), facteur receveur à Moussy (Marne); 34 ans de services administratifs;

Bourreau (Léon), facteur-chef des Postes à Saintes (Charente-Inférieure); 35 ans et demi de services administratifs;

Bouvet (Lacroix-Eugène-Marie-Jean-Baptiste), courrier convoyeur à Béziers (Hérault); 37 ans et demi de services administratifs;

Brevet (Auguste-Jean-Victor), courrier convoyeur à Nantes (Loire-Inférieure); 36 ans de services administratifs;

Brugière (Jean), brigadier facteur à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Caillard (Jean-François), facteur-chef des Postes à Paris, bureau n° 71; 32 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Carbonneaux (Léon-Denis-Michel), brigadier facteur à Paris; 33 ans de services administratifs;

Cauvel (Martin-Léonor-Aimé), brigadier facteur à Amiens (Somme); 30 ans de services administratifs;

Chardelle (Émile-César), facteur-chef des Postes à Saint-Quentin (Aisne); 37 ans de services administratifs;

Chavet (Grégoire), brigadier facteur à Carcassonne (Aude); 27 ans de services administratifs, 1 an de services militaires;

Diez (Constant-Joseph), brigadier facteur à Épinal (Vosges); 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Dizambourg (Xavier-Florestin), brigadier facteur à Paris; 29 ans et demi de services administratifs;

Durand (Jean), brigadier facteur à Mâcon (Saône-et-Loire), 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Ginsyer (Jean-Paul), courrier convoyeur à Marseille (Bouches-du-Rhône), 39 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Gougeon (Laurent-Joseph), facteur-chef des Télégraphes à Paris; 35 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Guyoux (Louis), brigadier facteur à Nevers (Nièvre); 30 ans de services administratifs;

Laizeau (Louis-Hilaire), courrier auxiliaire à Chartres (Eure-et-Loir); 42 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Lardeau (Silvain-Jean-Baptiste), facteur local à Prissac (Indre); 36 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Lévy (Narcisse-Marie), facteur receveur à Sainte-Christine (Maine-et-Loire); 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Louit (Jean-Marie), courrier convoyeur à Tarbes (Hautes-Pyrénées); 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Marct (Hilaire-Antoine), brigadier facteur à Angers (Maine-et-Loire); 28 ans de services administratifs; 6 ans et demi de services militaires;

Maria (Antoine-Ferdinand), facteur receveur à Escragnolles (Alpes-Maritimes); 35 ans 1/2 de services administratifs.

Marnié (François), brigadier facteur à Agen (Lot-et-Garonne); 32 ans de services administratifs.

Médauer (Arthur), brigadier facteur au Mans (Sarthe); 28 ans 1/2 de services administratifs.

Merlet (Jean-Baptiste-Charles), chef surveillant des télégraphes à Bourges (Cher); 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Michaud (Charles-Auguste), brigadier facteur à Poitiers (Vienne); 28 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Michaux (Augustin), facteur local à Solre-le-Château (Nord); 34 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Michel (Joseph-Eugène), brigadier facteur à Laon (Aisne); 26 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Nevière (Jacques-Désiré), brigadier facteur à Digne (Basses-Alpes); 32 ans et demi de services administratifs.

Pantalacci (Vincent), brigadier facteur à Tarbes (Hautes-Pyrénées); 24 ans et demi de services administratifs, 11 ans de services militaires;

Pégourié (Julien), brigadier facteur à Limoges (Haute-Vienne); 27 ans de services administratifs, 7 mois de services militaires;

Perdu (Épiphan-Achille), brigadier facteur à Beauvais (Oise); 29 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

Pfister (Jean), courrier convoyeur à Besançon (Doubs); 32 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Pierson (Pierre-Auguste), brigadier facteur à Bar-le-Duc (Meuse); 30 ans de services administratifs;

Receveur (Eugène), courrier convoyeur à Chambéry (Savoie); 28 ans et demi de services administratifs, 13 ans de services militaires;

Renardet (Étienne), courrier convoyeur à Dijon (Côte-d'Or); 34 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Rosset-Boulou (Antoine-Louis), brigadier facteur à Grenoble (Isère); 27 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires;

Roure (Pierre-Maurice), surveillant facteur des télégraphes à Monte-Carlo; 42 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Salettes (Martin-Jean-Michel), chef surveillant des gens de service à l'administration centrale, 25 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Seel (Laurent), brigadier facteur à Caen (Calvados); 28 ans de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires;

Treille (Jean), chef surveillant des télégraphes à Limoges (Haute-Vienne); 26 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Vidal (Henri-Achile), brigadier facteur à Avignon (Vaucluse); 24 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Vidal (Louis-Joseph), courrier convoyeur à Béziers (Hérault); 33 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Titulaires de la médaille de bronze depuis le 29 décembre 1894.

ART. 2. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à MM. :

Beller (Joseph-Adolphe), facteur des télégraphes au bureau de Grenoble, cours Berriat (Isère); 28 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires;

Boillard (Benoît), facteur rural à Chessy (Rhône); 26 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires;

Boiron (Jean-Joseph), facteur rural à Saint-Julien-de Peyrolas (Gard); 27 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Dartois (Louis), courrier d'entreprise à Grandpré (Ardennes); 32 ans de services administratifs, 16 ans et demi de services militaires;

Garnier (Louis), facteur chef des télégraphes au bureau de Saint-Étienne, central (Loire); 24 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Jouvenet (Humbert), facteur rural à l'Arbresle (Rhône); 27 ans de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

Muzard (Louis-Alexandre), facteur rural à Saint-Aignan (Loir-et-Cher); 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

Pierre (Mathurin-Jean), courrier convoyeur à Avranches (Manche); 27 ans et demi de services administratifs, 4 ans de services militaires;

Ranc (Jacques), surveillant chef d'équipe au Puy-en-Velay (Haute-Loire); 29 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Vinches (Jean-Amans), gardien d'entrepôt à la Rotonde (Aveyron); 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Décorés de la médaille militaire.

ART. 3. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à MM. :

Albert (Paul-Auguste), brigadier facteur à Albi (Tarn); 24 ans de services administratifs, 11 ans de services militaires, 4 ans de services dans les douanes;

Amaury (Louis-Auguste); gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon, 31 ans de services administratifs;

Anciaux (Charles-Albert), facteur chef des postes à Charleville (Ardennes); 26 ans de services administratifs;

André (Louis-Édouard), chef surveillant à Lyon (Rhône); 21 ans de services administratifs;

Andrieu (Barthélemy-Mamert), facteur local à Lavaur (Tarn); 28 ans de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

Ardoin (Pierre), facteur rural à Aigre (Charente); 31 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Auffret (Jean), facteur sous-chef des postes à Brest (Finistère); 29 ans de services administratifs;

Aupy (Paul), facteur local à Montbron (Charente); 34 ans de services administratifs;

Bac (François), facteur de ville à Saint-Flour (Cantal); 34 ans de services administratifs;

Bachet (François), entrepreneur de transport des dépêches à Montluçon (Allier); 50 ans de services administratifs,

Balat (Joseph), facteur local à Labruguière (Tarn); 35 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Balon (Victor), facteur local à Braisne (Aisne); 30 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Barbot (Bernard), facteur rural à Peyrehorade (Landes); 36 ans de services administratifs;

Barrault (Louis), courrier auxiliaire à Pressigny-le-Grand (Indre-et-Loire); 33 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Bartoli (Côme), entreposeur à Vienne (Isère); 25 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Baudet (Louis) brigadier facteur à Châteauroux (Indre); 17 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Beaulieu (Louis), courrier convoyeur à la Rochelle (Charente-Inférieure); 27 ans et demi de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

Benoist (Jules-Armand), chef surveillant à Paris (direction des services électriques); 19 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Bernier (Antoine-Jules), facteur chef des postes à Reims (Marne); 26 ans de services administratifs, 2 mois de services militaires;

Bessou (Joseph), surveillant chef d'équipe à Bordeaux (Gironde); 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Billé (Étienne-Évariste-Alfrède), facteur-receveur à la Ronde (Charente-Inférieure); 23 ans de services administratifs, 1 an et demi de services militaires;

Blayac (Charles-Amans), facteur local à Saint-Patrice (Indre-et-Loire); 27 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Bonfils (Mathurin-Julien), facteur rural au Pellerin (Loire-Inférieure); 34 ans de services administratifs;

Bonnaud (Pierre-Auguste-Octave), facteur rural à Chantonnay (Vendée); 28 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Bonnotte (Théophile), courrier-convoyeur à Vesoul (Haute-Saône); 25 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Boucrot (Joseph), facteur chef des postes à Châteauroux (Indre); 28 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Bouissou (François), facteur local à Lavour (Tarn); 24 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Boussu (Athanas-Fortuné), facteur rural à Péronne (Somme); 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Brasseur (Evariste-Honoré-Fernand), facteur chef des télégraphes à Amiens (Somme); 23 ans et demi de services administratifs, 6 mois de services militaires;

Braud (Joseph), facteur de ville à Royan (Charente-Inférieure); 32 ans et demi de services administratifs;

Breintemreicher (Georges), courrier d'entreprise à Villeurbanne (Rhône); 29 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires;

Brimbeuf (Justin-Adolphe), brigadier-facteur à Châteauroux (Indre); 19 ans et demi de services administratifs;

Bullet (Pierre), courrier convoyeur à la Rochelle (Charente-Inférieure); 27 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

Calvet (Charles), facteur rural à Lauzès (Lot); 28 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Castelbieil (Jean), courrier auxiliaire à Auch (Gers); 28 ans et demi de services administratifs, 11 ans de services militaires;

Castillon (Guillaume), facteur rural à Andrest (Hautes-Pyrénées); 31 ans de services administratifs;

Caupenne (Jean-Auguste), chef surveillant à Mont-de-Marsan (Landes); 20 ans et demi de services administratifs, 6 mois de services militaires;

Cazaubon (Bernard), facteur rural à Bazas (Gironde); 33 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Chabrilat (Jean), facteur local à Lempdes (Haute-Loire); 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Chaix (Calixte), brigadier facteur à Draguignan (Var); 20 ans et demi de services administratifs, 1 an et demi de services dans les douanes;

Chaniet (Denis-Victor), facteur rural à Moissey (Jura); 30 ans de services administratifs;

Chaster (Antoine), facteur rural à Corné (Maine-et-Loire); 25 ans de services administratifs, 7 ans et demi de services militaires;

Chilliez (Léonce-Fortuné), surveillant chef d'équipe à Arras (Pas-de-Calais), 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Clément (Eugène-Paul-François, mécanicien au service de la vérification du matériel, du dépôt central et des ateliers à Paris; 27 ans et demi de services administratifs;

Colard (Jean), facteur-receveur à Moux (Nièvre); 28 ans de services administratifs;

Collet (Eugène), chef surveillant à Paris (direction des services électriques); 17 ans de services administratifs;

Corlay (Jacques-Marie), brigadier facteur à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 20 ans de services administratifs;

Coulon (Jean-Baptiste), courrier d'entreprise à Morez (Jura); 47 ans et demi de services administratifs;

Coutard (Jean), facteur local à Charroux-d'Allier (Allier); 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Couturier (Louis-Auguste), facteur rural à Montbard (Côte-d'Or); 30 ans et demi de services administratifs, 9 ans et demi de services militaires;

Créneau (Jean-Baptiste-Léon), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon; 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Cros (Jean), facteur rural à Rieucros (Ariège); 26 ans et demi de services administratifs, 15 ans de services militaires;

David (Vincent), facteur rural à Lanmeur (Finistère); 30 ans et demi de services administratifs;

Denis (Auguste-Prosper), facteur chef des postes à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 25 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Devaux (Louis), mécanicien au poste central des télégraphes à Paris; 23 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Drouhin (Alphonse), surveillant chef d'équipe à Lyon (Rhône); 27 ans et demi de services administratifs, 7 mois de services militaires;

Dubois (Michel), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon; 26 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Due (Antoine), courrier auxiliaire à Grenoble (Isère); 50 ans et demi de services administratifs;

Duchemin (Eugène), facteur rural à Pierrefonds (Oise); 27 ans et demi de services administratifs;

Dufau (Pierre), facteur rural à Castelnau (Gironde); 33 ans de services administratifs;

Dufaut (Jean-Baptiste), entreposeur à Guéret (Creuse); 29 ans et demi de services administratifs;

Dupaillet (Pierre), facteur rural à Maizières (Haute-Saône); 28 ans et demi de services administratifs, 5 mois de services militaires;

Dupuy (Antoine), gardien de bureau à Marmande (Lot-et-Garonne); 28 ans de services administratifs;

Dutrieux (Désiré-Louis), facteur des postes à Vitry-sur-Seine (Seine); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Eon (Jean-François), courrier convoyeur au Mans (Sarthe); 24 ans et demi de services administratifs, 10 ans de services militaires;

Escande (Pierre-Eugène), chef surveillant des télégraphes à Châteauroux (Indre); 19 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires;

Espourtau (Jean-Joseph), facteur de ville à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne); 28 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Faget (Joseph), facteur rural à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées); 28 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Faux (Lucien), brigadier facteur à Angoulême (Charente); 19 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

Ferrier (Jacques), facteur rural à Vernoux (Ardèche); 28 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Flamant (Lucien), facteur de ville à Saint-Quentin (Aisne); 23 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires;

Fouet (Jean-Firmin), facteur-receveur à la Ferrière-en-Parthenay (Deux-Sèvres); 21 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Francallet (Jean-Marie), facteur chef des postes à Lyon (Rhône), recette principale; 30 ans de services.

Gaillet (Joseph), facteur chef des postes à Brive (Corrèze); 24 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Galigné (Jean-Baptiste), facteur local à Saissac (Aude); 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Gauthier (François-Théophile-Eugène), entreposeur à Chambéry (Savoie); 25 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires.

Gautron (Flavien-Pierre), facteur de ville à Luçon (Vendée); 28 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Gavoille (Charles-Félix), entreposeur à Belfort; 21 ans de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires.

Gilles (Henri-Joseph), chef-surveillant à Mézières (Ardennes); 18 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires.

Godéau (Ambroise), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon; 29 ans et demi de services administratifs.

Gramont (Louis-Simon-Mamer), facteur rural à Lombez (Gers); 31 ans de services administratifs; 6 ans et demi de services militaires.

Grieu (Jean-Eugène), gardien du bureau ambulante à la ligne des Pyrénées, à Bordeaux; 33 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Guerrini (Jacques), conducteur de voitures affectées au service postal à Ajaccio (Corse), 48 ans de services administratifs.

Hainault (Auguste-Joseph), facteur rural à Frévent (Pas-de-Calais); 26 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Maillet (François), courrier attaché à une entreprise de transport des dépêches à Caen (Calvados); 38 ans et demi de services administratifs.

Marang (Louis-Victor), facteur rural à Ranville (Calvados); 28 ans et demi de services administratifs.

Hardy (Juste-Séverin), facteur sous-chef des postes à Chartres (Eure-et-Loir); 30 ans de services administratifs.

Emart (François), facteur rural à Puy-laurens (Tarn); 25 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Imbert (Édouard-Napoléon), facteur chef des postes à Blois (Loir-et-Cher); 25 ans et demi de services administratifs, 1 an de services militaires.

Imbert (Joseph), facteur local à Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres); 26 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

Jabouille (Jean), courrier auxiliaire à Bourganeuf (Creuse); 35 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Jaffrenou (Pierre-Jean), facteur chef des postes à Brest (Finistère); 29 ans et demi de services administratifs.

Janson (Nicolas), courrier convoyeur à Hazebrouck (Nord); 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Jau (François), entrepreneur de transport des dépêches à Combourg (Ile-et-Vilaine), 46 ans de services administratifs.

Jauffrès (Charles-Louis-François-Marius), entreposeur à Flers (Orne); 25 ans et demi de services administratifs, 10 ans de services militaires.

Labbe (Auguste-Étienne), facteur rural à Lorris (Loiret); 31 ans de services administratifs.

Lafont (François), surveillant chef d'équipe à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 22 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Lagarde (Pierre), facteur local à Souillac (Lot); 28 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Lajus (Bernard), entreposeur à Coutras (Gironde); 32 ans et demi de services administratifs.

Lamarre (Jean-Baptiste), facteur rural à Pierrefonds (Oise); 28 ans de services administratifs.

Lameyre (Jean), facteur rural à Treignac (Corrèze); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Langin (Auguste), courrier d'entreprise à Noyers-sur-Serein (Yonne); 41 ans de services administratifs.

Larose (Charles-Louis), surveillant-facteur des télégraphes à Saint-Pons (Hérault), 28 ans et demi de services administratifs, 14 ans de services militaires.

Lassime (Jean), facteur rural à Lévigac (Lot-et-Garonne); 28 ans de services administratifs.

Laurent (François-Jean), entreposeur à Châtelleraut (Vienne); 27 ans de services administratifs.

Laveissière (Robert), facteur-receveur à Carlat (Cantal); 26 ans et demi de services administratifs.

Lebesson (Louis), facteur local à Laurière (Haute-Vienne); 31 ans de services administratifs.

Leffray (Alphonse-Magloire), entreposeur à Angers (Maine-et-Loire); 28 ans de services administratifs.

Le Guidec (Jean), courrier auxiliaire à Auray (Morbihan); 42 ans de services administratifs.

Le Laizant (Paul), facteur chef des postes à Saint-Lô (Manche); 26 ans et demi de services administratifs, 3 ans de services militaires.

Lévêque (Charles-Joseph-Auguste), brigadier facteur à Vesoul (Haute-Saône); 20 ans et demi de services administratifs.

Lung (Ignace), courrier auxiliaire à Onville (Meurthe-et-Moselle); 20 ans de services administratifs, 2 ans de services militaires, 26 ans et demi de services dans les douanes.

Magnan (Paul-Jules-Ernest), chef surveillant à Tours (Indre-et-Loire); 17 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Magnin (Eugène-François), surveillant des tubes pneumatiques à Paris (direction des services électriques); 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Magny (Floride-Jacques-Antoine), facteur de ville à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); 26 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Maillet (Marie), brigadier facteur à Valence (Drôme); 22 ans et demi de services administratifs.

Manquin (Victor), surveillant au service de la vérification du matériel, du dépôt central et des ateliers à Paris; 24 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

Maréchal (Jean-François), facteur rural à Quimper (Finistère); 27 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Mathias (Pierre), facteur rural à Châteauneuf-sur-Charente (Charente); 28 ans de services administratifs, 11 ans de services militaires.

Mathon (Joseph-Benjamin), brigadier facteur à Lyon (Rhône); 16 ans et demi de services administratifs.

Midy (François-Désiré) facteur-receveur à Gourgé (Deux-Sèvres); 24 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Migneres (Armand-Ernest), facteur rural à Laignes (Côte-d'Or); 31 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Mouzeaux (François), entreposeur à Angoulême (Charente); 30 ans de services administratifs.

Montagne (Silvain), facteur local à Felletin (Creuse); 31 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Morain (Jean-Marie), facteur rural à Pouzauges (Vendée); 28 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Morceau (Silvain-Martin), facteur local à Chaumont-sur-Tharonne (Loir-et-Cher); 30 ans de services administratifs.

Mouffier (David), facteur chef des postes à Alais (Gard); 31 ans de services administratifs.

Naissant (François), courrier convoyeur à Dijon (Côte-d'Or); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Octo (Michel), facteur local à Hendaye (Basses-Pyrénées); 36 ans et demi de services administratifs.

Ollivier (Pierre), facteur rural à Daoulas (Finistère); 31 ans de services administratifs.

Orsini (Jean-François), courrier convoyeur à Lyon (Rhône); 30 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

Pagès (André-Barthélemy-Gracien), chef-surveillant à Montpellier (Hérault); 18 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Panza (Joseph), courrier auxiliaire à Bastia (Corse); 35 ans de services administratifs;

Paupé (Pierre-Firmin), courrier auxiliaire à Troyes (Aube); 32 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Paurillan (Jean-Baptiste-Pascal), facteur rural aux Mées (Basses-Alpes); 30 ans et demi de services administratifs;

Peltier (Charles-René), courrier auxiliaire à Auray (Morbihan); 51 ans de services administratifs;

Péricat (Léonard), facteur-receveur à Blond (Haute-Vienne); 32 ans et demi de services administratifs;

Peyrotte (Jean), courrier convoyeur à Toulouse (Haute-Garonne); 39 ans de services administratifs;

Pichon (Jacques), facteur de ville à Brest (Finistère); 27 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

M^{me} Picot, née Bonnet (Généreuse), factrice rurale à Langcais (Indre-et-Loire); 30 ans de services administratifs;

Pin (Auguste), cocher du service des postes à Paris (recette principale); 31 ans et demi de services administratifs;

Pintau (Léonard-Léon), facteur-receveur à Nedde (Haute-Vienne); 29 ans et demi de services administratifs; 4 mois de services militaires;

Piot (François-Eugène), mécanicien à Paris (direction des services électriques); 28 ans et demi de services administratifs;

Pithon (Pierre), facteur local à Fresselines (Creuse); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Poirrat (François-Maximilien), facteur chef des Postes à Vendôme (Loir-et-Cher); 25 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Poli (Marc-Antoine), facteur des télégraphes à Nice (Alpes-Maritimes); 29 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Prat (Joseph-Frédéric), garçon de bureau à Saint-Quentin (Aisne); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Prioland (Pierre), courrier auxiliaire à Auxonne (Côte-d'Or); 32 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Puech (Pierre), facteur rural à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron); 29 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Pujo (François), facteur rural à Saint-Martory (Haute-Garonne); 25 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

Puyraveau (Léonard), brigadier facteur au Puy-en-Velay (Haute-Loire); 17 ans et demi de services administratifs, 6 mois de services militaires;

Quentin (Pierre), facteur rural à Felletin (Creuse); 27 ans de services administratifs, 12 ans et demi de services militaires;

Quellén (Louis), facteur rural à Quimper (Finistère); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Quinssac (Joseph), courrier auxiliaire à Alais (Gard); 30 ans et demi de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires;

Raoult (Émile-Florentin), facteur rural à Baudreville (Eure-et-Loir); 27 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires;

Raphaël (Louis-Frédéric), facteur rural à Ruoms (Ardèche); 25 ans et demi de services administratifs, 11 ans de services militaires;

Renaud (François), courrier convoyeur à Creil (Oise); 30 ans de services administratifs;

Reveillon (Louis), entrepreneur de transport des dépêches à Saint-Jean-de-Bruel (Aveyron); 39 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires;

Robert (Privat), facteur des télégraphes à Montpellier (Hérault); 29 ans et demi de services administratifs, 3 ans et demi de services militaires;

Rossard (André), facteur rural à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire); 27 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires;

Santanach (Jacques), facteur rural à Perpignan (Pyrénées-Orientales); 28 ans et demi de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires;

Séguet (Pierre-Basyle), courrier convoyeur à Béziers (Hérault); 28 ans de services administratifs, 6 mois de services militaires;

Sélariès (Gabriel-Prosper), facteur rural à Mas-Cabardès (Aude); 29 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires;

M^{me} Tanniou (Marie-Anne-Alexandrine), factrice locale à Camaret-sur-Mer (Finistère); 30 ans de services administratifs;

Tatard (Mathurin), entreposeur à Mézidon (Calvados); 24 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires;

Théron (Jean-Louis), entreposeur à Capdenac-Gare (Aveyron); 27 ans et demi de services administratifs;

M^{me} veuve Thomas, née Fournier (Françoise), factrice locale à Paimpol (Côtes-du-Nord); 30 ans de services administratifs;

Vacher (Auguste-François), surveillant chef d'équipe à Lyon (Rhône); 22 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires;

Valentin (Pierre), facteur rural à Magnat-l'Étrange (Creuse); 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires;

Vasseur (Ernest-Augustin-Maximin), facteur rural à Hesdin (Pas-de-Calais); 28 ans et demi de services administratifs, 3 mois de services militaires;

Véfour (Paul-François), mécanicien des télégraphes à Constantine; 24 ans et demi de services administratifs;

Vergier (Lucien-Alexis), brigadier facteur à la Rochelle (Charente-Inférieure); 20 ans et demi de services administratifs;

Veysières (Louis), facteur rural à Tauves (Puy-de-Dôme); 29 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires;

Vidal (Justin-Basile), brigadier facteur à Beauvais (Oise); 19 ans de services administratifs, 9 mois de services militaires;

Vignettes (Vincent-Simon), brigadier facteur à Pau (Basses-Pyrénées); 25 ans de services administratifs, 7 mois de services militaires;

Villant (Édouard), facteur rural au Tilleul (Manche); 31 ans de services administratifs;

Villeveille (Jean-Pierre), brigadier facteur au Puy-en-Velay (Haute-Loire); 19 ans de services administratifs, 4 ans de services militaires;

Vincent (Auguste-Edmond), gardien de bureau ambulant à la ligne du Sud-Ouest, à Paris; 32 ans et demi de services administratifs;

Vitrac (Pierre), facteur chef des postes à Tarbes (Hautes-Pyrénées); 29 ans de services administratifs;

Voisin (René), facteur rural à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire); 28 ans de services administratifs.

ART. 4. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (secrétariat), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 30 décembre 1899.

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,*

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2^e BUREAU.

Arrêté ministériel, du 6 janvier 1900,
décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882,

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. **Brunet** (Jean), courrier convoyeur, à Paris, 27 ans et demi de services administratifs, 5 ans de services militaires, décoré de la médaille militaire.

ART. 2. La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

MM. **Allert** (Jacques), facteur-chef des Postes à Paris, (recette principale), 24 ans de services administratifs, 10 ans et demi de services militaires.

Ballet (Eugène), gardien de bureau à Paris (recette principale), 29 ans et demi de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Bretel (Charles), facteur-chef des Télégraphes à Paris (recette principale), 27 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Gass (François-Joseph), courrier convoyeur à Paris, 27 ans de services administratifs, 5 ans et demi de services militaires.

Méliès (Jean), courrier convoyeur à Paris, 28 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Lagrappard (Claude-Alphonse), chargeur à Paris (recette principale), 30 ans et demi de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Lagrené (Louis-Jean-Baptiste), facteur chef des Postes à Paris (recette principale), 26 ans de services administratifs, 6 ans de services militaires.

Lahierle (François), chargeur à Paris (recette principale), 29 ans et demi de services administratifs, 13 ans et demi de services militaires.

Lascoux (Jean-Baptiste) facteur-chef des Postes à Paris (recette principale), 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Litzler (Fridolin), gardien de bureau à Paris (recette principale), 25 ans de services administratifs; 13 ans et demi de services militaires.

Rommevaux (Nicolas-Émile), gardien de bureau à Paris (recette principale), 30 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

Schmidt (Antoine), facteur-chef des Postes à Paris (recette principale), 28 ans de services administratifs, 3 ans de services militaires.

Van den Broek (Alexandre), facteur-chef des Postes à Paris (recette principale), 26 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Secrétariat), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 6 janvier 1900.

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Nomination du Directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine.

Par décret du Président de la République française en date du 7 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. MIO (Louis-Alippe-Idéphonse), inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes, est nommé directeur des Postes et des Télégraphes du département de la Seine, en remplacement de M. Trenet retraité.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Nomination de Directeurs des bureaux ambulants.

Par décret du Président de la République française, en date du 9 décembre 1899, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

1° M. DE PYDEMARC (Raoul-Louis-Félix), directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest à Paris, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest à Paris, en remplacement de M. Joyeux, nommé receveur principal des Postes et des Télégraphes de la Seine;

2° M. CHENAL (Gaspard-Lucien), inspecteur des bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest à Paris, en remplacement de M. de Pydemarc.

PERSONNEL. — 1^{er} ET 2^e BUREAUX.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. D'Estocquois..	Chef de bu- reau.	Dir. de la comptab., 2 ^e bureau.	7,000	Chef de bu- reau.	Direct. de la comp- tabilité, 1 ^{er} bur.	7,000
Renvoisé.....	Sous-Chef de bureau.	Direct. de l'exploit. post. 1 ^{er} bur.	6,000	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité, 2 ^e bur.	7,000
Bizet.....	Rédact. char- gé des fonc- de sous- chef de bu- reau.	Direction de l'ex- ploitation électri- que, 1 ^{er} bur.	4,000	Rédact. char- gé des fonc- tions de sous - chef de bureau.	Direction de l'ex- ploitation postale, 1 ^{er} bureau.	4,000
Marty.....	Idem.....	Direction de l'expl. post., 3 ^e bur.	4,500	Sous-chef de bureau.	Direct. de l'exploit- ation post. 3 ^e bur.	5,000
Devaux-Char- bonnel.	Inspecteur in- génieur.	Amiens.....	4,000	Insp. - ingén. chargé des fonct. de sous - chef de bureau.	Dir. du matériel et de la construct., 1 ^{er} bureau.	4,000
Jaccottey.....	Chef de bu- reau.	Direction de l'expl. post., 3 ^e bur.	8,000	Chef de bu- reau.	Direction de l'expl. post. 3 ^e bureau.	9,000
Chevallier.....	Idem.....	Direction du mat. et de la construct.	8,000	Idem.....	Direction du matér. et de la const.	9,000
Mazoyer.....	S.-chef char- gé des fonc- tions de chef de bu- reau.	Direction de l'expl. post., 1 ^{er} bur.	5,000	S.-chef char- gé des fonc- tions de chef de bu- reau.	Direction de l'ex- ploitation postale 1 ^{er} bureau.	5,500
Duflos.....	Idem.....	2 ^e bureau du per- sonnel.	5,000	Idem.....	2 ^e bureau du per- sonnel.	5,500
Anizan.....	Rédacteur...	Direction du matér. et de la constr.	3,500	Rédacteur...	Direction du matér. et de la const.	4,000
Pasquet.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Idem.....	2,800
Leduc.....	Idem.....	Direction de l'expl. électrique.	4,000	Idem.....	Direction de l'exploit- ation électrique.	4,500
Husson.....	Idem.....	Direction de la Seine	3,500	Idem.....	Direction de la Caisse d'épargne.	3,500
Mars.....	Idem.....	Direction des ser- vices électriques.	2,800	Idem.....	Idem.....	2,800
Lambert.....	Idem.....	Direction de la Seine	1,900	Idem.....	1 ^{er} bureau du per- sonnel	1,900
Guérin.....	Idem.....	Idem.....	2,200	Idem.....	2 ^e bureau du per- sonnel	2,200
Delanne.....	Idem.....	Idem.....	1,900	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	1,900
Guillebert.....	Idem.....	Direction des ser- vices électriques.	2,200	Idem.....	Idem.....	2,200
Vaisse.....	Commis.....	Direction de la Seine	3,000	Idem.....	Direction de la Seine	3,100
Faure.....	Réd. ctur...	Service central, 1 ^{er} bureau.	4,000	Idem.....	Direct. de l'exploit- ation électrique.	4,000
Diolez.....	Idem.....	Service central, 2 ^e bureau.	4,000	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	4,000
Broin.....	Idem.....	Service central....	3,500	Idem.....	Direct. de l'exploit- at on électrique.	3,500
Galtier.....	Idem.....	Direct. de la comp- tabilité.	3,100	Idem.....	Cabinet du Sous-se- crétaire d'Etat (serv. inté rieur).	3,100
Baschet.....	Expédition - naire.	Service central.....	1,700	Expédition - naire.	Direct. de l'exploit- ation électrique.	1,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Soulié	Expédition - naire.	Direction de l'ex- ploitation élect.	1,500	Expédition - naire.	2 ^e bureau du per- sonnel.	1,500
Fourniols	Adjudant au 138 ^e régiment d'inf.	"	Idem.....	Direct. de l'explo- itation électrique.	1,500
M ^{me} Duon	Employée...	Poste central des té- légraphes.	1,400	Employée..	Direct. de la comp- tabil. (art. d'arg.)	1,400
Baucher	Idem.....	Idem.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400
M ^{lle} Lamouroux	Idem.....	Bureau B.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
M ^{me} veuve Lecomte	Rue de Chambéry, 20, à Paris.	"	Idem.....	Idem.....	1,000
MM. Guyot	Directeur...	Chartres.....	7,000	Directeur...	Chartres.....	8,000
Raze	Idem.....	Poitiers.....	7,000	Idem.....	Poitiers.....	8,000
Malbert	Idem.....	Aurillac.....	7,000	Idem.....	Aurillac.....	8,000
Mahant	Idem.....	Vosoul.....	7,000	Idem.....	Vosoul.....	8,000
Gentil	Idem.....	Laon.....	9,000	Idem.....	Laon.....	10,000
Le Tual	Idem.....	Rouen.....	8,000	Idem.....	Rouen.....	9,000
Treuet.....	Idem.....	Seine.....	10,000	Idem.....	Seine.....	11,000
Gourjaud.....	Sous-chef de section.	Paris, recette prin- cipale.	4,000	Sous-chef de section.	Paris, recette prin- cipale.	4,500
Savelli.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	4,000
Pétré.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Idem.....	4,000
Palvadeau.....	Commis....	Service de la vérifi- cation et de la ré- ception du maté- riel.	2,700	Commis....	Service de la vérifi- cation et de la ré- ception du maté- riel.	3,000
Grasset.....	Rédacteur...	Direction de la Seine	3,100	Rédacteur...	Dir. de la Seine...	3,500
Pomey.....	Inspect. - in- génieur.	Vérificat. et récept. du matériel, hors cadres.	5,500	Inspecteur-in- génieur.	Direct. des services élect. de la ré- gion de Paris.	5,500
Cailho.....	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	5,500	Idem.....	Vérification et récep- tion du matériel.	5,500
Mai.....	Élève ingé- nieur.	École professionnelle supérieure.	1,800	Sous - ingé- nieur.	Dir. des serv. élect., de la région de Paris (h. cadres).	2,500
Augier.....	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Idem.....	2,500
Mai.....	Sous-ingén ^r ..	Direction des ser- vices électriq. de la région de Paris hors cadres.	2,500	Idem.....	Amiens.....	2,500
Augier.....	Idem.....	Idem.....	2,500	Idem.....	Limoges.....	2,500
Ferrière.....	Sous-inspec- teur.	Service central des postes et des télé- grap. del Algérie.	3,500	Sous-Inspec- teur.	Direction de la Seine.	3,500
Leduc.....	Rédacteur...	Direction de l'ex- ploitation postale.	4,500	Inspecteur..	Direction de la Seine (hors cadres).	4,500
Arrieu.....	Idem.....	Direction des bur. ambul. de la ligne de l'Est.	3,600	Sous-inspec- teur.	Bureaux ambulants de la ligne du Sud-Ouest.	3,500
Xambeu.....	Commis prin- cipal.	Poste central des télégraphes.	4,000	Sous-chef de section.	Paris 98.....	4,500
Racariès.....	Commis....	Oran, recette prin- cipale.	2,100	Rédacteur...	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	2,200
Genet.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,100
Abadie.....	Rédacteur...	Rouen.....	2,200	Commis.....	Havre, bur. princ.	2,200
Faure.....	Idem.....	Amiens.....	1,600	Idem.....	Poste central des télégraphes.	1,500
Cote.....	Idem.....	Vesoul.....	3,100	Rédacteur...	Rouen.....	3,100
Coutlin.....	Commis....	Épernay.....	1,800	Idem.....	Vesoul.....	1,900
Cartier.....	Idem.....	Paris 44.....	2,100	Idem.....	Bureaux ambul. de la ligne de l'Est.	2,200
Giroux.....	Facteur-rece- veur.	Aïn-Kercha.....	1,000	Expédition - naire.	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Ladrance.....	Expédit ^{re}	Chartres.....	fr. 1,500	Expédition ^{re}	Chaumont.....	1,500
Legron.....	Paris, rue de la Mi- chaudière, 23.	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Jézouel.....	Rennes, rue du Mail, 6.	"	Idem.....	Rennes.....	1,500
Carton.....	Laon, F. de Vaux..	"	Idem.....	Laon.....	1,500
Baillonx.....	Adjud. au 15 ^e rég. d'artil. à Douai.	"	Idem.....	Lille.....	1,500
Tisserand.....	Expédition ^{re}	En disponibilité...	"	Idem.....	Épinal.....	1,500
Serra.....	Nice, rue Gubernat- is, 11.	"	Idem.....	Nice.....	1,500
Debarnot.....	Expédition - naire.	Orléans.....	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Gambier.....	Écrivain jour- nalier.	Dépôt du matériel ..	"	Idem.....	Direction de la Seine.	1,500
Exiga.....	Fact-receveur	Ain-Fakroum.....	1,200	Receveur....	Ain-Fakroum.....	1,200
Bidault.....	Idem.....	Tarf.....	1,200	Idem.....	Tarf.....	1,200
M ^{lle} Guillaume.....	Receveuse...	Franconville.....	1,600	Receveuse...	Sannois.....	1,600
M. Thincy.....	Commis.....	Tonnerre.....	1,800	Receveur....	Le Guilvinec.....	1,600
M ^{me} veuve Gilbert.....	Receveuse...	Villers-Sire-Nicole..	1,400	Receveuse...	Bousies.....	1,400
M ^{lle} Métivier.....	Dame em- ployée.	Sancerre.....	1,200	Idem.....	Nançay.....	1,200
M ^{me} Hamon.....	Receveuse...	Combourg.....	2,000	Idem.....	Saint-Renan.....	2,000
M ^{lle} Vénard.....	Idem.....	Saint-Renan.....	1,800	Idem.....	Combourg.....	1,800
Pierre.....	Dame em- ployée.	Caen (succursale de la C. N. E.).	1,200	Idem.....	Livry.....	1,200
MM. Gorgin.....	Receveur...	Eguzon.....	1,200	Receveur....	S ^t -Denis-de-Jouhet.	1,200
Audoux.....	Idem.....	Merigny.....	1,000	Idem.....	Eguzon.....	1,000
Maurissan.....	Idem.....	Thevet-Saint-Julien	1,200	Idem.....	Mézières-en-Brenne.	1,200
M ^{lle} Pellerin.....	Dame empl.	Au Blanc.....	1,200	Receveuse...	Thevet-S ^t -Julien...	1,200
Siau.....	Idem.....	Saint-Affrique.....	1,300	Idem.....	Collet-de-Dèze....	1,200
Fosset.....	Idem.....	Avonnes.....	1,300	Idem.....	Villers-Sire-Nicole..	1,200
M ^{me} Delteil.....	Fille d'un fact. re- traité, à Caylus (Tarn-et-Garon.)	"	Idem.....	Quintenas.....	1,000
M ^{lle} Lauga.....	Receveuse...	Eysines.....	1,600	Idem.....	Sauzet.....	1,600
M ^{me} Girard.....	Idem.....	Mollèges.....	1,400	Idem.....	S ^t -Etienne-du-Grès.	1,400
M. Berthelomier..	Receveur....	Vendome.....	4,000	Receveur....	Montbrison.....	4,000
M ^{le} Pollet.....	Receveuse...	Marly-le-Roi.....	1,600	Receveuse...	Champigny-s-Marne	1,600
M. Bouffault.....	Receveur...	Chablis.....	1,800	Receveur....	Briçon-s-Armançon	1,800
M ^{me} Schuchle.....	Dame em- ployée.	Direct. de la Caisse nat. d'épargne.	1,600	Receveuse...	Franconville.....	1,400
MM. Moreau.....	Fact.-recev..	Sennevoy-le-Bas...	1,000	Receveur....	Sennevoy-le-Bas...	1,000
Millot.....	Com. princ.	Évreux.....	3,300	Com. princ.	Chalon-sur-Saône ..	3,300
Micault.....	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	3,300	Idem.....	Beaune.....	3,300
Martin (F.-M.)	Commis.....	Coutances.....	3,000	Idem.....	Évreux.....	3,300
Petitfour.....	Idem.....	Neufchâteau.....	1,500	Commis.....	Épinal R P.....	1,500
Ormanecy.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	2,100	Idem.....	Évreux.....	2,100
Gilbert.....	Idem.....	La Ferté-Macé.....	1,500	Idem.....	Alençon.....	1,500
Rattier.....	Idem.....	Rouen, bourse.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Breil.....	Idem.....	Elberf.....	1,500	Idem.....	Montluçon.....	1,500
Devaux.....	Idem.....	Auxonne.....	1,500	Idem.....	Corbeil.....	1,500
Lavialle.....	Idem.....	Bordeaux R P.....	2,700	Idem.....	Bordeaux-Chartrons.	2,700
Lebas.....	Idem.....	Arras.....	1,500	Idem.....	Méaux.....	1,500
Geneste.....	Idem.....	Aurillac.....	2,700	Idem.....	Brive.....	2,700
Bruyère.....	Idem.....	Cavaillon.....	2,100	Idem.....	Avignon R. P.....	2,100
Peise.....	Idem.....	Avignon.....	1,800	Idem.....	Cavaillon.....	1,800
Serranie.....	Idem.....	Perpignan.....	3,000	Idem.....	Lyon, central.....	3,000
Molimier.....	Idem.....	Port de la Nouvelle	2,400	Idem.....	Montauban.....	2,400
Estinès.....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Ligne du N.-Ouest.	1,800
Kopp.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,800	Idem.....	Ligne du Nord....	1,800
Soula.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	1,500
Gobé.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,700	Idem.....	Paris R P.....	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Lanfranchi.	Commis.	Marseille, central.	2,700	Commis	Paris, central.	2,700
Thomas.	<i>Idem.</i>	Rennes, central.	2,100	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,100
Plazol.	<i>Idem.</i>	Paris 3.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Taboulot.	<i>Idem.</i>	Ligne de Lyon.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Roussoulet.	<i>Idem.</i>	Paris 66.	2,400	<i>Idem.</i>	Vannes.	2,400
Gasq.	<i>Idem.</i>	Ligne des Pyrénées.	1,500	<i>Idem.</i>	Côte d'Ivoire.	1,500
Poitevin.	<i>Idem.</i>	Côte d'Ivoire.	1,500	<i>Idem.</i>	Ligne des Pyrénées.	1,500
Fabre.	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central.	2,700	<i>Idem.</i>	Bourges.	2,700
Clion.	<i>Idem.</i>	La Rochelle.	1,500	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central.	1,500
Puguinier.	<i>Idem.</i>	Châtellerauld.	1,500	<i>Idem.</i>	La Rochelle.	1,500
Dellès.	<i>Idem.</i>	Bordeaux R. P.	2,400	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central.	2,400
Ferron.	<i>Idem.</i>	Rennes, central.	3,000	<i>Idem.</i>	Saint-Brieuc.	3,000
Ody.	<i>Idem.</i>	Rennes R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Rennes, central.	1,800
Redinger.	<i>Idem.</i>	Ne. crs.	1,800	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	1,800
Forgeois.	<i>Idem.</i>	Arras.	1,500	<i>Idem.</i>	Cambrai.	1,500
Laporte.	<i>Idem.</i>	Rouen, bourse.	1,800	<i>Idem.</i>	Le Mans R. P.	1,800
Pierret.	<i>Idem.</i>	Maubeuge.	1,800	<i>Idem.</i>	Mézières.	1,800
Touzelier.	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	3,000	<i>Idem.</i>	Paris, central.	3,000
Lepetit.	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	1,500
Nicoleau.	<i>Idem.</i>	Nantes R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Nantes, central.	1,500
Corbé.	<i>Idem.</i>	Bayeux.	2,400	<i>Idem.</i>	Quimper.	2,400
Le Roux.	<i>Idem.</i>	Launion.	1,500	<i>Idem.</i>	Bayeux.	1,500
Guiralon.	<i>Idem.</i>	Blaye.	1,500	<i>Idem.</i>	Périgueux.	1,500
Pezet.	<i>Idem.</i>	Bordeaux-Saint-Jean.	1,800	<i>Idem.</i>	Bordeaux, central.	1,800
Gal.	<i>Idem.</i>	Lyon-Saint-Jean.	3,000	<i>Idem.</i>	Lyon, central.	3,000
Vallon.	<i>Idem.</i>	Lyon-Perrache.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Zamponi.	<i>Idem.</i>	Ligne du Nord.	1,500	<i>Idem.</i>	Bonifacio.	1,500
Santarelli.	<i>Idem.</i>	Bonifacio.	1,500	<i>Idem.</i>	Ajaccio.	1,500
Pocchier.	<i>Idem.</i>	Saintes.	1,500	<i>Idem.</i>	Saint-Jean-d'Angély.	1,500
Schlaegel.	<i>Idem.</i>	Paris, central.	2,100	<i>Idem.</i>	Saintes.	2,100
Petitfour.	<i>Idem.</i>	Neufchâteau.	1,500	<i>Idem.</i>	Epinal R. P.	1,500
Maugey.	<i>Idem.</i>	Auxerre.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,500
Franck.	<i>Idem.</i>	Châlons-sur-Marne.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Bardol.	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Milliez.	<i>Idem.</i>	Paris 96.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Capuran.	<i>Idem.</i>	Auch.	1,800	<i>Idem.</i>	Algérie.	1,800
Neuville.	<i>Idem.</i>	Lille, gare.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Denis.	<i>Idem.</i>	Lorient.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Barthomeuf.	<i>Idem.</i>	Tours, central.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Duval.	<i>Idem.</i>	Neufchâteau.	1,800	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,800
Ungerer.	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.	3,000	<i>Idem.</i>	Indo-Chine.	3,000
Vigné.	<i>Idem.</i>	Indo-Chine.	3,000	<i>Idem.</i>	Marseille R. P.	3,000
Winterer.	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	2,700	<i>Idem.</i>	Versailles, préfet.	2,700
Sarazin.	Anc. commis.	"	<i>Idem.</i>	Versailles R. P.	2,700
Escudic.	Commis.	Rambouillet.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris 49.	1,500
Penreiter.	<i>Idem.</i>	Le Havre, central.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,500
de Labruyère.	<i>Idem.</i>	Paris 28.	1,500	<i>Idem.</i>	Givors.	1,500
Petit.	<i>Idem.</i>	Amiens, central.	1,800	<i>Idem.</i>	Creil.	1,800
Laubrot.	Receveur.	Seaur.	2,700	<i>Idem.</i>	Bourg.	2,700
Bardinot.	Commis.	Clermont - Ferrand R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Clermont-Ferrand, central.	1,800
Bussière.	<i>Idem.</i>	Paris R. P.	3,000	<i>Idem.</i>	Aubusson.	3,000
Leclerc.	<i>Idem.</i>	Cherbourg.	2,100	<i>Idem.</i>	Coutances.	2,100
Tillard.	<i>Idem.</i>	Caen R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Cherbourg.	1,500
Béguinot.	<i>Idem.</i>	Paris 1.	2,400	<i>Idem.</i>	Paris 14.	2,400
Tramson.	<i>Idem.</i>	Tours R. P.	1,800	<i>Idem.</i>	Paris 75.	1,800
Flory.	<i>Idem.</i>	Paris 8.	1,500	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	1,500
Cyrot.	<i>Idem.</i>	Dôle.	2,100	<i>Idem.</i>	Beaune.	2,100
Fontcilles.	<i>Idem.</i>	Tonkin.	2,700	<i>Idem.</i>	Algérie.	2,700
Bardol.	<i>Idem.</i>	Orléans R. P.	1,500	<i>Idem.</i>	Paris, central.	1,500
Latache.	<i>Idem.</i>	Vannes.	3,000	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	3,000
Allard.	<i>Idem.</i>	Marseille, central.	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700
Huc.	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700	<i>Idem.</i>	<i>Idem.</i>	2,700

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION ANCIENNE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Buthion.	Surnumér ^{re} .	Ligne de Lyon.	"	Commis.	Même service.	1,500
Collin.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Garde.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lefort.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Petit.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Roig.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Langlet.	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Sauvage.	Idem.	Bureau de tri de la gare du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Sauvaire.	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
François.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Verges.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Castel.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Idem.	1,500
Dopuis.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Guiral.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Idem.	1,500
Masclé.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Nozières.	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pouey.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Renaud.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Seger.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Felgives.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Garillon.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dastarac.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
David.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Drot.	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lasserre.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Sausset.	Idem.	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.	Idem.	1,500
Brignon.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Campan.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Chautemps.	Idem.	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Havard.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Leclère.	Idem.	Ligne de l'Est.	"	Idem.	Idem.	1,500
Magnac.	Idem.	Bureau de tri de la gare du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Oudille.	Idem.	Bureau de tri de la gare de l'Est.	"	Idem.	Laon.	1,500
Touya.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Veillot.	Idem.	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Coustié.	Idem.	Bureau de tri de la gare de l'Ouest.	"	Idem.	Idem.	1,500
Didier.	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Idem.	1,500
Fabre.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Faget.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lefranc.	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Berenger.	Idem.	Ligne de la Médit.	"	Idem.	Idem.	1,500
Richard.	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem.	1,500
Jacob.	Idem.	Bar-le-Duc.	"	Idem.	Même bureau.	1,500
Moutot.	Idem.	Lyon-Terreaux.	"	Idem.	Idem.	1,500
Charlier.	Idem.	Commercy.	"	Idem.	Idem.	1,500
Barthomeuf.	Idem.	Tours, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Droulez.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boucher.	Idem.	Évreux.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bourdais.	Idem.	Vendôme.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lesept.	Idem.	Cherbourg.	"	Idem.	Idem.	1,500
Phocion.	Idem.	Mayenne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Achard.	Idem.	Paris 32.	"	Idem.	Idem.	1,500
Adjuart.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Aubriot.	Idem.	Creil.	"	Idem.	Idem.	1,500
Aubry.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bailleul.	Idem.	Paris 26.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bonnefous.	Idem.	Paris 81.	"	Idem.	Idem.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Boudoube	Surnuméraire	Lyon, central	"	Commis	Même bureau	1,500
Bourel	Idem	Lille-Saint-Martin	"	Idem	Idem	1,500
Bourgeois	Idem	Toul	"	Idem	Idem	1,500
Bouvier	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	1,500
Caron	Idem	Paris 49	"	Idem	Idem	1,500
Coily	Idem	Paris 54	"	Idem	Idem	1,500
Dauphin	Idem	Rambouillet	"	Idem	Idem	1,500
Delgendre	Idem	Roanne	"	Idem	Idem	1,500
Demesse	Idem	Paris 5	"	Idem	Idem	1,500
Domecq	Idem	Bordeaux-St-Projet	"	Idem	Idem	1,500
Duméz	Idem	Arras	"	Idem	Idem	1,500
Fremy	Idem	Nantua	"	Idem	Idem	1,500
Giraud	Idem	Angoulême	"	Idem	Idem	1,500
Guichard	Idem	Grenoble R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Guillemant	Idem	Beauvais	"	Idem	Idem	1,500
Heinrich	Idem	Nancy, central	"	Idem	Idem	1,500
Landry	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Larminier	Idem	Paris 81	"	Idem	Idem	1,500
Mariat	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Martinez	Idem	Paris 17	"	Idem	Idem	1,500
Noël	Idem	Paris 84	"	Idem	Idem	1,500
Ollivier	Idem	Rennes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Pharamoud	Idem	Bordeaux R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Piednoir	Idem	Paris 45	"	Idem	Idem	1,500
Proth	Idem	Paris 2	"	Idem	Idem	1,300
Reine	Idem	Mantes	"	Idem	Idem	1,500
Renard	Idem	Paris, central	"	Idem	Idem	1,500
Richard	Idem	Bordeaux R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Rigolot	Idem	Paris 14	"	Idem	Idem	1,500
Roussel	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Séjourné	Idem	Paris 74	"	Idem	Idem	1,500
Tarivelte	Idem	Paris 60	"	Idem	Idem	1,500
Thoraval	Idem	Rennes R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Titeux	Idem	Laon	"	Idem	Idem	1,500
Vigouroux	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Vilo	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Fricot	Idem	Paris 18	"	Idem	Idem	1,500
Remy	Idem	Bar-le-Duc	"	Idem	Idem	1,500
Panchout	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Avy	Idem	Toulouse R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Berhain	Idem	Paris 54	"	Idem	Idem	1,500
Body	Idem	Paris 43	"	Idem	Idem	1,500
Carrière	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Charée	Idem	Nancy, central	"	Idem	Idem	1,500
Descailaux	Idem	Paris 24	"	Idem	Idem	1,500
Fauré	Idem	Paris 36	"	Idem	Idem	1,500
Gervaise	Idem	Mourmelon-le-Grand	"	Idem	Idem	1,500
Hee	Idem	Saint-Lô	"	Idem	Idem	1,500
Herat	Idem	Paris 5	"	Idem	Idem	1,500
Hidemann	Idem	Belfort, f. de France	"	Idem	Idem	1,500
Lecœur	Idem	Orléans, R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Leroux	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Idem	1,500
Lognon	Idem	Paris 5	"	Idem	Idem	1,500
Métayé	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Monestier	Idem	Paris 12	"	Idem	Idem	1,500
Navarre	Idem	Condom	"	Idem	Idem	1,500
Peltret	Idem	Dijon, central	"	Idem	Idem	1,500
Prouvez	Idem	Fourmies	"	Idem	Idem	1,500
Ruty	Idem	Lyon R. P.	"	Idem	Idem	1,500
Studenmann	Idem	Lure	"	Idem	Idem	1,500
Thonat	Idem	Paris 7	"	Idem	Idem	1,500
Troulard	Idem	Langres	"	Idem	Idem	1,500
Vidal	Idem	Avignon R. P.	"	Idem	Idem	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Arnaudet.	Surnuméré.	Paris R. P.	"	Commis	Même bureau.	1,500
Auguet.	Idem.	Dunkerque.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ardouvin.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bourney.	Idem.	Chartres.	"	Idem.	Idem.	1,500
Brice.	Idem.	Gray.	"	Idem.	Idem.	1,500
Falgayrac.	Idem.	Provins.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gagnot.	Idem.	Paris 103.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gély.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Jacquet.	Idem.	Paris 5.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lagarde.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lepetit.	Idem.	Caen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,600
Marchand.	Idem.	Châlons-sur-Marne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Michel.	Idem.	Saint-Mihiel.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pélican.	Idem.	Paris 1.	"	Idem.	Idem.	1,500
Tinarage.	Idem.	Paris 8.	"	Idem.	Idem.	1,500
Abel.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ain.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Archambault.	Idem.	Paris 54.	"	Idem.	Idem.	1,500
Arnac.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Barres.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Besangon.	Idem.	Belfort, f. de France.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bétoulières.	Idem.	Paris 2.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bonnaud.	Idem.	La Roche-sur-Yon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Brauard.	Idem.	Paris 13.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bransiet.	Idem.	St-Germain-en-Laye.	"	Idem.	Idem.	1,500
Couret.	Idem.	Paris 18.	"	Idem.	Idem.	1,500
D'et.	Idem.	Paris 88.	"	Idem.	Idem.	1,500
Delcroix.	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dumau.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dumont.	Idem.	Roubaix.	"	Idem.	Idem.	1,500
Hagnet.	Idem.	Le Havre, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Huot.	Idem.	Corbeil.	"	Idem.	Idem.	1,500
Mathié.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Paulien.	Idem.	Marseille-Chapitre.	"	Idem.	Idem.	1,500
Proubet.	Idem.	Pau.	"	Idem.	Idem.	1,500
Provost.	Idem.	Beauvais.	"	Idem.	Idem.	1,500
Prudhomme.	Idem.	Lille, Saint-Martin.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pujol.	Idem.	Rambouillet.	"	Idem.	Idem.	1,500
Quelin.	Idem.	Montbéliard.	"	Idem.	Idem.	1,500
Rouanel.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Sabet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Santi.	Idem.	Paris 83.	"	Idem.	Idem.	1,500
Thomas.	Idem.	Valaise.	"	Idem.	Idem.	1,500
Valot.	Idem.	Elbeuf.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ardorio.	Idem.	Toulon.	"	Idem.	Idem.	1,500
Blanc.	Idem.	Marseille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boyer.	Idem.	Rennes, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Saladin.	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ail aud.	Idem.	Paris 18.	"	Idem.	Idem.	1,500
André.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Boulet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bréfort.	Idem.	Saint-Quentin.	"	Idem.	Idem.	1,500
Demillière.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gorvois.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Hercouet.	Idem.	Montbéliard.	"	Idem.	Idem.	1,500
Leclercq.	Idem.	Paris 11.	"	Idem.	Idem.	1,500
Loubeau.	Idem.	Paris 17.	"	Idem.	Idem.	1,500
Métayer.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ribeill.	Idem.	Paris 88.	"	Idem.	Idem.	1,500
Rouzier.	Idem.	Paris 25.	"	Idem.	Idem.	1,500
Vignier.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dathis.	Idem.	Lille, gare.	"	Idem.	Idem.	1,500
Belin.	Idem.	Paris 14.	"	Idem.	Idem.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Castagnet. . . .	Surnumér ^{rs}	Bordeaux R. P. . . .	"	Commis	Même bureau	1,500
Dherbonnez	Idem.	Paris 9.	"	Idem.	Idem.	1,500
Fesq.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Idem.	1,500
Gallien.	Idem.	Saint-Etienne R. P. . . .	"	Idem.	Idem.	1,500
Garnier.	Idem.	Chartres.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lamouroux.	Idem.	Marseille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Langrognet.	Idem.	Neufchâteau.	"	Idem.	Idem.	1,500
Mangest.	Idem.	Sedan.	"	Idem.	Idem.	1,500
Colombié.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bessuéjols	Idem.	Versailles R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Haen.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Ibhart.	Idem.	Paris 74.	"	Idem.	Idem.	1,500
Roulaut.	Idem.	Rouen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Vandier.	Idem.	Niort.	"	Idem.	Idem.	1,500
Vergély.	Idem.	Marseille R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Besançon.	Idem.	Nancy, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Pellier.	Idem.	Paris 22.	"	Idem.	Idem.	1,500
Goulignac.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Souloge.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Grès.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bosc.	Idem.	Elbeuf.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bouchez.	Idem.	Reims, bur. princip.	"	Idem.	Idem.	1,500
Darnis.	Idem.	Tours, gare.	"	Idem.	Idem.	1,500
Delbos.	Idem.	Paris 17.	"	Idem.	Idem.	1,500
Derippe.	Idem.	Paris 19.	"	Idem.	Idem.	1,500
Lequien.	Idem.	Amiens, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Mahoudiaux.	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Moreau.	Idem.	Compiègne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Quantinet.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Salis.	Idem.	Epernay.	"	Idem.	Idem.	1,500
Buffet.	Idem.	Péronne.	"	Idem.	Idem.	1,500
Verdier.	Idem.	Paris 13.	"	Idem.	Idem.	1,500
Diez.	Idem.	Épinal, rue Thiers.	"	Idem.	Idem.	1,500
Psychit.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Picard.	Idem.	Caen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Teton.	Idem.	Chartres R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Bernière.	Idem.	Caen R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Favereau.	Idem.	Bordeaux R. P.	"	Idem.	Idem.	1,500
Blanc.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Idem.	1,500
Viault.	Idem.	Paris 71.	"	Idem.	Idem.	1,500
Baltzer.	Idem.	Paris 23.	"	Idem.	Idem.	1,500
Allaux.	Idem.	Algérie.	"	Idem.	Algérie.	1,500
Beaulieu.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Camilli.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Charles (Léon).	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Charles (G.-A.)	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dautané.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Gayraud.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Susini.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Haurillon.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Dupuch.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,500
Hily.	Surnumér ^{air}	En disponibilité.	"	Surnumér ^{air}	Paris, central.	"
Vigouroux.	Idem.	Orléans R. P.	"	Idem.	Idem.	"
Silvy.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Idem.	"
Bardet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Lanlo.	Idem.	Palaise.	"	Idem.	Algérie.	"
Rigollier.	Idem.	Grenoble R. P.	"	Idem.	Idem.	"
Toyre.	Idem.	Belfort, f. de France	"	Idem.	Idem.	"
Dumontail.	Idem.	Lyon-Terrecaux	"	Idem.	Idem.	"
Cugnot.	Idem.	Nancy R. P.	"	Idem.	Idem.	"
Lacassaigne.	Idem.	Tours, central.	"	Idem.	Tours R. P.	"
Pelloux.	Idem.	Marseille, central.	"	Idem.	Paris 74.	"
Marmillot.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Autun.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Demillière.....	Surnumér ^{re} ..	Paris R. P.....	fr.	Surnumér ^{re} ..	Besançon R. P....	fr.
Besson.....	Idem.....	Grenoble R. P.....	"	Idem.....	Embrun.....	"
Basset.....	Idem.....	Lyon, Brotteaux...	"	Idem.....	Grenoble R. P....	"
Fiandesio.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	"
Favre.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Aix-les-Bains.....	"
Dance.....	Idem.....	Versailles, préfet.	"	Idem.....	Bureau de tri de la gare de Lyon...	"
Joué.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Paris 23.....	"
Berte.....	Idem.....	Besançon R. P....	"	Idem.....	Paris 28.....	"
Benayon.....	Idem.....	Clermont-Ferrand, central.	"	Idem.....	Pithiviers.....	"
Taque.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Arras.....	"
Philibert.....	Idem.....	Saint-Chamond....	"	Idem.....	Embrun.....	"
Massardier.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Saint-Chamond....	"
Morat.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Briançon.....	"
Rey.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon R. P.....	"
Rebuffat.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Troyes.....	"
Rouveraud.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris 80.....	"
Solanet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Alais.....	"
Maurel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Cambriels.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lézignan.....	"
Rigolat.....	Idem.....	Paris 14.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Scisson.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Paris 1.....	"
Jeanseine.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 8.....	"
Amblard.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Lyon-Terreaux....	"
Varlois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Dôle.....	"
Proubet.....	Idem.....	Pau.....	"	Idem.....	Paris, central....	"
Priser.....	Idem.....	Lorient.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roussel.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Schuwey.....	Idem.....	Auxonne.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Roumier.....	Idem.....	Tours, central....	"	Idem.....	Orléans R. P.....	"
Bergé.....	Idem.....	Nantes, central....	"	Idem.....	Lorient.....	"
Jeaublanc.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Rochet.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Auxonne.....	"
Renucci.....	Idem.....	Marseille, central..	"	Idem.....	Châtellerault....	"
Broqua.....	Idem.....	Rouen R. P.....	"	Idem.....	Bordeaux R. P....	"
Maurice.....	Idem.....	Rennes, central....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	"
Clélas.....	Idem.....	Caen R. P.....	"	Idem.....	Rennes R. P.....	"
Séguin.....	Idem.....	Tours, central....	"	Idem.....	Caen R. P.....	"
Bleton.....	Idem.....	Clermont-Fer., cent.	"	Idem.....	Moulins.....	"
Demergers.....	Idem.....	Moulins.....	"	Idem.....	Nevers.....	"
Berton.....	Idem.....	Clermont-Fer., cent.	"	Idem.....	Moulins.....	"
Arciaux.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Arras.....	"
Ruell.....	Idem.....	Lille, central.....	"	Idem.....	Lille R. P.....	"
Plouviot.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Roubaix.....	"
Gautier.....	Idem.....	Lille, central....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Wypelier.....	Idem.....	Lille, gare.....	"	Idem.....	Hazebrouck.....	"
Turbier.....	Idem.....	Lille, central....	"	Idem.....	Lille, gare.....	"
Marle.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	St-Pol-sur-Ternoise	"
Devalériola.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Laon R. P.....	"
Aubriot.....	Idem.....	Épernay.....	"	Idem.....	Creil.....	"
Paruitte.....	Idem.....	Nancy, central....	"	Idem.....	Épernay.....	"
Girault.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Montargis.....	"
Giltain.....	Idem.....	Tourcoing.....	"	Idem.....	Maubeuge.....	"
Panken.....	Idem.....	Lille, central....	"	Idem.....	Tourcoing.....	"
Remy.....	Idem.....	Vesoul.....	"	Idem.....	Gray.....	"
Varlet.....	Idem.....	Dijon, central....	"	Idem.....	Vesoul.....	"
Fusier.....	Idem.....	Montbéliard.....	"	Idem.....	Dôle.....	"
Lièvreumont.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Montbéliard.....	"
Coquet.....	Idem.....	Nantes, central....	"	Idem.....	Nantes R. P.....	"
Mousseau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Baron.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Lannion.....	"
Blanquat.....	Idem.....	Bordeaux, central..	"	Idem.....	Blaye.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADÉS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Caupenne.	Surnumér ^{re} .	Paris 1.	"	Surnumér ^{re} .	Bordeaux-St-Jean. . .	"
Touton.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Paris 1.	"
Thollon.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Lyon-Perrache. . . .	"
Lury.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Lyon R. P.	"
Allemand.	Idem.	Dijon, central.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Lescoffy.	Idem.	Bordeaux, central. . .	"	Idem.	Agen.	"
Baron.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Rouen R. P.	"
Clément.	Idem.	Nancy R. P.	"	Idem.	Nancy, gare.	"
Viard.	Idem.	Nancy, central.	"	Idem.	Nancy R. P.	"
Stoetzel.	Idem.	En disponibilité. . . .	"	Idem.	Epinal R. P.	"
Geiger.	Idem.	Epinal R. P.	"	Idem.	Epinal, rue Thiers. . .	"
Gury.	Idem.	Nancy, central.	"	Idem.	Epinal R. P.	"
Daydé.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Rouen, bourse.	"
Lhnillery.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Chartres.	"
Forgues.	Idem.	Le Havre, central. . . .	"	Idem.	Le Havre, principal. . .	"
Pastureau.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Le Havre, central. . . .	"
Ducros.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Le Havre, principal. . .	"
Lassalle.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	La Ferté-Macé.	"
Attané.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Rouen, bours.	"
Lorin.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Meaux.	"
Courtade.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Elbeuf.	"
Forasté.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Agen.	"
Christol.	Idem.	Marseille, central. . . .	"	Idem.	Lunel.	"
Alzieu.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Pontoise.	"
Duteil.	Idem.	Limoges, central.	"	Idem.	Blaye.	"
Dominique.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Angoulême.	"
Vermeil de Conchard.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Bordeaux-Chartrons. . .	"
Boguet.	Idem.	Dijon, central.	"	Idem.	Auxonne.	"
Arripe-Pacheu.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Bordeaux R. P.	"
Cartier.	Idem.	Dijon, central.	"	Idem.	Nancy R. P.	"
Mengellef.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Arras.	"
Mangeot.	Idem.	Fourmies.	"	Idem.	Sedan.	"
Crombette.	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Fourmies.	"
Amouroux.	Idem.	Paris 15.	"	Idem.	Aurillac.	"
Menginoux.	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Paris 15.	"
Durand.	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Ligne de la Médit. . . .	"
Aggéry.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Perpignan.	"
Leopereur.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Versailles R. P.	"
Fabre.	Idem.	Lig. du Nord-Ouest. . . .	"	Idem.	Port d-la-Nouvelle. . . .	"
Le Poupon.	Idem.	Nantes, central.	"	Idem.	Lorient.	"
Soulard.	Idem.	Idem.	"	Idem.	La Roche-sur-Yon. . . .	"
Despuyoos.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Bayonne.	"
Galy.	Idem.	Montpellier, cent.	"	Idem.	Les Andelys.	"
Rayssac.	Idem.	Limoges, central.	"	Idem.	Creil.	"
Rouanet.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Idem.	"
Lapeyre.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Compiègne.	"
Ségui.	Idem.	Limoges, central.	"	Idem.	Caen R. P.	"
Brasquet.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Idem.	"
Sajous (A-D-B)	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Lisieux.	"
Larroque.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Bergero.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Honfleur.	"
Mauvoisin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Rivière.	Idem.	Toulouse, central. . . .	"	Idem.	Vernon.	"
Fargues (E.).	Idem.	Idem.	"	Idem.	Louviers.	"
Grelot.	Idem.	Bordeaux, central. . . .	"	Idem.	Rouen R. P.	"
Boq.	Idem.	Limoges, central.	"	Idem.	Le Havre, central. . . .	"
Champarnaud.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Delmas (F.).	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Dubernard (J.- D.).	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Plas.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Bastide.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Mengelle (J.B.)	Surnumér ^{re}	Toulouse, central.	fr.	Surnumér ^{re}	Le Havre, central.	fr.
Labarbe.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Marieau.....	Idem.....	Limoges, central.	"	Idem.....	Pécamp.....	"
Surdet.....	Idem.....	Toulouse, central.	"	Idem.....	Elbeuf.....	"
Nastorg.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Yvetot.....	"
Saint-Bertrand.	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Neufchâtel-en-Baay.	"
Bénézet.....	Idem.....	Toulouse, central.	"	Idem.....	Nogent-le-Rotrou...	"
Mazères.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Alençon.....	"
Apparuit.....	Idem.....	Montpellier, cent.	"	Idem.....	Melun.....	"
Gambon (J.-A.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Genin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Fontainebleau....	"
Sol.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Lambert (F.- P.-J.)	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Auxerre.....	"
Cochet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Provins.....	"
Martin (C.)...	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Châlons-sur-Marne.	"
Marandin.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Beaumont R. P.....	"
Charnay.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux....	"
Grau.....	Idem.....	Montpellier, cent.	"	Idem.....	Troyes.....	"
Paradis.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Laon.....	"
Fenaux.....	Idem.....	Nancy, central....	"	Idem.....	Sedan.....	"
Agérou.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Duval.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Marseille, central.	"
Neveux.....	Idem.....	Marseille, central.	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
Capgras.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Abadie.....	Idem.....	Bordeaux, central.	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Richard.....	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"
Paquette.....	Idem.....	Lyon, central.....	"	Idem.....	Paris 17.....	"
Meunier.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	"	Idem.....	Bordeaux R. P.....	"
Foussé.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Touya.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	"	Idem.....	Idem.....	"
Jolly.....	Idem.....	Paris 17.....	"	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	"
Charles.....	Idem.....	Paris R. P.....	"	Idem.....	Ligne de l'Est.....	"
Charmot.....	Idem.....	Chaubéry.....	"	Idem.....	Ligne de Lyon.....	"
M ^{lle} Ducros.....	Employée..	Saint-Pons.....	1,000	Employée..	Nîmes, téléphone..	1,000
Brossard.....	Idem.....	Loudun.....	1,000	Idem.....	Saint-Pons.....	1,000
Cingsons.....	Postulante.	"	Idem.....	Loudun.....	1,000
Ménié.....	Idem.....	"	Idem.....	Nîmes, central....	1,000
M ^{me} Maisonnave..	Employée..	Paris, central.....	1,000	Idem.....	Mont-de-Marsan...	1,100
M ^{lle} Lefebvre.....	Empl. auxil.	Argenteuil.....	R ^{on} , 1,500	Empl. auxil.	Paris, central.....	R ^{on} , 1,500
Rouard.....	Postulante.	"	Employée..	Clichy-la-Garenne..	1,000
Martin-Colomb.	Employée..	Rethel.....	1,000	Idem.....	Bourgoin.....	1,000
Maringer.....	Postulante.	"	Idem.....	Rethel.....	1,000
Gustroy.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, central.....	1,000
M ^{me} Claré.....	Employée..	Lille, caisse d'ép..	1,500	Idem.....	Lille, téléphone...	1,500
M ^{lle} Connat.....	Postulante.	"	Idem.....	Méru.....	1,000
M ^{me} Carpentier...	Employée..	En disponibilité..	"	Idem.....	Argenteuil.....	1,100
M ^{lles} Decens.....	Idem.....	Saint-Pourçain....	1,000	Idem.....	Clermont-Fer. R.P.	1,100
Melin.....	Idem.....	La Charité.....	1,000	Idem.....	Saint Pourçain....	1,000
Forest.....	Idem.....	Guéret.....	1,000	Idem.....	La Charité.....	1,000
M ^{me} Silvy.....	Idem.....	La Ferté-s.-Jouarre	1,000	Idem.....	Guéret.....	1,000
M ^{lles} Fournial.....	Postulante.	"	Idem.....	Orléans, téléphone.	1,000
Beaudouin.....	Idem.....	"	Idem.....	Orléans-Colombiers.	1,000
Chevallier.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Melquiond.....	Employée..	Marseille, boulev. National.	1,200	Idem.....	Marseille, téléphono	1,200
Demol.....	Idem.....	Marseille, téléph..	1,200	Idem.....	Marseille, b. Nat ^l .	1,200
Lecante.....	Idem.....	Saint-Calais.....	1,000	Idem.....	Blois R. P.....	1,000
Brochérioux..	Postulante.	"	Idem.....	Saint-Calais.....	1,000
Delcroix.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Cateau.....	1,000
M ^{me} Besrest.....	Idem.....	"	Idem.....	Mortagne.....	1,000
Laporte.....	Employée..	Rouen, bourse....	"	Idem.....	Le Mans, central..	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{me} Raysse.....	Employée..	Rouen, téléphone..	1,700	Employée..	Rouen, bourse....	1,700
M ^{lles} Rigollet.....	Postulante..	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
Lebeau.....	Idem.....	"	Idem.....	Melun, téléphone..	1,000
Noël.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mouillon.....	Employée..	Thouars.....	1,200	Idem.....	Châtelleraut.....	1,200
Barbot.....	Postulante	"	Idem.....	Thouars.....	1,000
M ^{mes} Lortholary.....	Employée..	En disponibilité..	"	Idem.....	Limoges, central..	1,100
Teulet.....	Idem.....	Paris 103.....	1,100	Idem.....	Paris 73.....	1,100
Bouvier.....	Idem.....	Paris 93.....	1,300	Idem.....	Paris 103.....	1,300
M ^{lles} Féraldo.....	Idem.....	Bédarieux.....	1,100	Idem.....	Grasse.....	1,100
Rose.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,100	Idem.....	Bédarieux.....	1,100
Robert.....	Postulante	"	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,000
Barbe.....	Employée..	Paris K.....	1,100	Idem.....	Annonay, téléphone.	1,100
Jacquet.....	Idem.....	S ^t -Maur-des-Fossés.	1,000	Idem.....	Paris K.....	1,000
Chary.....	Postulante	"	Idem.....	S ^t -Maur-les-Fossés..	1,000
M ^{mes} Lasalle.....	Employée..	Toulouse, p. Dupuy.	1,200	Idem.....	Toulouse, central..	1,200
Pezet.....	Idem.....	Pauillac, téléphone.	1,000	Idem.....	Toulouse, p. Dupuy.	1,000
M ^{lle} Tauzin.....	Postulante	"	Idem.....	Pauillac, téléphone.	1,000
M ^{me} Rigole.....	Idem.....	"	Idem.....	Prades.....	1,000
M ^{lles} Gusman.....	Idem.....	"	Idem.....	Mortagne.....	1,000
Vincent.....	Employée..	Saint-Yrieix.....	1,000	Idem.....	Tulle.....	1,000
M ^{me} Monjanel.....	Idem.....	Tulle.....	1,200	Idem.....	Paris 103.....	1,200
M ^{lles} Salles.....	Idem.....	Limoges, téléphone.	1,100	Idem.....	Saint-Yrieix.....	1,100
Dufour.....	Idem.....	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris H.....	1,100
M ^{me} Schmitt.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Paris I.....	1,000
M ^{lles} Minart.....	Postulante	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Régnier.....	Idem.....	"	Idem.....	Asnières.....	1,000
Bourbon.....	Employée..	Ruffec.....	1,000	Idem.....	Le Blanc.....	1,000
Fougeron.....	Postulante	"	Idem.....	Ruffec.....	1,000
Chabal.....	Employée..	Bagnères-de-Luchon	1,000	Idem.....	Le Vigan.....	1,000
Vidailhet.....	Idem.....	Morcenx.....	1,000	Idem.....	Bagnères-de-Luchon	1,000
Piel.....	Idem.....	Arcachon.....	1,000	Idem.....	Morcenx.....	1,000
Lebel.....	Idem.....	Montrouge.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Auroy.....	Postulante	"	Idem.....	Montrouge.....	1,000
Lionnet.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Pauliac.....	Idem.....	"	Idem.....	Bernay.....	1,000
M ^{me} Boulot.....	Employée..	Mende.....	1,000	Idem.....	Montpellier, cent..	1,000
M ^{lles} Gaugain.....	Postulante	"	Idem.....	La Ferté-Macé.....	1,100
Lallias.....	Idem.....	"	Idem.....	Mâcon R. P.....	1,000
M ^{me} Labat.....	Idem.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine, téléphone.	1,000
M ^{lles} Duru.....	Employée..	Clermont-de-l'Oise..	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
Ansart.....	Postulante	"	Idem.....	Clermont-de-l'Oise..	1,000
Casanova.....	Employée..	Paris 103.....	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
Bourdalin.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,300	Idem.....	Paris 103.....	1,300
Maurel.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon-Vaise.....	1,000
Redoutet.....	Idem.....	Avallon.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
Dubois.....	Postulante	"	Idem.....	Avallon.....	1,000
M ^{me} Berthier.....	Employée..	Saint-Denis, téléph.	1,100	Idem.....	Paris 90.....	1,100
M ^{lles} Michaut.....	Postulante	"	Idem.....	Saint-Denis, téléph.	1,000
Mallet.....	Employée..	Saintes.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M ^{me} Schlögel.....	Idem.....	Paris, central.....	1,300	Idem.....	Saintes.....	1,300
M ^{lle} Perraudin.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Paris 86.....	1,000
M ^{me} Minois.....	Idem.....	Paris 86.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
M ^{lles} Gambey.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris G.....	1,000
Leroux.....	Postulante	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Thouément.....	Employée..	Rouen, téléphone..	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Anger.....	Idem.....	Les Andelys.....	1,000	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
Godde.....	Postulante	"	Idem.....	Les Andelys.....	1,000
M ^{me} Daurellan.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
M ^{lles} Bertrand.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Laurens.....	Employée..	En disponibilité..	"	Idem.....	Idem.....	1,100
Teulières.....	Postulante	"	Idem.....	Paris B.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Degeorges.....	Postulante		fr.	Employée...	Paris B.....	1,000
Gauthier.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Trouche.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mouchès.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gaëtan.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Raynaud.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Latil.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dufour.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lelouvier.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Péré-Pucheu.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Abor.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Le Cocq.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bouniol.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Weisser.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lebret.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Arnaud.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Camus.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{me} Vigneux.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Fleury.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Morin.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lecadet.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Vimeux.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Luc.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Sazerat.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dusart.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guiriec.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Coutures.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Mader.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Tiffou.....	Idem.....		"	Idem.....	Paris C.....	1,000
Bannel.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Jlessy.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Perrin-d'Arloz.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Durand.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
de Marot.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Pigert.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Dedieu.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Pichat.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Berthelon.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Angot.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Remion.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Maréchal.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Guillemard.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Gras.....	Idem.....		"	Idem.....	Paris K.....	1,000
François.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lohoux.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Cogit.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Thébault.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Bourès.....	Idem.....		"	Idem.....	Idem.....	1,000
Fournier.....	Employée	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris C.....	1,100
M ^{me} Séguy.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,000
Bonora.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
M ^{lles} Chatagnier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Vulère.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Cullerier.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Fourgs.....	Idem.....	Saint-Martin-de-Ré.....	1,000	Idem.....	Dax.....	1,000
Lagouardette.....	Idem.....	Grenade-s.-Garonne.....	1,000	Idem.....	Orthez.....	1,000
Labal.....	Idem.....	Louviers, téléphone.....	1,000	Idem.....	Grenade-s.-Garonne.....	1,000
Paumier.....	Postulante		"	Idem.....	Louviers, tél phone.....	1,000
M ^{me} Pellat.....	Employée	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Lyon, téléphone.....	1,800
Pennelier.....	Idem.....	Havre, téléphone.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
Creuze.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer- Capécure.....	1,000	Idem.....	Amiens, central.....	1,000
M ^{lle} Simon (L.).....	Postulante		"	Idem.....	Boulogne-sur-Mer- Capécure.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Simon (V.)..	Employée...	Issy-les-Moulineaux.	1,100	Employée...	Paris, central.....	1,100
Dumont.....	Postulante	"	<i>Idem</i>	Issy-les-Moulineaux.	1,000
M ^{me} Surreau.....	Employée...	Loudun.....	1,200	<i>Idem</i>	Poitiers R. P.....	1,200
M ^{lles} Fardeau.....	Postulante	"	<i>Idem</i>	Loudun.....	1,000
Verdier.....	Employée...	Paris K.....	1,000	<i>Idem</i>	Paris G.....	1,000
Maignier.....	Postulante	"	<i>Idem</i>	Neuilly-Saint-James.	1,000
Pascalis.....	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Croissy, téléphone.	1,000
Guillaumand..	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Châteauroux, téléph.	1,000
Boisbourdin..	Employée...	La Châtre.....	1,000	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,000
Colin.....	<i>Idem</i>	Châtellerault.	1,000	<i>Idem</i>	La Châtre.....	1,000
Fremont.....	Postulante	"	<i>Idem</i>	Châtellerault.	1,000

